

Octobre 2013

vol. CIII no 8

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE volume CIII numéro 8 – Octobre 2013



Montréal perplexe

La charte, évidemment

Art public et guerre de propagande

L'Action
NATIONALE

volume CIII numéro 8

OCTOBRE 2013

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

En couverture
PIERRE GAUVREAU

Les riches heures de la rue Cherrier XVII, 2008

Techniques mixtes sur carton

Musée de la civilisation, don de Janine Carreau, 2011-122

©Succession Pierre Gauvreau, SODRAC 2013

Photo : Daniel Roussel

Pierre Gauvreau

au Musée de la civilisation dès le 16 octobre 2013

J'espérais vous voir ici

Artiste peintre, auteur, homme de communication, Pierre Gauvreau, décédé en 2011, a connu une carrière prolifique jalonnée de nombreux prix et honneurs. Il nous laisse en héritage une production artistique, littéraire, télévisuelle et cinématographique qui a marqué l'évolution de la culture québécoise pendant des décennies. L'exposition en témoigne à partir d'objets et d'œuvres offerts en donation au Musée par l'épouse de M. Gauvreau, Mme Janine Carreau.

Esprits libres

Pierre Gauvreau s'est tout particulièrement intéressé aux pratiques des créations qui redéfinissent la perception que nous avons de l'Art au sens large. La vision humaniste que Gauvreau portait sur les artistes dits populaires constitue un beau prétexte pour nous interroger sur les frontières de l'art et du non-art. L'exposition aux allures indisciplinées présente des créations étonnantes offertes en donation au Musée par l'épouse de Pierre Gauvreau, Janine Carreau. Parmi ces pièces, on retrouve celles de l'artiste Bruno Champagne, qui a gravité dans l'univers de Gauvreau.



85, rue Dalhousie Québec
418 643-2158
Ligne sans frais 1 866 710-8031

www.mcq.org

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807

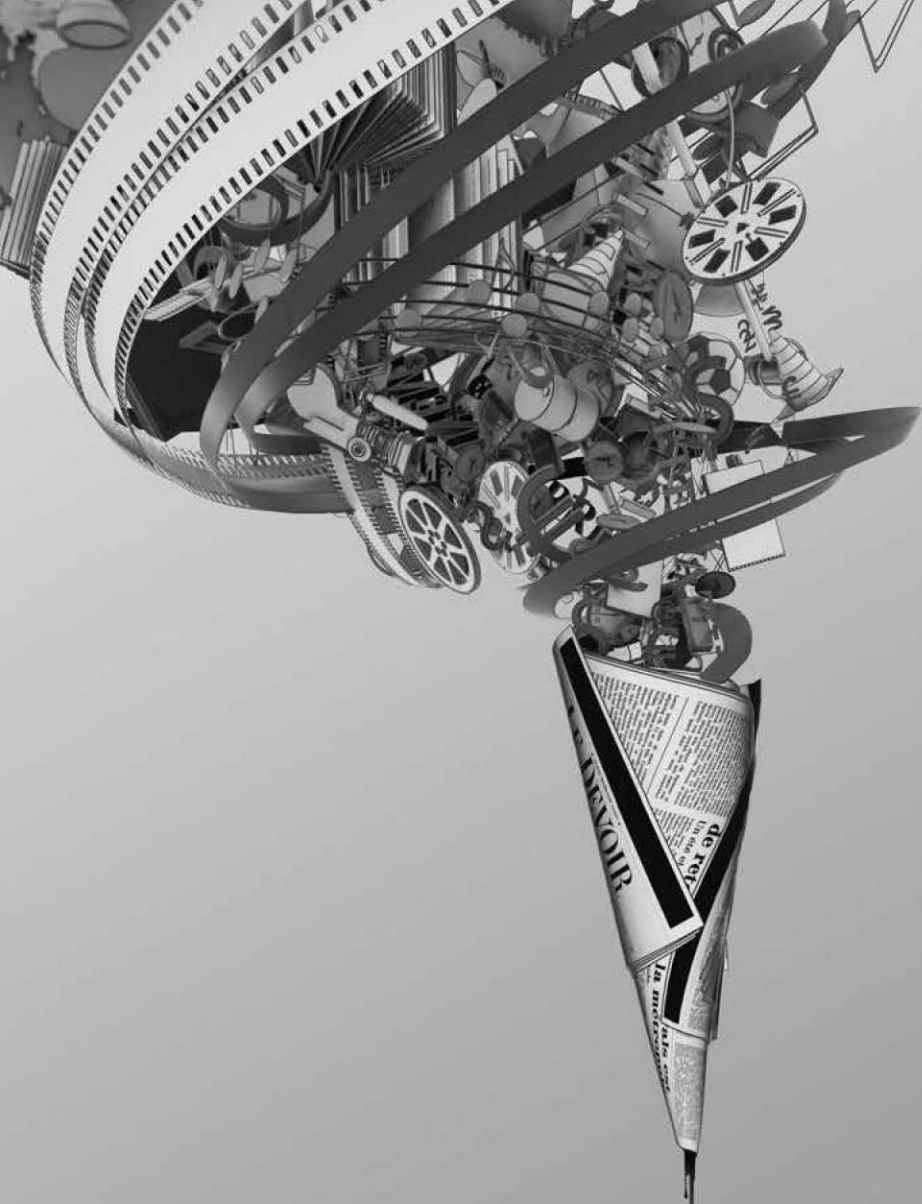
L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Patrick Sabourin, chercheur IRFA, Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Lucille Beaudry (UQAM); Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.



actualité

Je choisis
LE DEVOIR
Libre de penser

SOMMAIRE

Éditorial

- La servitude et les valeurs
-*Robert Laplante* 4

Articles

- Réflexions en marge du début de la
campagne électorale montréalaise
-*Gérard Beaudet* 13

- Pour une approche consensuelle des
rapports entre l'État et la religion
-*Sam Haroun* 24

- Laïcité républicaine et sécularisme
libéral au Québec
-*Danic Parenteau* 30

- Le multiculturalisme
de droit divin
-*Mathieu Bock-Côté* 52

- Ce qu'ont en commun la droite
libertarienne et la gauche
multiculturelle
-*Éric Bédard* 68

Dossier

- ART PUBLIC ET GUERRE DE
PROPAGANDE :
LE CAS DE QUÉBEC
-*Romain Gaudreault* 78

Lire les essais

Lire les essais

- ROGER PAYETTE ET JEAN-FRANÇOIS PAYETTE
Ce peuple qui ne fut jamais
souverain. La tentation du suicide
politique des Québécois 132

Robert Laplante*

LA SERVITUDE ET LES VALEURS

Dans une société normale, le débat sur la laïcité repose d'abord et avant tout sur des enjeux démocratiques, sur la façon dont les citoyens conçoivent la neutralité des institutions et la place du religieux dans la vie publique. Les réponses varient d'un État à l'autre, chacun tenant ses singularités, arbitrant le partage des domaines en fonction de sa tradition historique, de ses clivages sociaux et des choix fondamentaux touchant la place et l'aire d'extension de l'intervention de l'État. Les choses ne sont guère, non plus, fixées une fois pour toutes, les modèles évoluent en fonction des transformations sociales. Et ces transformations marquent particulièrement les sociétés occidentales dont les repères sont plus ou moins embrouillés par la montée en puissance de l'islam politique en particulier, mais également par des manifestations diverses de montée des fondamentalismes dont le Tea Party américain n'est pas le moindre exemple. Le Québec et le Canada n'y échappent pas. L'on sait la sympathie qu'inspirent au gouvernement Harper les sectes protestantes, fortement implantées dans l'Ouest, on sait la force des muses multiculturalistes à Toronto où il a été sérieusement question de faire une place à la charia dans le système juridique, on sait aussi la force des lobbies pro-vie, leur influence sur les programmes d'aide internationale et l'on ne retient pas suffisamment l'innovation que représente la création du Bureau de la liberté

de religion du Canada. Le Canada fait ses choix. Le Québec les subit et en plus, il les finance.

Mais le Québec ne peut pas tenir sa propre démarche de révision des rapports État et religion sans s'attirer la réprobation, le mépris et la calomnie qui remplissent les pages des éditoriaux de Calgary, Toronto ou Ottawa et nous valent la morgue de l'intelligentsia, de la classe politique et de tous les donneurs de leçon de vertus *canadian*. Car le Québec n'est pas une société normale: sa vie démocratique a été mise en tutelle, son Assemblée nationale est tenue en laisse par la Charte canadienne, la Cour suprême et l'ordre constitutionnel imposé.

Le débat sur le projet de charte peut bien faire couler des flots d'encre, mobiliser des énergies folles, il n'en restera que poussière inoffensive. Point n'est besoin d'être prophète ou docteur en droit constitutionnel pour en connaître le sort. Même amendé, même réduit à la caricature la plus inoffensive, le projet de charte sitôt adopté subira des assauts juridiques qui n'en laisseront que des lambeaux. Thomas Mulcair, fidèle à ce qu'il a été et fait à Alliance Québec, a déjà sonné l'hallali. Le fait qu'aucun député québécois du NPD n'ait eu le courage de démissionner pour dénoncer une telle outrecuidance en dit long sur leur courage sans aucun doute, mais surtout sur leur consentement à la minoration. Ce sont des forces d'érosion de la réalité nationale qui font carrière là. Et nous n'avons rien à faire de leurs bons sentiments. Ils travaillent objectivement contre notre intérêt national. Pis encore, ils jouent les vierges offensées, nous donnant du pathos devant l'obscène.

Et l'obscénité, c'est moins le projet de charte québécoise lui-même que le scandale de s'en prendre au caractère sacré, fondateur de la Charte canadienne et du multiculturalisme

dans l'imaginaire et les institutions *canadian*. L'opposition au multiculturalisme ne renvoie pas seulement qu'à une discussion sur le modèle d'intégration, elle frappe au cœur de la logique identitaire *canadian*. Elle prend l'allure d'une profanation et se dresse dès lors comme une menace, une attaque frontale justifiant la mobilisation de tous les moyens disponibles pour mâter ce qui est perçu comme un véritable dévoiement de l'ordre institutionnel. D'où l'extrême virulence des propos. D'où, également, la formulation de ripostes qui dressent l'ordre *canadian* comme un bouclier contre ces Québécois qu'il faut protéger d'eux-mêmes. On l'a vu lors des manifestations, les invocations à la Charte et les menaces de recourir aux tribunaux *canadian* sont brandies comme des boucliers pour protéger les adhérents au multiculturalisme des assauts du gouvernement du Québec. On ne peut voir plus belle illustration de la concurrence des modèles d'intégration qui, faut-il le rappeler, ne visent pas seulement les immigrants, mais bien l'ensemble des citoyens appelés à participer à la vie nationale en souscrivant à la primauté d'un ensemble de règles communes. L'identité et la culture québécoises sont des fondations, pas des éléments d'ambiance ou des pièces de décor pour sertir la mosaïque *canadian*.

Les minorités religieuses qui s'activent à implorer Ottawa de les protéger du Québec et de ses séparatistes revendiquent de fait le droit de s'exclure de nos institutions et de fonctionner dans une logique de développement séparé. Il était éminemment maladroit d'inclure un droit de retrait dans la proposition, cela laissait une brèche dans laquelle les opposants se sont engouffrés allègrement, affirmant dans les faits une logique partitionniste répugnante. Sous les hauts cris, c'est la démarche québécoise elle-même qui a été jugée irrecevable. L'opposition Montréal/régions est une illusion, un clivage frelaté pour masquer l'antagonisme *canadian* et la soumission minoritaire.

Le matraquage médiatique avait d'abord pour but de censurer le débat, de tout faire pour qu'il n'ait pas lieu. Sous prétexte qu'il n'y aurait pas « crise », il faudrait s'abstenir de réfléchir aux moyens d'éviter qu'il n'en lève une. Le sensationnalisme et le traitement anecdotique n'ont pas d'autres fonctions : saper le bien-fondé de la démarche en déplaçant le regard des institutions vers les situations. Bien servi par l'individualisme actuel, ce déplacement évite d'avoir à poser la question de la légitimité d'une intervention reposant sur un autre code que celui qui existe, celui du multiculturalisme *canadian*. C'est une preuve que l'inculcation idéologique a été efficace. Ce multiculturalisme est désormais intériorisé chez beaucoup de gens qui ne voient guère en lui qu'un instrument d'aménagement des rapports avec les minorités sans faire le lien avec la logique et le régime qu'il sert et consolide. L'adhésion, souvent enthousiaste d'une part importante du groupe social qui s'active dans les médias, au mondialisme martelé comme lieu commun du néolibéralisme accroît l'efficacité de cette inculcation. Le multiculturalisme est la doctrine de l'économisme apatride. Au Canada, sa prégnance comme doctrine d'État renforce cette idée que le soutenir vous place immédiatement à la pointe de l'évolution humaine...

Le gouvernement du Québec a mal évalué la résistance du Canada. Il mène le projet comme s'il s'agissait d'une affaire interne seulement, refusant même de considérer comme pièces au débat toutes les déclarations et tous les signes de mise en tutelle. Il participe ainsi à la minimisation des contraintes imposées par l'ordre constitutionnel illégitime. De fait, c'est parce qu'il estime qu'il peut faire ce débat et adopter sa charte sans ouvrir le conflit des légitimités qu'il renonce par avance à la disposition de dérogation et qu'il fait semblant de ne rien entendre de ce qui vient du Canada. Le rappel sera brutal.

Car en un mot comme en mille, s'imaginer contourner la Charte canadienne et lui préférer une alternative, c'est s'illusionner gravement sur ce qui est en jeu. Ce n'est pas d'abord une affaire de neutralité de l'État, ce n'est pas non plus seulement une affaire d'intégration des immigrants et d'encadrement des rapports avec les confessions religieuses en général et les groupes fondamentalistes, c'est d'abord une affaire de normalisation de la province de Québec.

Il faut éviter d'en faire une simple affaire de rapport aux immigrants. C'est vrai que le multiculturalisme est au fondement d'un modèle d'intégration des nouveaux arrivants et que ce modèle fait concurrence au modèle québécois (une langue officielle au Québec, deux au Canada, pas de culture de référence au Canada, une culture québécoise à partager, etc.). Mais plus globalement, le multiculturalisme est d'abord un dispositif de marginalisation de la nation québécoise et de sabotage de sa dynamique identitaire. Faut-il rappeler qu'il a été adopté comme doctrine d'État dans un refus catégorique du bilinguisme et du biculturalisme, c'est-à-dire dans le rejet du Québec comme nation ? Dans un tel contexte, le recours à la disposition de dérogation (clause nonobstant) s'impose. Il n'évitera pas la guerre juridique et les assauts politiques visant une éventuelle loi, mais il aura le mérite de poser ouvertement et dans la sphère politique le conflit des légitimités. Le Québec ne doit pas renoncer à compléter sa modernisation institutionnelle sous prétexte qu'elle le conduirait à troubler un ordre que d'aucuns souhaiteraient indolore et inoffensif.

À cet égard, le débat aura peut-être le mérite de faire revenir la question nationale au centre de la vie politique en faisant prendre conscience à bien des Québécois qui refusent de le reconnaître ou d'en tirer les conséquences qu'il y a un fort prix à payer pour vivre sous l'empire d'un ordre consti-

tutionnel illégitime et conçu pour casser toute expression conséquente de leur volonté d'exister autrement que sous le joug d'un Canada qui ne respecte rien de ce qu'ils sont et, surtout, de ce qu'ils veulent être. Quant à ceux-là qui justifient leurs réticences en invoquant que le combat pour la laïcité risque d'aliéner d'éventuels appuis à la souveraineté, ils errent aussi bien sur le plan politique que conceptuel.

Sur le plan conceptuel d'abord, parce que la définition des institutions du Québec indépendant ne saurait s'inscrire dans le prolongement de la tradition de la monarchie constitutionnelle *canadian*, mais bien dans une logique républicaine qu'il faut commencer de définir et de s'approprier en cours de combat pour l'indépendance. Les efforts pour laïciser ont un effet pédagogique certain. Sur le plan politique ensuite, parce que l'adhésion au projet d'indépendance ne saurait se négocier sur des compromis démissionnaires et des astuces de séduction. Il y a des limites à avoir peur de ne pas être aimé. Le Québec indépendant doit susciter une adhésion sur un projet inédit et non pas seulement être présenté comme celui d'une province améliorée, porteuse d'un multiculturalisme inavoué pour ne pas avoir à asseoir sa construction nationale sur une culture québécoise forte, accueillante des influences et capable d'en faire une synthèse audacieuse qui donnera ses traits au visage de l'État nouvellement érigé. Nous voulons un État moderne pour le Québec indépendant, un État laïc et républicain.

Il faut donc aller de l'avant avec ce projet de charte. Mais il faut foncer sans illusion. La servitude volontaire est encore solidement implantée dans les esprits de ceux-là qui vivent dans le déni du politique et de l'ordre constitutionnel et c'est elle qui nourrit la peur panique du conflit. Il faut se mesurer pour se dépasser et les «chicanes» sont nécessaires pour s'arracher. Le consentement à la minorisation

ne conduit qu'au ratatinement des libertés. Une constitution est une vraie affaire, un instrument assez puissant pour encadrer les codes vestimentaires ou les menus de garderie aussi bien que pour limiter la liberté démocratique du Québec. Le débat aura peut-être fait sortir des limbes ceux-là qui pensent encore que le peuple du Québec peut être source du droit. Le Canada nous tient sous une burqa juridique et ceux-là qui le défendent voudraient nous faire croire que le grillage du voile ne nous empêche guère d'embrasser l'horizon. □



Plus de **15 ans d'action**
pour une économie
plus **performante**, plus
équitable et plus **verte**.

Les investissements auprès des entreprises québécoises
sont au cœur de la mission de Fondation.
Par ses investissements, Fondation contribue au
maintien et à la création d'emplois au Québec.

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com

Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com

G rard Beaudet*

R FLEXIONS EN MARGE DU D BUT DE LA CAMPAGNE  LECTORALE MONTR LAISE

Faisant d j  face   un d sin-
t r t pour la chose publique et   une indiff rence de la part
des citoyens- lecteurs, le monde municipal qu b cois a
 t  confront , au cours des derni res ann es,   une crise
politique sans pr c dent, crise qui a s rieusement min  les
instances d mocratiques locales et entach  la l gitimit  et la
cr dibilit  des  lus. S'il est quasi impossible de d terminer
en ce d but d'automne 2013 quels seront les modalit s et
l' ch ancier de la sortie de crise, il n'en reste pas moins que
plusieurs observateurs souhaitent que les r sultats des  lec-
tions municipales de novembre contribuent   un assainisse-
ment de la gouvernance et   une revalorisation de la classe
politique. Dans les circonstances,   quoi peut-on s'attendre
dans le cas de Montr al?

Ces lignes ont  t   crites au moment o  d butait officiellement
la campagne  lectorale montr laise. Il coulera en cons quence
beaucoup d'eau sous les ponts de l' le d'ici le 3 novembre pro-
chain. Quant aux candidats   la mairie, ils ne manqueront
pas de submerger les citoyens  lecteurs sous une pl thore
d'engagements. Que peut-on, en la circonstance, d gager des
 v nements des derni res semaines qui ait quelque pertinence
en regard du scrutin municipal de novembre?

* Urbaniste  m rite et professeur titulaire   l'Institut d'urbanisme de
l'Universit  de Montr al.

S'il est difficile de prédire combien d'inscrits se présenteront dans les isolects, il faut reconnaître que l'élection a suscité un intérêt certain du côté des aspirants maires, maires d'arrondissement et conseillers municipaux. Dix candidats à la mairie, dont quatre sont à la tête de regroupements divers, et quelques centaines d'aspirants aux postes de maire d'arrondissement, de conseillers de ville et de conseillers d'arrondissement se disputeront les 103 postes électifs à combler.

Cet engouement n'est toutefois pas d'emblée garant d'un renouveau que plusieurs analystes, commentateurs et citoyens appellent de leurs vœux. Si de nombreux candidats tâtent de la politique pour la première fois, bon nombre d'autres sont des vétérans aguerris, quelques-uns en étant par ailleurs à leur deuxième, voire à leur troisième formation politique sur l'échiquier local. Or, compte tenu des scandales qui ont entaché la vie municipale montréalaise au cours de la dernière décennie, invoquer l'expérience n'est pas nécessairement un atout. Il se pourrait même qu'au lendemain de l'élection de novembre, les injonctions à plus d'intégrité formulées tout au long de la campagne ne constituent rien de moins que des rappels à plus de vigilance pour ceux et celles qui auraient assisté passivement – pour ne pas dire béatement – à la dérive des dernières années.

Une campagne plus que jamais marquée par la conjoncture

La campagne de l'automne 2013 sera inévitablement marquée par la conjoncture. On voit mal en effet comment les candidats à la mairie et aux autres postes pourraient éviter certaines questions, dont au premier chef celle de l'intégrité. D'aucuns, à l'instar de Denis Coderre, devront même vraisemblablement défendre des stratégies de recrutement de

candidats dont on pourrait soutenir qu'elles laissent planer des doutes sur la profondeur des engagements en la matière.

La congestion et le transport collectif, la remise en état des infrastructures et des équipements publics, la fuite des jeunes familles vers la banlieue et la gouvernance – en particulier les relations entre la ville-centre et les arrondissements – seront également incontournables dans la mesure où ces problématiques occupent le devant de la scène de manière récurrente et, notamment dans le cas du transport collectif et des infrastructures, grèvent les ressources financières de la municipalité. Déjà, les programmes des quatre «partis» en lice y font diversement allusion. Dans une large mesure, c'est donc moins par le fond que par la forme qu'on se distinguera.

Le ton aura été donné par les positions adoptées par Richard Bergeron, Denis Coderre et Marcel Côté dans l'édition du 23 septembre de la tribune inaugurée ce jour-là par *La Presse* et François Cardinal. Tous trois devaient se positionner sur le problème de la congestion. Alors que le chef de projet Montréal, Richard Bergeron, entendait adopter la position forte envers le gouvernement du Québec, le chef de l'Équipe Denis Coderre soutenait qu'il fallait intervenir sur tous les fronts – ce qui sous-tendait qu'il fallait ménager la chèvre et le chou – ; quant à Marcel Côté, chef de la Coalition Montréal, il défend une position proche du précédent, à la différence qu'il insiste sur une plus grande coordination des acteurs, dont, en particulier, les services municipaux. Maintenu à l'écart de cette tribune, la chef du Groupe Mélanie Joly avait déjà fait valoir qu'elle privilégiait le développement d'un transport de surface moins coûteux que le tramway et des axes de desserte est-ouest.

Rien ne permet de penser que les positions adoptées dans d'autres dossiers s'éloigneront des présentes, dans la

mesure où tous quatre ont à plusieurs reprises fait valoir le style de gouvernance qu'ils espéraient mettre en place et que cette ligne de conduite a dicté cette première prise de position. De ce point de vue, s'il n'y a guère lieu de s'étonner du style *140 caractères* de Denis Coderre, que ce soit en matière d'environnement – « Je tire la plogue de l'usine de compostage » – ou de transport – « Le tramway, on oublie ça. L'argent ne pousse pas dans les arbres » –, on est en droit de s'inquiéter quant à la manière dont seraient menés les réflexions et les débats dans les grands dossiers auxquels s'attaquerait une administration dirigée par ce dernier.

En raison de sa connaissance des instances et des rouages administratifs, de sa formation en urbanisme, de son intérêt pour les questions de mobilité et de transport et des réalisations portées au compte de son parti dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La-Petite-Patrie, le chef de Projet Montréal possède certes une longueur d'avance sur ses adversaires lorsqu'il est question de substance. Les compétences « politiciennes » du chef de l'Équipe Denis Coderre en font toutefois un adversaire redoutable qui ne manquera pas d'exploiter le moindre faux pas du premier. Quant au chef de la Coalition Montréal, Marcel Côté, il tentera d'imposer la figure du sage, particulièrement à l'encontre du fougueux Bergeron, qui traîne toujours le boulet de ses déclarations intempestives passées contre l'automobile. Réduire un projet de ville, particulièrement quand il s'agit d'une métropole, à une gestion des affaires courantes en bon père de famille n'a toutefois rien de très emballant. Il faudra trouver mieux pour vaincre la morosité dans laquelle plusieurs ont sombré. Pour leur part, Mélanie Joly et son équipe font un apprentissage qui, s'il ne solde pas par des gains tangibles le 3 novembre prochain, pourrait s'avérer profitable en 2017, au moment où Montréal fêtera son 375^e anniversaire de fondation.

Le gouvernement du Québec s'invite dans la campagne

Le gouvernement du Québec, qui fait la plupart du temps la sourde oreille aux demandes montréalaises, s'est invité dans la présente campagne, avant même qu'elle ne soit officiellement lancée. En effet, le 29 août dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet, a annoncé qu'il n'appuierait pas le projet du centre de compostage de Saint-Michel.

Puis, le 20 septembre, le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que des Transports, Sylvain Gaudreault, annonçait la mise en place d'un bureau de projet qui aura le mandat d'évaluer les coûts, l'échéancier, ainsi que les modes de réalisation et de financement, du prolongement de la ligne de métro bleue en direction est. Quelques jours plus tard, le ministre, accompagné de quelques collègues, engageait, au nom de son gouvernement, 84 millions de dollars pour l'ajout de quelque 200 km de voies réservées aux autobus et destinées à décongestionner le réseau routier métropolitain.

Le gouvernement du Québec n'est évidemment pas seul à s'inviter dans la campagne électorale. Les acteurs de la culture, les organismes préoccupés par les problèmes sociaux et les policiers – à la faveur d'un sondage commandé par leur fraternité et portant notamment sur la perception de la sécurité dans la ville – ont également interpellé les candidats à la mairie. Il n'en reste pas moins qu'on est en droit de s'interroger sur le « timing » de ces interventions de Québec. Admettons que cela n'aurait rien à voir avec des élections québécoises prochaines ou avec le prolongement de l'autoroute A19 en direction de la couronne nord, prolongement dont on souhaiterait cacher l'incohérence en annon-

çant des investissements en transport collectif. On reste malgré tout indisposé par cette manifestation supplémentaire de cette culture de l'infantilisation du monde municipal dont on est incapable de se dépêtrer à Québec, alors même qu'on demande aux municipalités de faire preuve d'une plus grande responsabilité. On aurait voulu mettre fin au débat sur le tramway montréalais qu'on ne se s'y serait pas pris autrement, comme si les Montréalais – élus, acteurs de la société civile et citoyens confondus – étaient incapables de faire des choix éclairés.

On pourra certes invoquer l'implication financière de Québec; il n'en reste pas moins que le moment choisi est intrigant. Pendant ce temps, en matière de gouvernance métropolitaine...

Maire de Montréal ou président de la Communauté métropolitaine?

En entrevue à l'émission *C'est pas trop tôt* sur ICI Radio-Canada Première, le 23 septembre dernier, le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, s'est porté à la défense de Montréal face aux banlieues de la région métropolitaine. Ce faisant, il a révélé la situation paradoxale des élus de la Communauté métropolitaine qui, bien que redevables aux citoyens qui les ont élus, doivent siéger sur le conseil d'une instance qui échappe au contrôle direct des électeurs – notamment du point de vue de la fiscalité et des choix budgétaires – et dont les décisions pourraient aller à l'encontre des intérêts de leurs commettants. Il est donc difficile de reprocher au chef de Projet Montréal de donner la priorité à ses électeurs, d'autant que les autres élus des quelque 80 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal en font tout autant, sans nécessairement le crier sur tous les toits.

Mais, venant d'un candidat à la mairie de Montréal, cette déclaration pose un problème particulier dans la mesure où s'il est élu, il accédera d'office au poste de président du conseil de la Communauté métropolitaine. On peut aisément imaginer le climat qui pourrait régner à la table de celui-ci advenant que ce scénario se concrétise.

L'antagonisme ville-centre/banlieues

En «antagonisant» la ville-centre et ses les banlieues, Richard Bergeron a révélé une autre caractéristique en apparence paradoxale de la dynamique des grandes régions métropolitaines.

En effet, alors que les métropoles occupent une place prépondérante dans l'organisation des établissements humains, elles semblent soumises à des processus internes de fragmentation difficiles à contrecarrer. Cela est attribuable pour une bonne part à la distribution géographique de la croissance démographique qui se déploie de plus en plus à distance du centre et au poids démographique relatif des banlieues, qui dépasse désormais, dans beaucoup de métropoles – c'est le cas à Montréal –, celui des villes-centres. Pas étonnant, dans les circonstances, qu'on entende davantage parler d'elles, d'autant qu'elles ont acquis un poids politique considérable lors des élections aux paliers supérieurs de gouvernement, comme c'est le cas depuis plusieurs années au Québec.

Mais cette fragmentation est aussi attribuable à l'autonomie croissante des banlieues, qui ne sont plus les dortoirs des premières décennies d'après-guerre. Il est désormais possible de naître, d'être scolarisé, de fréquenter cégep et université, de magasiner, d'être soigné, de travailler, d'élever ses enfants, de pratiquer un grand nombre d'activités sportives et culturelles et de prendre une douce retraite en banlieue.

Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à considérer le nombre d'équipements scolaires, sportifs, culturels et commerciaux mis en place au cours des deux dernières décennies dans les couronnes métropolitaines.

Cette dynamique explique incidemment le grand nombre de villes-centres étatsuniennes qui connaissent un déclin démographique et économique inquiétant, Détroit en constituant la version la plus radicale. Certes, Montréal est dans une position plus enviable, ne serait-ce qu'en raison de la vitalité de la vocation résidentielle des quartiers centraux. Il n'en reste pas moins que certains acquis pourraient être fragilisés dans les prochaines années, comme le suggère l'évolution récente de la fréquentation de plusieurs équipements culturels de la ville-centre et l'essor que connaissent plusieurs destinations culturelles et commerciales de la banlieue.

La nécessité d'être attentif à ce qui se passe en banlieue

On peut facilement supposer qu'à la suite de cette prise de position du chef de Projet Montréal, une certaine prudence imposera une plus grande discrétion aux autres candidats à la mairie montréalaise. Il n'en reste pas moins que cette dynamique métropolitaine – y compris en ce qui concerne le rôle qu'aura à jouer le maire de Montréal – incite à être attentif à ce qui se passera à l'extérieur de Montréal, notamment à Laval, où s'est effondré un système qui aura permis au maire de cette ville d'en mener large dans sa baronnie tout autant qu'à l'échelle métropolitaine – on rappellera le dossier du prolongement du métro. Mais également à Terrebonne et à Mascouche – une autre ville affectée par des scandales politiques –, où les résultats des élections pourraient favoriser la relance du projet de fusion mis de l'avant il y a quelques années, fusion qui ferait passer cette ville du

10^e au 6^e rang (ex aequo avec Sherbrooke) des municipalités les plus peuplées du Québec. Ou encore à Sorel-Tracy, Saint-Hyacinthe ou Saint-Jean-sur-Richelieu, où des projets de trains de banlieue confirment une insertion fonctionnelle dans l'aire métropolitaine sans que ne soit envisagée une inclusion dans la Communauté métropolitaine, le précédent de Saint-Jérôme étant évoqué pour éviter un tel rattachement administratif. Ou, plus simplement, dans plusieurs municipalités du 450, dont les maires, à l'instar d'Hubert Meilleur, qui tirera sa révérence après plus de 25 ans à la mairie de Mirabel, défendent leurs villes comme si elles ne devaient rien à une appartenance métropolitaine.

Rêver Montréal

Les candidats à la mairie et aux autres postes électifs, qu'ils soient de Montréal ou des autres municipalités de la région, n'ont toutefois pas le monopole de la définition de l'avenir de la métropole. Il faut même reconnaître que les régions métropolitaines qui s'en tirent le mieux sont celles où se mobilisent les acteurs de la société civile et où les complicités se nouent entre les administrations publiques et ces acteurs. À cet égard, le livre de François Cardinal *Rêver Montréal*, opportunément lancé peu de temps avant le début officiel de la campagne électorale, montre à quel point les aspirations, les idées, les projets et les réalisations dont sont porteurs les Montréalais contrastent avec ce qui a été le pain et le beurre de la dernière administration municipale.

Mais, pour que le Montréal rêvé devienne réalité, il faut une direction éclairée qui ne saurait être réductible aux habiletés à épater la galerie, à resserrer les règles de gestion ou à imposer un point de vue sous prétexte qu'il est le seul recevable. Je dois avouer qu'au moment d'écrire ces lignes, je reste en ce domaine sur ma faim.

Par ailleurs, l'administration courante et le développement à moyen et à long termes d'une métropole ne sauraient se concevoir sans l'appui d'une fonction publique de qualité. Il importe donc de connaître la nature et les modalités du rapport entre élus et fonctionnaires qu'entendent favoriser les candidats à la mairie.

Quid des services professionnels municipaux?

Au Québec comme un peu partout dans les pays développés, les dernières années ont été difficiles pour la fonction publique. Montréal n'y a pas échappé. D'autant que les réorganisations administratives réalisées dans le contexte du cafouillage des fusions-défusions ont plombé le fonctionnement de l'appareil municipal. Mauvaise définition du partage des responsabilités, restructurations successives et relégation de la mission de certains services – notamment l'urbanisme – au rôle de faire-valoir ont contribué à l'érosion de compétences indispensables à une saine administration.

À la lumière des révélations faites dans le cadre des travaux de la commission Charbonneau, on est en droit de s'étonner qu'on ait jusqu'à présent, dans la campagne électorale ou dans les programmes des partis, fait si peu de cas de cette érosion. Certes, il est question de révolution tranquille de la gestion municipale, de révolution numérique, de transparence totale de coordination interservices. Il faut toutefois reconnaître que tous ces engagements pourraient être remplis sans que ne soit formellement revalorisés la fonction publique en général et le travail des professionnels en particulier. Mais il est une autre menace qui plane sur l'avenir de ces services. C'est celle de l'explosion du coût des régimes de retraite.

Or il serait extrêmement déplorable que le débat inévitable sur les fonds de pension des employés de la ville de Montréal

et de ses arrondissements – problème dont on a au demeurant évité de parler au moment d'écrire ces lignes – relègue aux calendes grecques le chantier de l'indispensable revalorisation des services professionnels municipaux. Il y a toutefois fort à craindre qu'on s'abstienne d'y voir un enjeu de premier plan, tellement la fonction publique a mauvaise presse.

Une campagne d'image ou de contenu ?

En politique municipale, il est de nos jours difficile d'échapper à la dictature de l'image, d'autant que le maire est élu au suffrage universel et doit donc courtiser en peu de temps l'ensemble de l'électorat. On doit ici se réjouir de ce que plusieurs tribunes aient été et soient offertes aux quatre principaux candidats afin qu'ils exposent les positions de leurs partis en regard de différents enjeux et défis. Tout se passe comme si les Montréalais souhaitent vraiment savoir de quoi il en retournera avant de faire un choix. Ou du moins comme si plusieurs acteurs de la société civile et responsables de médias entendaient ne pas laisser aux seuls aspirants maires la responsabilité de la fixation de l'ordre du jour de la campagne électorale.

Le danger est évidemment grand que l'exercice se traduise, à la faveur d'un opportunisme politique, en un clientélisme débridé, chacun trouvant au terme de l'exercice ce qu'il recherchait. D'où l'importance d'apporter une attention particulière aux programmes des partis et au positionnement de l'ensemble des candidats de chacun des arrondissements. Tout en n'oubliant pas que la ville de Montréal n'est pas réductible à la somme de ses arrondissements. Et que son maire reste un personnage clé, comme l'a malheureusement montré en n'étant pas la hauteur le précédent magistrat. □

POUR UNE APPROCHE CONSENSUELLE DES RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LA RELIGION

La fuite concernant la Charte des valeurs québécoises et les réactions épidermiques qu'elle a suscitées ont fait l'effet d'un lâcher d'éléphants dans un magasin de porcelaines. Cette question mériterait plutôt qu'on l'aborde avec prudence et sérénité: en matière de religion, une phrase mal tournée, une virgule mal placée, et très vite, les esprits s'échauffent et le débat s'emballe. Pourtant il y a moyen d'aboutir à un consensus à condition de distinguer ce qui est nécessaire (nécessité fait loi, dit l'adage) de ce qui relève des idées préconçues et des préjugés intempestifs.

On n'a pas besoin d'une Charte des valeurs québécoises qui ferait double emploi avec l'actuelle Charte québécoise des droits et des libertés. Celle-ci, bien conçue et bien rédigée, répond parfaitement à la définition d'une charte, à savoir un énoncé de principes irréfutables, qui ne prête pas le flanc à la controverse. Au demeurant, cette obsession d'une charte, par son caractère emphatique et intransigeant, risque de heurter les sensibilités enclines à plus de nuances et plus de retenue. Enfin, dans la Constitution américaine, il a suffi d'une phrase dans le First Amendment introduite par Jefferson pour inscrire dans le marbre la séparation de l'État et de la religion.

* Auteur

Il y a trois façons d'aborder cette question au Québec, toutes trois démocratiques, toutes trois répondant à des sensibilités différentes, mais animées d'un même esprit de reconnaissance :

1. une approche frontale qui conduirait à une politique de combat;
2. une approche accommodante qui conduirait à une politique de compromis;
3. une approche pragmatique qui conduirait à une politique de consensus.

L'approche frontale

Elle consiste à reléguer totalement la religion dans l'espace privé et à lui interdire toute manifestation dans l'espace public. Comme les jardins de Versailles, elle a la beauté, mais aussi la brutalité des figures de géométrie. Son abrupte logique heurte l'esprit libéral et pragmatique des Nord-Américains, très pointilleux dès qu'il s'agit de la liberté de religion : « *We began with freedom* », disait Emerson. Issue des idéaux de la Révolution française, elle en exprime toute la modernité, mais aussi tous les excès. Résultat de la lutte terrible entre la République et l'Église durant le XIX^e siècle, elle en porte tous les stigmates. Sans compter que le vieux fond catholique ultramontain des Québécois éprouve quelque méfiance à l'égard d'une politique inspirée de la lutte dix fois séculaire contre le catholicisme d'État ! Malgré quelques frictions, elle fait aujourd'hui consensus en France. Mais ce qui est bon là-bas n'est pas nécessairement bon ici : vérité au-deçà, erreur au-delà, disait Pascal.

L'approche accommodante

Cette approche privilégie l'arrangement avec les «ethno-cultures» qui composent la société québécoise. Appelée aussi *Interculturalisme* et défendue par MM. Bouchard et Taylor, éminents universitaires, elle pêche toutefois par son caractère complaisant et son incompatibilité avec la logique citoyenne qui privilégie, elle, les libertés de l'individu dans l'acceptation la plus élevée de la notion de liberté : liberté n'est pas licence, mais exigence, mais responsabilité civile !

Elle prétend être laïque, mais elle ne retient de ce concept que le mot, lui assignant des qualificatifs (ouverte, inclusive...) qui l'émasculent et le rendent inopérant. Elle prêche l'accommodement, et dans le rapport Bouchard-Taylor, le mot compromis revient comme une ritournelle. Le compromis implique la négociation et donc la négociation avec une vingtaine de religions reconnues par l'ONU. Comment négocie-t-on avec Dieu ?

L'exemple le plus significatif de ce type d'arrangement est la proposition qui permet aux agents de l'État de porter des signes religieux, mais l'interdit aux juges, aux policiers et aux gardiens de prison sous prétexte que ceux-ci sont détenteurs de l'autorité publique. Outre que le critère d'autorité est de nature subjective (qui a l'autorité de juger de l'autorité des autres ?), la notion d'autorité ne se trouve dans aucun texte de loi ni dans aucune charte. Aussi cette proposition est doublement discriminatoire : il y a discrimination administrative évidente puisque des agents de l'État ont un droit que d'autres n'ont pas ; il y a aussi discrimination à l'encontre des femmes puisque la plupart des juges, des policiers et des gardiens de prison sont des hommes et que la plupart des membres des personnels enseignants et infirmiers sont des femmes. Doit-on comprendre que les postes

majoritairement occupés par des hommes représentent l'autorité publique alors que les postes majoritairement occupés par des femmes n'ont qu'une portée réduite et subalterne ?

C'est une approche dont les prétentions ne sont pas à la mesure de l'enjeu : on est dans le Oui, mais le cas par cas, le peut-être, dans l'éventualité de... On a l'impression d'un bricolage destiné à plaire à tout le monde et à son père. En réalité, on ne résout rien, on fait du sur-place puisque les accommodements religieux sont à l'origine du malaise et qu'ils demeurent au coeur de l'interculturalisme. Comme pour un costume, on ne confectionne pas une politique relative à la religion à partir de retailles de tissus mal assortis.

L'approche pragmatique

Elle a pour elle d'être conséquente avec le principe de la séparation de l'État et de la religion tout en prenant en compte les mentalités libérales nord-américaines. Tout d'abord, la séparation de l'État et de la religion est un concept familier à nos institutions : la pensée libérale issue de Locke et de Montesquieu s'est traduite dans l'inscription du principe de la séparation dans la Constitution américaine et dans la jurisprudence canadienne depuis la loi des *rectories* de 1852 (l'Église anglicane n'est plus l'Église officielle du Canada). Ensuite, séparer l'État et la religion a une signification précise et ne prête pas à controverse. Enfin, cette approche se veut reconnaissance de la liberté de conscience et de l'égalité de tous devant la loi. Une fois inscrite dans la Charte québécoise des droits et des libertés, elle déterminera les politiques à instaurer en matière de jours fériés, de signes religieux, etc.

Commençons par l'exemple des congés religieux. Il y a, au Québec, une douzaine de fêtes légales (Noël, Pâques, Fête

nationale...), c'est-à-dire établies par la loi, applicables par tous et que personne ne remet en cause. Il y a aussi, grâce à une loi fédérale, des congés autorisés aux orthodoxes, aux juifs et aux uniates, et par des individus de religions diverses (islam, hindouisme...) dont les membres sont en droit de réclamer des congés particuliers liés à leurs croyances. Ce qui crée une distorsion entre les chrétiens, les athées et les agnostiques d'une part, et les adeptes d'autres credo qui bénéficient d'une journée supplémentaire de congé. Dans l'esprit de la reconnaissance de la liberté de conscience (qui inclut les athées et les agnostiques) et de l'égalité de tous devant la loi, l'Assemblée nationale accordera une journée de congé à tous les Québécois, journée de leur choix, à condition de prévenir leurs lieux de travail quelque temps à l'avance (certaines conventions collectives prévoient d'ailleurs des journées «affaires personnelles»).

Quant aux signes religieux, dans un souci de neutralité puisque l'État est séparé de la religion, on modifiera les articles 10 et 11 de la Loi sur la fonction publique pour ajouter la neutralité religieuse à la neutralité politique. Bien entendu, cela s'appliquera uniquement aux agents de l'État. Ni les usagers ni les employés des établissements privés scolaires, universitaires, hospitaliers ou autres n'y seront astreints : les établissements privés ainsi que les municipalités définiront leurs propres politiques en la matière. M. Perez, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges, veut garder sa kippa. Qu'il se rassure : aucun fonctionnaire, fut-il le plus élevé dans la hiérarchie, n'a le droit ni le pouvoir d'imposer quoi que ce soit à un élu. Seul l'électorat peut sanctionner un élu puisqu'il en émane.

Quitte à nous répéter, en matière de rapports entre l'État et la religion, l'impératif de toute politique doit être la recherche d'un consensus. Il y a un consensus au Québec (et dans

toute l'Amérique du Nord) sur le principe de la séparation de l'État et de la religion. Dès lors, pourquoi ne pas l'inscrire dans la Charte québécoise des droits et des libertés? Adossé à la jurisprudence canadienne et gravé dans le sceau de la Loi fondamentale du Québec, ce principe sera pris en compte par les tribunaux avec rigueur et sérieux.

Le Québec est un État de droit. En matière d'institutions politiques qui lui sont propres, seule l'Assemblée nationale est habilitée à légiférer. Mais le Québec est aussi un État fédéré assujéti à la Charte canadienne des droits et des libertés quoiqu'il n'y ait pas adhéré. Les dispositions de la Charte québécoise peuvent être contestées devant les cours fédérales de justice. Et elles le seront sans doute! Toutefois, si le principe de la séparation de l'État et de la religion est inscrit dans la Charte québécoise, le Québec sera mieux à même de défendre sa cause d'autant plus que la séparation de l'État et de la religion fait partie de la jurisprudence canadienne. Finalement, la Charte canadienne offre à toute province le droit de recourir à la disposition de dérogation en cas de désaccord entre les deux juridictions. Donc, si même une Charte imposée offre le recours du « Nonobstant... », eh bien, *nonobstons!* L'enjeu en vaut la peine! □

Danic Parenteau*

LAÏCITÉ RÉPUBLICAINE ET SÉCULARISME LIBÉRAL AU QUÉBEC**

Le Québec est actuellement secoué par un débat animé sur le projet de Charte des valeurs québécoises. Mal parti avant même que ce projet n'ait été déposé à l'Assemblée nationale – on se souvient de la sortie toute en subtilité du philosophe commissaire Charles Taylor pour qui ce projet serait digne des politiques de Poutine en Russie; rien de moins! –, ce débat semble encore malheureusement mal engagé. Les positions des uns, opposants à ce projet, et des autres, partisans de celui-ci, m'apparaissent toutes deux, à leur façon, reposer sur des bases fragiles, lesquelles ne favorisent assurément pas un débat sain et par ailleurs parfaitement légitime pour toute société démocratique.

Du côté des opposants, parmi lesquels on retrouve un très grand nombre de tenants du multiculturalisme canadien et, paradoxalement, plusieurs conservateurs religieux¹, on trouve un discours qui néglige de voir que cette proposition

* Professeur au Collège militaire royal de Saint-Jean.

** Le présent texte est tiré d'un essai politique à paraître au début de l'an prochain chez un éditeur montréalais.

1 C'est peut-être l'un des plus grands paradoxes auquel conduit le multiculturalisme canadien. Ainsi, avons-nous pu voir par le passé ces mêmes multiculturalistes, défendre par exemple en Ontario le projet de création de tribunaux fondés sur la charia, et ce, au nom des sacrosaints droits individuels.

de charte s'inscrit dans le parcours historique singulier du peuple québécois. On semble incapables de saisir cette initiative dans la perspective du rapport singulier que les Québécois entretiennent avec la foi en général, et avec la religion catholique en particulier, depuis la Révolution tranquille. C'est un peu comme si, aux yeux de ces critiques, les sociétés québécoise et canadienne étant à quelques nuances près identiques, il serait donc naturel, et si simple, d'appliquer ici le modèle de rapport au fait religieux qui existe là-bas – un modèle qui fait vraisemblablement consensus parmi les Canadiens, puisqu'il ne suscite en effet que très peu de débats. Pourquoi tant de chicanes et de divisions inutiles? Or, négliger cet aspect du rapport singulier des Québécois avec la religion rend très difficile de bien saisir le véritable sens de cette proposition de Charte des valeurs québécoise.

Mais de l'autre côté, chez une bonne partie de ceux qui soutiennent ce projet de charte, ou du moins qui partagent son esprit – puisque même si on en approuve l'esprit, on peut néanmoins avoir quelques réserves vis-à-vis certaines de ses dispositions –, on remarque une position argumentative aux assises conceptuelles fragiles. Le discours de nombreux partisans témoigne de l'absence de distinction claire entre deux modèles de séparation de l'Église et de l'État, distinction pourtant essentielle pour saisir avec toute la profondeur nécessaire le principe de laïcité dont s'inspire cette charte. En fait, de nombreux partisans de cette charte semblent continuer de mal assumer leur «républicanisme», modèle général de régime et de société auquel précisément se rattache ce principe de laïcité. On semble difficilement capable de justifier en quoi ce principe se distingue du modèle de séparation de l'Église et de l'État qui existe dans la majorité des pays anglo-saxons, à savoir le «sécularisme» libéral. Or, sans une telle distinction, il est bien difficile de bien appré-

cier toute la pertinence de ce projet de Charte, mais aussi de bien défendre celui-ci face à ceux qui le critiquent.

Ainsi, s'imposent selon moi quelques clarifications conceptuelles afin de pouvoir apprécier avec toute sa justesse ce projet de Charte des valeurs québécoises, laquelle s'inscrit en effet parfaitement dans l'histoire du rapport des Québécois avec la religion et apparaît également conforme à des valeurs bien ancrées dans l'imaginaire collectif des Québécois, lesquelles pointent bien en direction d'un certain républicanisme.

La Révolution tranquille et la place de la religion dans l'espace public

Le rapport que les Québécois entretiennent avec la religion en général, aussi bien avec la foi catholique majoritaire qu'avec toutes les autres religions minoritaires, dont celles des nouveaux arrivants, est le produit de leur histoire. Ce rapport doit beaucoup à la manière dont ils se sont affranchis de l'influence de l'Église au cours de la Révolution tranquille. Le processus de déconfessionnalisation accéléré auquel on a assisté dans les années 1960-1970 a laissé d'importantes traces dans l'imaginaire collectif des Québécois. Ces derniers ont aujourd'hui un rapport à la religion, notamment quant à sa place dans l'espace public, qui tend vers le principe républicain de «laïcité». Même si ce principe universel n'a jamais jusqu'ici fait l'objet d'une adoption officielle au Québec, que ce soit sous la forme d'une loi de l'Assemblée nationale ou d'une politique, et qu'il est encore mal assumé par les Québécois eux-mêmes, ce dernier n'en demeure pas moins enraciné dans l'imaginaire collectif québécois. Si bien que dans leur rapport avec la religion, les Québécois se distinguent des Canadiens par une approche plus républicaine.

Au cours des années 1960-1970, la société québécoise a été entraînée sur le chemin d'une déconfectionnalisation rapide et globale de ses institutions. Cette période a en effet été marquée par un effacement important de la religion dans l'espace public et une perte importante de l'influence de cette institution qui jouissait jusque-là, et ce, depuis au moins la révolte des Patriotes, d'un pouvoir considérable sur la société, soit l'Église catholique. En vérité, peu de peuples en Occident, ou ailleurs dans le monde ont connu dans leur histoire une rupture aussi abrupte avec la religion – à l'exception peut-être des peuples qui ont vécu des révolutions politiques, notamment communistes, comme en Russie après octobre 1917 ou à Cuba après 1959. Pour donner une idée de l'ampleur de ce processus, il suffit de rappeler quelques faits. Par exemple, en 1961, à Montréal, le taux de fréquentation des Églises se situait à 61 %, alors qu'il tombe à 30 % en 1971, et seulement à 15 % chez les jeunes. L'Église catholique elle-même perd des effectifs importants à cette époque: de quelque 2000 prêtres ordonnés au Québec en 1947, on tombe à 80 en 1970. En 1961, on compte environ 45 000 religieuses et 8 000 prêtres au Québec. Vingt ans plus tard, on n'en compte plus que 28 000 et 4 000. À la même époque, les appellations de nombreuses organisations, notamment syndicales, se laïcisent et la référence au catholicisme tend à être abandonnée. Ainsi, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) devient la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en 1960; la Corporation des instituteurs catholiques se transforme en Centrale des enseignants du Québec (CEQ) en 1967. Au début des années 1970, l'Union catholique des cultivateurs (UCC) devient l'Union des producteurs agricoles (UPA). Enfin, l'Église va également perdre le contrôle qu'elle exerçait jusque-là sur des domaines clefs de la société par la suite du développement de l'État au Québec. Le domaine de la santé en est un exemple, alors que le Gouvernement

du Québec met sur pied en 1969 la Régie de l'assurance maladie du Québec et crée l'année suivante le ministère des Affaires sociales en fusionnant les ministères de la Famille et du Bien-être avec celui de la Santé. L'Église perd également son influence dans le domaine de l'éducation, alors qu'est créé en 1964 le ministère de l'Éducation du Québec et que, trois ans plus tard, les cégeps viennent remplacer le cours classique.

La religion a longtemps été le ciment de l'identité canadienne-française. Les Canadiens français ont en effet longtemps entretenu l'idée qu'ils étaient portés par une mission civilisatrice, soit celle de défendre et de propager la foi catholique en Amérique du Nord, une idée évidemment savamment nourrie par l'Église catholique à l'époque. En fait, l'élément de la foi catholique a longtemps été le principal élément identitaire des Canadiens français, et ce avant même la langue française; une chose peut-être difficile à imaginer pour nous contemporains, tant la langue est aujourd'hui au cœur de l'identité québécoise. Or, au cours de cette métamorphose qui a mené les Canadiens français du Québec à se faire Québécois durant les années 1960, cet élément identitaire religieux a presque complètement été abandonné. Même si les Québécois continuent en grand nombre de nos jours de se déclarer catholiques, la pratique de cette religion est en réalité de plus en plus discrète, de plus en plus réservée au domaine privé. La religion n'a pas disparu au Québec, puisqu'elle reste bien présente dans la vie de nombreux citoyens et occupe une place capitale dans notre patrimoine culturel et historique – sa présence est par exemple indéniable dans l'héritage architectural religieux au Québec, et elle occupe toujours une place importante dans notre imaginaire collectif, lequel est encore fortement imprégné des valeurs judéo-chrétiennes. Toutefois, la religion catholique ne constitue plus un élément identitaire du Québec.

Ainsi, d'une société marquée par l'omniprésence ou l'omnipuissance de l'Église catholique et du fait religieux dans tous les aspects de la vie sociale – d'une « *priest ridden society* », comme le disaient à l'époque les observateurs canadiens –, le Québec a-t-il rapidement évolué dans les années 1960 vers l'une des sociétés les plus sécularisées en Occident, sinon au monde. Il suffit de voyager aux États-Unis, où les discours des politiciens se terminent presque toujours par cette formule devenue classique « *God bless America* », où certains prédicateurs religieux occupent une place importante dans l'espace médiatique et où les églises continuent d'accueillir en très grands nombres les croyants, pour mesurer à quel point la religion a quasiment disparu de l'espace public au Québec. De même, en Europe, y compris dans des pays aux traditions séculières pourtant bien ancrées dans les moeurs comme en France, où on continue de souligner quotidiennement au téléjournal le nom des saints du jour (le 14 août, la Saint-Évrard, le 13 septembre, la Saint-Aimé, le 14 mai, la Saint-Matthias, etc.) et où à côté du Lundi de Pâques et de Noël, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption et la Toussaint sont également reconnues comme des jours fériés, pour voir combien la religion occupe une place effacée au Québec².

Or, cette rupture avec l'Église, cette mise à l'écart de la religion de l'espace public continue d'être perçue dans l'imaginaire collectif québécois comme l'un *des principaux acquis de la Révolution tranquille*. En effet, ce processus a été au cœur de la dynamique générale d'émancipation collective sur laquelle débouchèrent ces années de profonds bouleversements sociaux. Une majorité de Québécois, y compris bon nombre de ceux chez qui la foi, catholique ou autre, occupe une place

² Par ailleurs, de nombreux commentateurs déplorent toutefois que cette perte du religieux se soit malheureusement accompagnée par une perte du spirituel ou plus largement d'une perte de sens, qu'aucun grand discours ne semble avoir réussi jusqu'ici à remplacer.

importante dans leur vie, ne voudraient pas d'un retour à l'univers religieux et social qui prévalait au Québec avant les années 1960. Si la foi a cessé d'être un élément central de l'identité des Québécois, ceux-ci continuent de se distinguer des Canadiens et des États-Uniens dans leur rapport à la religion, puisqu'en cette matière, leur pratique s'inspire davantage de la laïcité républicaine que du sécularisme libéral.

Laïcité républicaine et sécularisme libéral

La *laïcité républicaine* et le *sécularisme libéral* sont les deux principaux modèles d'aménagement du religieux par rapport au politique à la suite du processus général de déconfessionnalisation qui a touché toutes les sociétés occidentales à partir de la Renaissance. Ils représentent encore de nos jours les deux principaux modèles d'aménagement de la foi dans l'espace public. En Antiquité et au Moyen-âge, les sociétés occidentales étaient encore entièrement pénétrées du religieux, dans la mesure où la foi et les croyances – souvent accompagnées de mythes – influençaient toutes les sphères de la vie. Les monarques tiraient leur légitimité de la « grâce de Dieu³ », l'enseignement public était entièrement conditionné par l'apprentissage de la foi, la production culturelle tenait bien souvent à des impératifs religieux, etc. Si bien qu'il n'existait à cette époque aucune séparation claire entre les domaines relevant du politique ou de l'État, et celui relevant de la religion ou de l'Église. Le religieux débordait sur le politique et le politique recoupait la pratique religieuse⁴. L'un des grands bouleversements qui vont mar-

3 Cette pratique perdue dans le système monarchique britannique où, comme les pièces de monnaies canadiennes le rappellent, la Reine Elisabeth II est considérée « Dei Gratia Regina » – soit « reine par la grâce de Dieu ».

4 On peut également souligner qu'à la même époque, les domaines culturels et religieux ne s'affichaient pas encore comme des domaines autonomes.

quer l'époque moderne en Occident a été cette séparation de l'Église et de l'État.

Or, même s'ils servent aujourd'hui à désigner des modèles universels, au sens où l'on peut trouver des exemples de ces modèles un peu partout sur la planète, la laïcité républicaine et le sécularisme libéral ont été forgés dans des expériences historiques et sociales particulières. Le modèle républicain de laïcité est d'abord apparu en France au moment de la Révolution. Dès 1792, les révolutionnaires français vont adopter une politique de séparation radicale entre l'Église et l'État. Écarté au temps de la Restauration après la chute de Napoléon, ce modèle va à nouveau être imposé dans ce pays au moment de l'adoption en 1905 de la Loi de séparation des Églises et de l'État. Il sera finalement adopté comme politique officielle par la République française, qui l'inscrira dans la constitution de 1958 (la V^e République)⁵. De son côté, le sécularisme libéral a surtout été forgé par l'expérience des pays anglo-saxons, tels les États-Unis et le Canada, et dans une moindre mesure la Grande-Bretagne⁶. Même si, fidèle à la tradition du droit coutumier (« *common law* ») qui prévaut dans ces pays, ce modèle n'a jamais fait l'objet d'une codification dans une loi ou une politique officielle, l'influence de ce dernier demeure bien tangible dans les jurisprudences et les pratiques sociales de ces pays.

5 Fort de sa détermination française et de la faible influence dont jouit ce modèle dans les pays anglo-saxons, le terme « laïcité » n'existe tout simplement pas dans la langue anglaise, où il est habituellement traduit par « French secularism ».

6 Le cas des la Grande-Bretagne est particulier puisque la monarque britannique, Elizabeth II, est à la fois chef de l'État et chef de l'Église anglicane, Église officielle de ce pays. Ce qui est contraire au principe de séparation de l'Église et de l'État. Toutefois, en ces deux domaines, son rôle est essentiellement symbolique, en ce qu'elle n'intervient jamais ni dans les affaires politiques ni dans les affaires de la foi. Aussi, en pratique, c'est bien le principe du sécularisme libéral qui dicte le rapport entre le religieux et le politique dans ce pays.

Issus respectivement de la France et des pays anglo-saxons, on retrouve cependant la trace de ces deux modèles dans de nombreux autres pays aujourd'hui. Tandis que le principe de la laïcité est bien implanté en Turquie et dans une moindre mesure au Portugal, le sécularisme libéral fait sentir son influence en Allemagne et dans les pays scandinaves. En fait, ces deux modèles universels comprennent plusieurs variantes et se manifestent différemment en fonction des contextes dans lesquels ils ont évolué. Effectivement, l'idéal de laïcité n'est pas le même d'un pays à l'autre. De même, la pratique séculière libérale prend différentes couleurs en fonction des pays. Généralement toutefois, ces modèles reposent sur des idées maîtresses ou des logiques qui, sans être complètement incompatibles, demeurent très difficilement conciliables, notamment sur la question de la place à accorder à la religion dans l'espace public. C'est d'ailleurs sous ce dernier aspect que les divergences entre les deux modèles apparaissent les plus visibles et précisément là que le Québec diffère le plus clairement du Canada ou des États-Unis par exemple.

D'un côté, le modèle *républicain de laïcité* stipule une *séparation stricte* entre le domaine de la religion et celui du politique. Concrètement, le domaine public étant celui sur lequel l'État revendique son emprise – en tant que détenteur du pouvoir « temporel » – et le domaine privé étant davantage celui sur lequel l'influence de l'Église peut se faire sentir – cette institution agissant à titre de guide dans le domaine « spirituel » –, le principe de la laïcité appelle donc à une mise à l'écart de la religion de l'espace public. Les questions religieuses relèvent strictement du domaine *privé*; en contrepartie, le pouvoir public ne peut s'immiscer dans les affaires touchant la foi. Autrement dit, suivant ce principe, la religion n'a pas sa place dans la sphère publique; des motifs religieux ou liés à une certaine pratique religieuse ne peuvent être invoqués dans les affaires où s'appliquent des règles publiques.

Il revient donc à l'État, garant du maintien de l'ordre dans la société, de s'assurer du maintien de cette séparation, au besoin, par le biais de lois ou de politiques officielles.

Même si ce modèle a pu se nourrir au cours de son développement d'un certain anticléricalisme, voir d'un certain sentiment antireligieux, notamment au moment de sa première affirmation dans le contexte révolutionnaire de 1789 en France, le modèle de la laïcité n'est pas en soit contre l'Église ou la religion. La foi peut très bien continuer de s'exprimer et de s'épanouir dans une société organisée suivant ce modèle. La religion continue par exemple d'occuper une place importante dans la vie des Turques, et même de nombreux Français. Seulement, ce modèle repose sur une séparation nette entre les domaines qui reviennent à l'État et à l'Église.

De l'autre côté, le *sécularisme libéral* repose sur la logique de la *neutralité* de l'État par rapport à la religion. L'État et les institutions publiques doivent demeurer neutres par rapport à la religion. Cela veut dire que l'État ne doit pas manifester de préférence en matière religieuse – il ne peut par exemple proclamer une religion d'État – et doit se garder d'intervenir en cette matière, en laissant les institutions religieuses exercer leurs pleins pouvoirs dans le domaine de la foi et de la pratique religieuse⁷. Ce principe de neutralité peut se décliner de différentes manières. Dans le cas de pays aux religions multiples, cette neutralité peut prendre la forme d'une relation *équitable* de l'État à l'égard de toutes les religions. On peut alors voir l'État apporter une certaine forme de soutien à toutes les principales religions, en accor-

⁷ Cette neutralité de l'État en matière religieuse n'empêche pas le législateur libéral de pouvoir évoquer Dieu comme source première de ses lois, comme c'est le cas par exemple au Canada, dont le préambule de la Charte canadienne des droits et libertés se lit comme suit: «Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit».

dant par exemple à chacune d'elles des exemptions fiscales. Ailleurs, ce principe de neutralité va conduire l'État à n'en soutenir aucune, laissant les religions mener leurs affaires de manière complètement autonome. Dans les deux cas, le principe de neutralité de l'État en matière religieuse prévaut.

Ainsi, la principale différence entre les deux modèles tient-elle à la place de la religion dans l'espace public: si l'un interdit entièrement cette pratique, le second n'y est pas foncièrement opposé tant que celle-ci se fait dans respect du principe de neutralité de l'État. En définitive, la séparation des deux institutions est plus strictement observée dans le modèle républicain de laïcité que dans le modèle libéral de sécularisme.

C'est d'ailleurs précisément pour assouplir le modèle de laïcité, jugé trop rigide, que les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor ont développé le concept de laïcité dite «ouverte»⁸, dans le rapport qu'ils ont fait paraître en 2008 au terme de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles – un principe qui figurait d'ailleurs déjà dans le rapport Proulx de 1999 sur la déconfessionnalisation des écoles publiques au Québec⁹. Le concept de laïcité ouverte peut donc être perçu comme une tentative de permettre l'expression de la religion dans l'espace public ou autrement dit, une manière de rapprocher le modèle républicain du sécularisme libéral.

8 Gérard Bouchard et Charles Taylor, «Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation», Rapport final de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008, p. 140 à 153. Dans son ouvrage de 2012, *L'Interculturalisme. Un point de vue québécois*, Gérard Bouchard préfère plutôt parler de laïcité «inclusive».

9 «Laïcité et religions. Perspectives nouvelles pour l'école québécoise», Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation, 1999: <http://www.mels.gouv.qc.ca/REFORME/religion/Integ-fr.pdf>

Avec le sécularisme libéral, il est donc possible d'aménager une certaine place dans l'espace public pour l'expression de la religion, tant que cela se fait dans le respect du principe de neutralité de l'État. Avec le modèle républicain de laïcité, cela est impossible, puisque celui-ci repose sur la séparation complète de la foi de l'espace public, celle-ci relevant entièrement du domaine privé. Cet écart de principe a éclaté au grand jour lors de la crise des accommodements raisonnables qui a secoué le Québec entre 2006 et 2008. Ce que nous avons observé alors fut l'affrontement de la pratique québécoise d'inspiration laïque et la pratique séculière libérale canadienne.

Accommodements raisonnables et accommodements religieux

L'accommodement raisonnable est une pratique d'inspiration libérale qui justifie, sous certaines conditions, la dérogation à une règle universelle, tels une loi ou un règlement, pour une personne, en raison de particularités qui la distinguent du reste de la population. L'expression vient du premier jugement de la Cour suprême du Canada qui inaugura cette pratique en 1985 dans un cas portant sur une demande d'exemption de travailler le dimanche de la part d'une employée, sous prétexte que sa religion le lui interdisait (Affaire Commission ontarienne des droits de la personne/Theresa O'Malley contre Simpsons-Sears). Dans le jugement qui a été rendu, cette pratique est définie comme suit :

L'obligation dans le cas de la discrimination par suite d'un effet préjudiciable, fondée sur la religion ou la croyance, consiste à prendre des mesures raisonnables pour s'entendre avec le plaignant, à moins que cela ne cause une contrainte excessive : en d'autres mots, il s'agit de prendre les mesures qui peuvent être raisonnables pour s'entendre sans que cela n'entrave indûment l'exploitation de l'entreprise de l'employeur et ne lui impose des frais excessifs.

Autrement dit, l'accommodement raisonnable autorise une personne à ne pas se soumettre à une règle, pourtant applicable à tous, sur la base du fait que d'obliger cette dernière à s'y conformer constituerait une forme de discrimination à son égard. Aussi, depuis ce jugement de 1985 qui a pris valeur de jurisprudence au Canada et au Québec, les organisations publiques ou privées sont-elles dans l'obligation d'«accommoder» toute personne qui, pour des motifs liés à une particularité qui lui est propre, en ferait la demande, tant que les effets d'un tel accommodement sur le bon fonctionnement de cette organisation apparaissent «raisonnables». L'accommodement raisonnable est donc toujours par définition une mesure exceptionnelle fondée sur la règle du cas par cas.

Les raisons qui peuvent justifier les exceptions sont nombreuses et de nature diverse. Elles peuvent notamment tenir à un handicap. L'interdiction d'autoriser l'accès à un restaurant pour les animaux de compagnie pourrait constituer une forme de discrimination indirecte pour les personnes malvoyantes qui doivent impérativement se déplacer avec un chien-guide. Aussi, juge-t-on convenable d'accommoder ces personnes en les autorisant à être accompagnées de leur chien-guide au restaurant. D'autres mesures d'accommodement peuvent découler de la condition médicale d'une personne. Le règlement qui oblige par exemple tout électeur à se présenter à visage découvert lorsque vient le temps de voter pourrait constituer une forme de discrimination à l'égard de certains grands brûlés, au visage en partie ou totalement couvert de pansements. Dans ce cas, on estime juste de laisser ces blessés voter à visage couvert.

Or, les principaux cas d'accommodements raisonnables qui ont fait les manchettes ces dernières années, et contre lesquels une majorité de Québécois se sont montrés très opposés

portent sur les accommodements fondés sur des pratiques religieuses. On peut alors parler dans ce cas d'«accommodements religieux». L'un des premiers cas ayant suscité la controverse, et peut-être l'un des plus symboliques, est celui qui opposa en 2002 une commission scolaire de Montréal à un élève de religion sikhe (Multani contre Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys). Rappelons qu'un élève de confession sikhe de LaSalle avait cette année-là porté plainte contre sa commission scolaire qui lui interdisait de porter en classe son kirpan, poignard symbolique que doivent porter tous les hommes pratiquants sikhs. La direction de cette commission scolaire n'avait pas jugé que l'argument religieux invoqué par l'élève pour continuer à porter sur lui en classe son poignard justifiait une exemption au règlement interdisant le port d'arme à l'école. Devant le refus de la commission scolaire¹⁰, la famille de cet élève avait intenté une poursuite. La Cour supérieure du Québec trancha en faveur de la commission scolaire, mais ce jugement fut infirmé en appel par la Cour suprême du Canada qui donna raison à la famille du plaignant sur la base du principe de la liberté de religion inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés. L'école n'eut donc d'autre choix que d'autoriser ce dernier à réintégrer ses classes avec à sa ceinture son kirpan. Depuis cette affaire, de nombreux cas d'accommodement religieux ont fait l'actualité. Citons celui, en 2007, impliquant la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des Juifs orthodoxes de sexe masculin qui refusèrent d'être évalués par des femmes lors de tests de conduite ou encore celui, la même année, de l'obligation faite à l'École de technologie supérieure (ÉTS) de Montréal de mettre à disposition de ses étudiants de profession musulmane un

¹⁰ Dans les faits, des solutions de rechange avaient été proposées à l'élève par la direction de son école, telle que celle de porter son kirpan dans un étui ficelé ou de porter un petit kirpan symbolique, comme le font plusieurs sikhs par exemple. Mais ces solutions ont toutes été rejetées par le plaignant.

local pour la pratique de leurs prières quotidiennes à la suite d'une plainte déposée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Des 65 cas d'accommodement raisonnable répertoriés dans le rapport de final de la commission Bouchard-Taylor de 2008, sur la période allant de décembre 1985 à avril 2008, 64 portaient effectivement sur des motifs religieux. Si bien qu'en vérité on peut dire que la crise des accommodements raisonnables a plutôt été celle des accommodements *religieux*.

L'accommodement raisonnable (religieux ou autre) revêt un caractère obligatoire lorsqu'il découle d'un jugement des tribunaux forçant une organisation, soit un employeur ou une société d'État, à accommoder certaines personnes soumises à ses règlements, après qu'une demande ait été formulée en ce sens et que les mesures pour l'accommoder aient été jugées «raisonnables» par les tribunaux. Le caractère obligatoire de cette pratique résulte en fait d'une interprétation très libérale du droit à la non-discrimination inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec¹¹.

11 L'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés énonce que :

«(1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.»

L'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec stipule quant à lui que :

«10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.»

Cette interprétation repose sur le droit à la liberté religieuse, l'un des droits fondamentaux garantis par ces chartes. Toute règle qui aurait pour effet indirect d'empêcher quelqu'un de pratiquer sa religion pourrait être considérée comme une mesure discriminatoire. Dans ce cas, comme lors du premier incident survenu au Canada en 1986, une organisation est dans l'obligation d'assouplir ses règlements pour accommoder cette personne et ne pas l'empêcher de pratiquer sa religion. On ne parle pas ici de discrimination directe, telle une loi qui interdirait par exemple l'accès à l'université aux personnes aux yeux bleus – laquelle serait d'emblée déclarée illégale puisque contraire aux droits de la personne –, mais d'un effet discriminatoire *indirect*.

La vive opposition exprimée par les Québécois à l'égard des accommodements religieux trouve essentiellement son origine dans le rapport que ces derniers entretiennent avec la religion depuis la Révolution tranquille. Pour les Québécois, cette pratique est vue comme une sorte de retour du religieux dans l'espace public.

Non au retour de la religion dans l'espace public

Depuis que les Québécois se sont affranchis de l'influence de l'Église catholique au moment de la Révolution tranquille, la pratique de la religion relève d'un *choix individuel*. Nul n'est obligé de pratiquer telle ou telle religion ni même d'adhérer à une religion tout court. Dans le sens fort du terme, les Québécois souscrivent au principe de la liberté religieuse, en ce que sa pratique relève d'un choix strictement personnel. C'est-à-dire que l'adhésion à une religion relève d'une logique similaire à celle par laquelle une personne est amenée à choisir de porter tel ou tel types de vêtement, d'écouter telle musique ou de pratiquer telle activité physique, ou de n'en pratiquer aucune – même si

bien sûr, la portée et la signification profonde d'une décision touchant la foi ne se comparent pas avec celle touchant un style de vie. L'idée de libre-choix est au cœur de la pratique de la religion au Québec.

En fait, les Québécois considèrent comme l'un des grands acquis de la Révolution tranquille que d'avoir réussi à se libérer de la relation quasi « essentialiste » qu'entretenaient les Canadiens français avec la religion. Pour ces derniers, la religion catholique ne relevait pas d'un choix individuel – comme s'ils étaient libres de ne pas être catholiques –, mais constituait un trait identitaire fondamental, faisait en quelque sorte partie de leur ADN. Être Canadien français, c'était être catholique. La Révolution tranquille est venue briser ce lien essentialiste avec la religion catholique. Aussi, peut-on aujourd'hui être Québécois sans nécessairement être de foi catholique. On peut être Québécois et pratiquer l'islam, croire en Bouddha ou ne pas croire en dieu, car on ne naît ni catholique, ni musulman, ni bouddhiste. On peut certes naître dans une famille catholique, musulmane ou bouddhiste et avoir été élevé selon les rites de l'une ou l'autre de ces religions, mais une fois devenu adulte, le fait de continuer à pratiquer celle-ci relève d'un choix strictement personnel. Que ce choix soit motivé par le désir de perpétuer une certaine tradition, le respect de ses parents et sa communauté immédiate ou une adhésion profonde aux valeurs professées par la religion choisie, il demeure un choix libre et individuel.

La forte opposition des Québécois envers les accommodements religieux tient précisément à cette idée de libre choix en matière religieuse. Lorsque la pratique religieuse d'une personne vient se heurter à une règle universelle, par ailleurs légale et raisonnable, une majorité de Québécois estiment qu'il n'y a pas lieu d'assouplir cette règle pour accommoder

cette dernière. Reconnaître que la religion relève d'un choix individuel signifie qu'une personne pratiquante aurait pu faire le choix de ne pas pratiquer sa religion. Elle pourrait donc aménager sa pratique pour se conformer à cette règle, choisir de pratiquer une religion plus compatible avec cette dernière, ou opter de n'en pratiquer aucune. Une décision n'est libre que si *elle implique toujours et fondamentalement la possibilité de décider autrement*. La pratique de la religion ne saurait revêtir un caractère obligatoire ou nécessaire. Si une personne décide de pratiquer une religion et qu'elle accepte de respecter ses rites, il lui revient à elle seule d'«accommoder» sa pratique si celle-ci entre en conflit avec des règles universelles applicables à tous, et non l'inverse. Il n'y a aucune forme de discrimination – directe ou indirecte – exercée sur une personne pratiquante, lorsqu'une organisation refuse d'accommoder celle-ci sur la base du fait que sa pratique religieuse est le fruit d'un choix libre de sa part. Une différence fondamentale distingue l'accommodement religieux, qui repose sur un motif tenant d'un choix individuel, de l'accommodement fondé sur un handicap ou une condition médicale par exemple. À la différence de la personne qui choisit d'adhérer à une religion, la personne handicapée ou celle souffrant d'une condition médicale particulière n'a pas choisi cette condition particulière qui l'amène à demander un accommodement – la personne handicapée ne l'est pas par choix, pas plus que la personne qui est malade. La pratique religieuse ne tient pas d'une nécessité contre laquelle on ne peut rien, autrement dit, d'une sorte de lien «essentialiste», mais bien toujours d'un choix individuel.

De manière générale, la pratique de l'accommodement religieux est perçue par les Québécois comme une sorte de tentative en vue *d'aménager une forme de retour de la religion dans l'espace public*. Ce qui constitue une remise en cause de

cet important acquis de la Révolution tranquille. Autrement dit, c'est comme si nous assistions aujourd'hui à un retour du religieux par la petite porte. Les Québécois se sont collectivement débarrassés de la religion dans l'espace public il y a moins d'un demi-siècle, la voilà de retour aujourd'hui à la suite de décisions prises par des juges sur la base d'une interprétation très libérale des chartes de droits. C'est peut-être là un effet parfaitement involontaire des décisions prises par ces derniers, mais celui-ci est bien réel dans l'imaginaire populaire québécois. En fait, cette opposition met en lumière un choc entre deux conceptions opposées de la société, l'une libérale, sur laquelle se fonde la pratique des accommodements religieux, et l'autre, de tendance républicaine, qui transparaît dans la réaction des Québécois face à cette pratique.

Cette opposition à l'égard des accommodements religieux de la part des Québécois ne trouve pas son origine dans leur « insécurité » ou leur « fragilité » comme peuple francophone minoritaire sur le continent nord-américain anglophone, comme le soutiennent les défenseurs de l'interculturalisme. Celle-ci tient plutôt, plus fondamentalement, à une opposition de principe, qui tient au fait que la pratique d'accommodement religieux est contraire à la manière dont les Québécois ont aujourd'hui de concevoir la place de la religion dans l'espace public et qui renvoie à une certaine conception républicaine de la société.

Cette opposition ne saurait non plus s'expliquer, comme ont pu le soutenir de nombreux défenseurs du multiculturalisme canadien, notamment au moment de la crise des accommodements raisonnables, par la plus grande fermeture des Québécois à l'égard de la diversité ethnoculturelle. Comme si cette opposition représentait une preuve (une autre!) du repli identitaire des Québécois et de leur inca-

pacité à s'ouvrir aux autres cultures en raison du « nationalisme tribal » qui traverse encore leur société... En vérité, les Québécois ne sont en général pas moins tolérants à la diversité ni moins accueillants à l'égard des autres cultures que le sont les Canadiens ou les Étatsuniens par exemple. Porté par une tradition d'accueil qui remonte à plus de quatre siècles, le Québec demeure l'une des sociétés les plus accueillantes au monde pour les nouveaux arrivants qui choisissent encore en grand nombre d'y venir s'installer tous les ans – nous continuons d'accueillir annuellement près de 50 000 immigrants pour une population d'un peu plus de 8 millions de personnes; ce qui place le Québec parmi les sociétés avec le plus haut taux d'immigration au monde, devant même les États-Unis, la France ou le Royaume-Uni. Si bien sûr le Québec est secoué à l'occasion par des événements déplorablement inspirés parfois par la xénophobie, on trouve malheureusement également de tels événements au Canada et ailleurs en Occident. En cette matière, le Québec n'est ni meilleur ni pire que le Canada. Les Québécois ne sont ni moins accueillants ni plus accueillants que les Canadiens, même s'ils souscrivent à une conception différente de la société et adhèrent en général à un modèle d'intégration qui se distingue du multiculturalisme. D'ailleurs, si les Québécois se montrent effectivement très réticents à accepter les accommodements religieux, il semblerait qu'ils soient en revanche même plus ouverts que les Canadiens ou les Étatsuniens sur d'autres questions touchant la diversité. Sur la question du mariage entre conjoints de même sexe, sur le rapport à la filiation et l'attribution des noms de famille pour les enfants, voire sur la sexualité, l'usage des drogues ou le droit au suicide assisté, les Québécois démontrent en général une ouverture plus grande que les Canadiens et assurément plus grande que leurs voisins du Sud, où domine encore un conservatisme social.

Derrière ce refus des Québécois des accommodements, on peut également dégager une protestation contre ce qui est largement perçu par eux comme une forme de *dépossession collective* de leur pouvoir de décider par eux-mêmes des règles régissant la vie en société. Rappelons que la pratique des accommodements religieux trouve son origine dans une pratique juridique touchant le domaine du droit du travail et que son caractère obligatoire découle des décisions de juges, sur la base d'une interprétation très libérale des chartes de droits. Or, les Québécois acceptent difficilement que lorsqu'il s'agit de fixer les règles de la vie en société, les décisions de juges aient plus de poids que la volonté du peuple. En ces domaines, ils estiment plutôt qu'il leur revient de décider. Cette attitude qui accorde à la volonté populaire pré-séance sur les décisions de juges non élus représente une attitude éminemment républicaine. En revanche, de leur côté, les Canadiens semblent plus facilement accepter qu'en ces domaines les décisions des juges puissent être déterminantes. Cela tient à une conception de la société au sein de laquelle la question des droits individuels et de leur garantie par des Chartes de droits revêt une importance centrale par rapport à celle chez qui se fait sentir l'esprit républicain. S'opposent ici deux conceptions du pouvoir reposant sur deux conceptions de la société.

Conclusion

En somme, on doit saluer la présente initiative visant à établir au Québec des règles claires concernant la place de la religion dans l'espace public, suivant le principe de la laïcité. Cependant, il aurait été à mes yeux préférable de s'en tenir au projet initial de charte de la laïcité, plutôt que le projet actuel de charte des valeurs. Il est exceptionnel dans une société de tradition démocratique qu'un État entreprenne d'ériger des valeurs en loi. En revanche, il est beaucoup plus

courant de donner un fondement légal à un principe politique. La France possède par exemple une loi sur la laïcité depuis 1958; le Canada, une loi sur le multiculturalisme depuis 1982; l'Allemagne, une loi pour le droit à l'environnement depuis 1994, etc. Il ne s'agit pas ici de prétendre que l'État du Québec devrait être neutre sur le plan des valeurs. Au contraire, cet État étant l'incarnation institutionnelle du peuple québécois, il est donc tout à fait naturel qu'il puisse prétendre reposer sur certaines valeurs qui sont propres à notre peuple, mais aussi qu'il porte en lui les traces de notre identité nationale. Un État neutre sur le plan des valeurs ou de l'identité est impossible.

On comprend la volonté derrière cette initiative d'y aller avec une proposition plus globale, au sein de laquelle peuvent donc entrer des mesures qui auraient difficilement pu trouver leur place dans une proposition qui se serait limitée au principe de la laïcité. Cette préoccupation est fort légitime. Mais pourquoi alors ne pas y être allé d'une proposition *pour que le peuple québécois se donne sa propre constitution*? Si on voulait donner plus d'envergure à cette initiative et donner une portée symbolique forte à certaines valeurs fondamentales propres au Québec, c'est, je pense, vers une telle voie qu'il aurait fallu aller. Sans une véritable constitution républicaine québécoise, rédigée pour le peuple et par le peuple, on voit mal comment nos «valeurs» pourraient fondamentalement être protégées dans le présent ordre constitutionnel canadien, lequel est précisément érigé sur la négation de la première des valeurs québécoises, qui est celle d'une nation qui se sait libre et capable d'assumer son destin et son développement. □

Mathieu Bock-Côté*

LE MULTICULTURALISME DE DROIT DIVIN

Un régime nouveau est toujours impatient d'affermir son autorité en détruisant les fondements du régime ancien.

Raymond Aron

L'incroyable virulence d'une frange significative des partisans du multiculturalisme et souvent, leur fanatisme idéologique en dit beaucoup sur la singularité de la doctrine à laquelle ils adhèrent, sans toujours assumer cette étiquette, d'ailleurs. On l'a vu ces dernières semaines, encore, les idéologues du multiculturalisme ont l'insulte facile et diabolisent aisément ceux qui ne partagent pas leur vision du progrès. Convaincus de porter une cause absolument juste, ils n'hésitent pas à jouer du «qui n'est pas avec nous est contre nous» et à transformer la politique en croisade qui doit conduire à la défaite complète de leurs adversaires. Leur fanatisme est d'autant plus dangereux qu'il prétend s'avancer sous l'étendard de la vertu.

Évidemment, la politique enflamme les passions et toute doctrine monte à la tête de ceux qui n'ont pas assez d'esprit critique pour éviter de l'absolutiser. Il y a des excités dans chaque parti et toute philosophie peut se radicaliser exagé-

* Ph. D. sociologie UQAM. Chroniqueur

rément. Mais est-ce seulement de cela dont nous parlons ? Ou n'y a-t-il pas une part plus sombre dans l'idéologie multiculturaliste qui explique sa tendance au fanatisme ? Le multiculturalisme, dans ses différentes appellations, ne doit-il pas être inscrit dans l'histoire bien singulière des religions politiques qui ont traversé la modernité et qui sabotent toujours, pour peu qu'on prenne la peine de les étudier, les fondements la démocratie libérale ?

En fait, le multiculturalisme repose sur une révélation, ou si on préfère, sur une vérité révélée : l'heure serait venue, dans les sociétés occidentales, de « l'ouverture à l'autre » s'accompagnant de la reconnaissance du « droit à la différence ». Étrange slogan qui en est venu à dominer la politique contemporaine et qui ne tolère pas la discussion ou l'examen tant il se présente comme la plus évidente de toutes les évidences. Cette révélation devrait changer intérieurement les êtres qui sont illuminés par elle (ils devraient désormais « accueillir la différence ») et les sociétés qui devraient se transformer profondément en poussant le plus loin la « valorisation de la diversité » (elles devraient se reconstruire selon les exigences du multiculturalisme d'État). La révélation multiculturaliste ouvre le chemin d'une transformation inégalée des sociétés occidentales.

Ouverture à « l'autre » ? Mais qui est « l'autre » ?

Mais de quoi cette « ouverture à l'autre » est-elle le nom ? Qu'est-ce qui se cache derrière ce slogan qu'il suffit trop souvent de répéter pour se donner l'impression de réfléchir tout en s'installant bien confortablement dans le camp du bien ? On pourrait dire de cette révélation qu'elle apparaît dans la deuxième moitié des années 1960, quand la civilisation occidentale commence à développer une profonde crise de confiance – d'ailleurs, on parlait à l'époque d'une « crise

de civilisation» qui frappait intimement les mécanismes les plus profonds de la transmission culturelle, comme en témoigne l'émergence de la contre-culture, qui portait bien son nom. Cette révélation clive profondément l'histoire entre un «avant» et un «après». Avant elle, les sociétés occidentales auraient été caractérisées par la discrimination, la xénophobie, le racisme et, plus largement, par l'intolérance. La révélation multiculturaliste permet de prendre conscience de cette histoire coupable, elle balise le chemin d'une indispensable repentance, engendrant la fameuse honte de soi des sociétés occidentales, et d'une transformation sociale sans précédent au nom du «droit à la différence» à partir duquel il faudrait désormais réinterpréter les droits de l'homme. Cette vision de l'histoire est indispensable au multiculturalisme dans la mesure où elle ouvre un chantier de transformation sociale conforme à sa tentation démiurgique. Plus les institutions «du passé» sont rejetées, plus l'ingénierie sociale à venir sera considérable.

Cette révélation distingue ceux qui ont été illuminés par elle et ceux qui sont encore dans les ténèbres. On travaillera alors à les convertir (d'où l'importance de «l'éducation à la diversité») ou à les combattre (il s'agit alors de les stigmatiser socialement). C'est ainsi que la grande alternative politico-idéologique que le multiculturalisme propose a une portée religieuse: nous sommes appelés à passer du repli sur soi à l'ouverture à l'autre. Nous devrions passer d'une vision de l'être humain à une autre et le multiculturalisme n'est pas étranger à la mystique de l'homme nouveau, que l'on définira comme l'homme sans préjugés, délivré de toute appartenance historico-culturelle particulière, et prêt à s'ouvrir à toutes les différences, quelles qu'elles soient. Il s'agit alors de se délivrer du mal que l'on nommera désormais «intolérance», terme vaste et imprécis et couvrant un territoire de plus en plus vaste, comme en témoigne la

multiplication des «phobies», mais servant généralement à désigner le motif réel de toute opposition significative au multiculturalisme et aux propositions qu'il met de l'avant).

Le multiculturalisme agira à la manière d'une utopie expiatoire. C'est parce qu'il aurait beaucoup péché historiquement que l'Occident devrait se repentir et réécrire son histoire en en renversant les termes. Une société coupable doit se mortifier et se reconnaître dans le portrait le plus sévère qu'on fera d'elle, pour désirer se métamorphoser et renaître à partir d'une nouvelle idée d'elle-même. L'Occident ne doit plus assumer son histoire, avec ses grandeurs et ses misères, mais s'en extraire, pour repartir à neuf, en faisant table rase du passé, en rompant peu à peu toutes les amarres avec lui. C'est à partir du multiculturalisme et en son nom qu'il serait enfin possible de bâtir une société juste et ouverte à la pluralité des identités, se réclamant philosophiquement d'un paradoxal universalisme diversitaire. La justice sociale, aujourd'hui, serait par définition ouverte au multiculturalisme et travaillerait de nombreuses manières à sa promotion active.

Mais qui est «l'autre» de «l'ouverture à l'autre»? De quel «autre» s'agit-il? Cette question est mal posée et celui qui la formulerait ainsi se retrouvera vite dans une impasse. Elle se situe sur un registre empirique, sociologique, historique. Elle laisse croire qu'il s'agit d'une catégorie concrète et qu'il nous serait possible de distinguer un «autre» d'un autre «autre». Alors que «l'autre» dont il s'agit dans l'idéologie multiculturaliste est une catégorie quasi «religieuse». L'autre, c'est le rédempteur, c'est l'exclu qui vient de «l'extérieur» de la conception traditionnelle de la civilisation occidentale (une conception que l'on dira exclusivement au service de la «majorité»), qui la force à se transformer et qui permet de faire le procès de notre supposée fermeture

à la différence. «L'autre», c'est celui qui n'a pas eu sa place dans l'histoire occidentale et qui aujourd'hui, la réclamerait. «L'autre», c'est celui qui permet d'apercevoir de l'extérieur une société fermée et qui révélerait par effet de contraste les grandes tares qui la caractériseraient. Il s'agit, si on préfère ce terme, de «l'exclu». D'une certaine manière, l'exclu reprend la place qu'occupait la classe ouvrière dans la théologie marxiste. On l'appréciera parce qu'il révélerait par la revendication de son droit à la différence notre propre intolérance. Dans la mesure où «l'autre» nous forcerait à nous ouvrir et à nous dépendre d'une logique discriminatoire, sa présence est bénie en soi.

C'est ce qui explique qu'il y a souvent un écart entre «l'autre» fantasmé et «l'autre» réel, dans la mesure où il arrive souvent que les «autres» se contredisent entre eux (pour la simple et bonne raison que les cultures sont distinctes les unes des autres, et que le multiculturalisme regroupe dans une même catégorie des groupes bien différents), tout comme il arrive qu'on prête à «l'autre» des désirs qu'il n'a aucunement (comme on l'a vu récemment avec la question des élections à date fixe quand le PLQ s'opposait à la date retenue pour des élections à date fixe parce qu'elle coïncidait avec une fête de la communauté juive, alors que les représentants de cette communauté n'avaient jamais demandé un tel accommodement), ou lorsqu'on permet aux représentants les plus fanatiques d'une religion d'en devenir les représentants «médiatiquement consacrés» dans l'espace public. Car c'est justement dans la mesure où ils ne veulent pas faire de compromis qu'ils sont admirés et sacralisés, parce qu'ils incarnent alors pleinement la «diversité» historiquement refoulée qui reprendrait ses droits. De ce point de vue, les idéologues du multiculturalisme ne veulent de «l'autre» que dans la mesure où il joue le rôle qu'on attend de lui politiquement et philosophiquement.

Cela n'est pas sans effets politiques paradoxaux. On laisse ainsi souvent les radicaux prendre en otage la communauté dont ils se réclament, mais ce détail ne semble pas déranger outre mesure les idéologues du multiculturalisme. De la même manière, on attise souvent bien malgré soi les tensions en laissant les franges les plus radicales de certaines communautés prendre une place majeure dans le débat public, comme on l'a vu par exemple avec le débat entourant la criminalisation du blasphème, qui permettrait aux radicaux de chaque religion de définir les limites du pensable et de l'impensable dans l'espace public, alors qu'une société libérale est plutôt fondée sur l'idéal d'un libre examen de tous les points de vue, quelle que soit la charge critique (ou moqueuse) de cet examen. Le multiculturalisme conduit ainsi à une société segmentée qui perçoit de moins en moins ce qu'elle a en commun, sinon une «culture des droits» qui se réduit finalement au culte de la diversité pour elle-même et à la sacralisation des chartes qui permettrait sa libre expression dans l'espace public.

Quoi qu'il en soit, et contrairement à ce qu'ils soutiennent généralement, les idéologues du multiculturalisme ne pourfendent aucunement la logique du «nous» et du «eux» qu'ils croient avoir repéré dans l'histoire, et qu'ils prétendent officiellement vouloir déconstruire en assurant un recouplement complet entre le principe de citoyenneté et le principe d'humanité, une communauté politique ne pouvait apparemment plus distinguer entre ses membres et ceux qui n'en sont pas. Les idéologues du multiculturalisme maintiennent plutôt cette alternative, mais en inversant les termes : «nous» sommes toujours coupables. «Nous» ne sommes jamais assez ouverts. «Nous» faisons honte à ceux qui ne supportent plus de vivre dans une société ne s'ouvrant pas assez à «l'autre». Mais le «nous» et le «eux» ainsi reformulés ne correspondent plus à une distinction entre une

communauté politique et une autre, également légitimes dans leurs aspirations historiques, mais entre une société occidentale toujours coupable et un exclu toujours dans ses droits. On aura compris ici que le multiculturalisme ne fait pas affaire avec des sociétés réelles et complexes, où les rapports sociaux ne se laissent pas réduire à des rapports de domination, mais plaque plutôt sur elles un fantasme idéologique qui est appelé à les recouvrir et qui développe une culture politique victimaire.

D'ailleurs, comme toute religion politique, le multiculturalisme croit possible d'accomplir politiquement le paradis sur terre. Ce paradis, c'est celui de l'universelle communion des différences se reconnaissant les uns les autres dans un grand enrichissement de l'humanité. Il s'agit du stade final et achevé de l'humanité qui culminera dans l'abolition des frontières culturelles et politiques. La simple idée que les cultures ne soient pas que des amas de coutumes folkloriques contribuant seulement à la formation de l'identité personnelle de chacun et qu'elles puissent être fondatrices de différences politiques significatives est désamorcée. Et dans la mesure où le politique est là pour réguler les différends substantiels entre les groupes humains et pour permettre à certaines communautés historiquement constituées d'agir collectivement, il pourra aisément se dissoudre dans le droit. Lorsqu'il y a une tension entre deux groupes humains, le multiculturalisme laisse croire qu'il suffirait que ces groupes se comprennent pour démonter leurs différends. Il ne vient jamais à l'idée des multiculturalistes qu'il est justement possible que deux groupes se comprennent, mais qu'ils ne veuillent pas cohabiter, puisqu'ils feraient la découverte d'un désaccord profond, ce qui ne veut pas dire, évidemment, que cette différence assumée doit virer à l'hostilité. Mais le fait est là : le réalisme n'a plus ses droits dans l'utopie de la grande réconciliation universelle.

L'excommunication multiculturaliste

La société parfaite ne tolère pas ses contradicteurs, évidemment, et ceux qui se croient en possession de la vérité quant à la définition du progrès endurent bien mal l'idée qu'on puisse exprimer publiquement un désaccord avec eux. Ils ne croient pas que le bien commun s'aperçoive à partir d'une pluralité de points de vue, les grands principes politiques devant être soumis à leur perpétuelle remise en question, pour éviter de s'absolutiser. Car comment peut-on sérieusement s'opposer à l'idéal enfin révélé d'une société réconciliant parfaitement l'humanité dans sa diversité et son unité ? Si le multiculturalisme représente un progrès authentique et incontestable dans l'histoire humaine, comment peut-on s'y opposer sans témoigner de sombres pensées ou de troublantes inclinaisons ? L'opposition au multiculturalisme s'expliquera alors par le dérèglement psychiatrique (par exemple, lorsqu'on parle de « peur de la différence ») ou par un dérèglement sociologique (par exemple, une société en crise cherchant chez « l'autre » le bouc-émissaire idéal à persécuter et contre lequel elle pourrait refaire son unité). Il ne faut pas oublier non plus ceux qui seraient simplement de mauvais humains et qui seraient animés, comme on dit souvent, par la « haine de l'autre ». Dans tous les cas, la contradiction en profondeur du multiculturalisme est *irrecevable*.

Pourtant, des contradicteurs, il y en a et si on prend la peine de les écouter et de les lire, ils ne correspondent pas vraiment à cette caricature. Il y a ceux qui craignent les dérives communautaristes d'une société féodaliste où le droit à la différence masque une fragmentation complète de la citoyenneté. Il y a ceux qui craignent une humanité aseptisée où les pays perdent leur singularité sous la double pression d'un relativisme général et d'un individualisme radicalisé. Il y a ceux qui craignent que l'égalité des droits

ne soit compromise dans une société où les règles valables pour tous sont perpétuellement ajustées selon la pression des communautarismes qui parviennent à faire entendre leurs doléances dans l'espace public. On pourrait en nommer d'autres, évidemment.

Mais on ne les entendra pas : on invite plutôt à se méfier d'eux, en cherchant à mettre en lumière les sentiments haineux qui les animeraient. Il n'est pas permis de remettre en question la révélation multiculturaliste et le dogme qui la consigne politiquement. Ceux qui le feront seront considérés comme de dangereux personnages, animés par des sentiments et des émotions condamnables, dont la simple présence dans la cité et l'espace public témoignerait du fait qu'il resterait « beaucoup de chemin à faire » sur la voie de l'acceptation universelle des différences. Les idéologues du multiculturalisme reconstituent ainsi un « nous » et un « eux » infiniment plus dangereux que celui naissant des frontières nationales et culturelles, qui ne trient pas l'espèce entre bons et mauvais humains, mais plutôt, qui reconnaissent la diversité des manières d'y appartenir collectivement. Le « nous » et le « eux » des multiculturalistes distingue ainsi ceux qui auraient été illuminés par sa révélation et les autres. C'est le « nous » du parti de l'inclusion, qui prétend avoir le monopole de l'humanité de l'ouverture, et le « eux » du parti de l'intolérance, ce qui donne au premier le droit d'exclure du débat public le second, en l'accusant d'œuvrer contre l'humanité.

Il s'agira d'exclure les douteurs hors de l'espace public à travers de sophistiquées et brutales méthodes d'excommunication. On cherchera à les refouler dans les marges de l'espace public pour les y enfermer. On les censurera implicitement ou explicitement ou alors, on ne parlera d'eux qu'en leur associant les pires étiquettes, comme s'il fallait régulièrement prévenir la population de la présence du démon de

l'intolérance dans la cité, pour éviter qu'il ne les contamine. C'est ainsi que Nicolas Sarkozy ou David Cameron ont été, ces dernières années, accusés de basculer dans la xénophobie parce qu'ils prétendaient constater empiriquement l'échec du multiculturalisme à garantir la paix sociale et la cohérence culturelle des sociétés où on l'applique. On accusera ainsi régulièrement de racisme ceux qui critiquent le multiculturalisme, ce qui peut même sembler relever de l'exorcisme, le vocabulaire utilisé pour en parler faisant régulièrement référence aux odeurs «nauséabondes» qu'ils dégageraient, comme s'ils puisaient dans les passions les plus basses et les plus honteuses du genre humain.

L'idéologie multiculturaliste suspectera particulièrement ceux qui entendent fonder l'identité nationale sur l'histoire. D'ailleurs, on se méfiera particulièrement de ceux qui remettent en question la grande césure historique proposée par le multiculturalisme entre les jours sombres de l'intolérance et les années radieuses de la reconnaissance diversitaire. On se méfiera de ceux qui voient dans le passé non seulement une matière dont on doit s'arracher, mais bien un matériau indispensable à la définition de l'identité collective. L'histoire est dangereuse, parce qu'en cherchant à tisser un lien fructueux entre le passé et le présent, on chercherait à faire survivre dans la société multiculturelle des formes identitaires et des valeurs qui n'auraient pas été filtrées par la révélation diversitaire. Dans la perspective multiculturaliste, la seule manière d'évoquer l'histoire consistera alors à la présenter comme un musée des horreurs, en racontant la lutte pour l'émancipation des différentes «minorités» exclues jusqu'à tout récemment du «nous».

Si le multiculturalisme tolère et valorise la diversité des styles de vie, il ne tolère pas la diversité des opinions politiques en ce qui a trait à ses principes fondamentaux. S'il

peut envisager qu'on applique avec des nuances distinctes son programme, il ne tolère pas qu'on examine et qu'on critique en elle-même la révélation sur laquelle il repose. La démocratie pose problème, évidemment, dans la mesure où elle repose justement sur la valorisation de la pluralité des points de vue sur la chose commune. Mais surtout, la démocratie pose problème parce qu'elle repose sur la souveraineté populaire. Cette dernière ne masquerait-elle pas tout bonnement la « tyrannie de la majorité » ? De ce point de vue, il faudrait s'en déprendre le plus complètement possible. On favorisera donc le développement du gouvernement des juges à la manière d'un despotisme éclairé gardien de l'orthodoxie chartiste et du consensus multiculturaliste. Quant au peuple, il devra être rééduqué par de grandes campagnes de sensibilisation visant à développer chez lui un « nouveau rapport à la diversité ». Car on constate régulièrement, évidemment, que la majorité de la population exprime de profondes réserves envers une idéologie politique en train de devenir religion d'État.

Le multiculturalisme contre l'identité nationale

On comprend donc une chose : les idéologues du multiculturalisme ne veulent pas seulement approfondir et étendre le sens de l'hospitalité occidentale, mais ils veulent abolir l'idée de société d'accueil, à moins de réduire celle-ci à de simples règles de droit universellement valables et seulement bonnes à encadrer la libre expression de la diversité. L'idée qu'une citoyenneté soit liée à un substrat historico-culturel leur est absolument intolérable. Ils ne veulent pas seulement que l'intégration des nouveaux arrivants soit facilitée par des mesures conciliatrices : ils veulent inverser le devoir d'intégration en vidant la citoyenneté de sa charge historique pour mieux réduire la communauté politique à un ensemble de principes abstraits généralement associés à la « philosophie des droits ».

Ce que les idéologues du multiculturalisme rejettent, fondamentalement, c'est l'idée qu'un « nous » historique et culturellement consistant soit fondateur d'une communauté politique et que les nouveaux arrivants doivent en prendre le pli pour s'y intégrer. La citoyenneté devrait plutôt se recomposer en s'extrayant de l'identité nationale – elle devrait, à plusieurs égards, se dénationaliser. C'est un programme sans fin, bien évidemment, qui ne tolère pas les compromis historiques et qui cherche toujours à pousser plus loin la valorisation de la « diversité », même si cette diversité est un concept ne parvenant pas à saisir véritablement la richesse véritable de la pluralité des cultures par lesquelles l'humanité exprime ses possibilités.

D'ailleurs, derrière l'idée d'une culture substantielle, les idéologues du multiculturalisme croient généralement repérer le racisme, comme si la seule alternative possible était entre une citoyenneté exclusivement fondée sur les droits de l'homme et une citoyenneté fondée sur la race, comme si la culture et l'identité collective n'étaient pas la réponse à la nécessité d'épaissir la communauté politique sans pour autant la « naturaliser ». Ils oublient, ou feignent d'oublier que le génie de la culture, c'est qu'elle est une réalité historique et sociologique. Elle est transmissible au-delà des frontières « ethniques », ce qui témoigne justement de sa compatibilité fondamentale avec l'idéal démocratique qui ne refuse pas les appartenances collectives, mais qui entend justement les traverser d'un élan universaliste. L'assimilation de la culture « substantielle » à la race, et par là au racisme, déstructure complètement l'imaginaire politique des sociétés occidentales, qui a déjà appauvri l'idée démocratique et qui risque de l'abîmer encore davantage en laissant croire que toute forme d'identité collective historiquement nouée conduirait inévitablement à des dérives défigurant cruellement l'idée même de démocratie, et même celle d'humanité.

Un piège idéologique

Le multiculturalisme désire donc refonder l'État sur de nouvelles croyances collectives et contraindre la société à s'y convertir. Le multiculturalisme instaure un nouveau régime politique avec une religion d'État. De ce point de vue, nous sommes parfaitement en droit de parler du multiculturalisme de droit divin. Nous sommes en droit de nous demander ce qui peut survivre de la démocratie dans une société où une foi conquérante transforme de plus en plus notre rapport à l'État. Il est pourtant nécessaire de sortir de l'orthodoxie multiculturaliste et de critiquer la valeur de sa révélation. Il l'est tout autant de rappeler que l'histoire occidentale et celle de ses nations ne ressemblent en rien à la détestable caricature qu'on en fait, tout comme il est indispensable de rappeler qu'une société ne saurait tenir exclusivement sur le culte des droits et qu'elle doit consentir à sa propre culture et la placer au cœur de l'espace public pour véritablement fonder un espace public permettant d'approfondir l'idéal démocratique.

Évidemment, dans la société contemporaine, qui naturellement, valorise la courtoisie et le dialogue, ce que nous saluons tous, plusieurs sont piégés par leurs bons sentiments. Ils ne voient jamais les «demandes d'accommodement» que de manière individuelle, sans comprendre qu'elles ont souvent une signification politique, et ils s'imaginent qu'il suffit de faire preuve d'un peu de bon «voisinage» ou de bonne foi pour résoudre les problèmes qu'elles pourraient soulever. Il y en a d'autres qui se laissent tout simplement intimider par le politiquement correct qui met en place un dispositif inhibiteur. S'ils ont un malaise avec l'inversion du devoir d'intégration, ils sont conscients que leur bonne réputation médiatique ou professionnelle peut souffrir d'une dissidence trop affichée avec la nouvelle

foi. Ils préfèrent donc se taire et afficher un cosmopolitisme sophistiqué de bon aloi qui est garant de bonne compagnie mondaine.

On peut comprendre que l'horreur absolue que nous inspire naturellement le racisme en amène plusieurs à se méfier des fondamentalistes de chaque culture et de chaque religion, qui entendent l'enfermer dans l'idolâtrie du même et qui risquent par-là de la faire mourir d'asphyxie. Mais préserver une culture ne veut pas dire la muséifier et un nationalisme raisonnable n'a rien d'un fondamentalisme culturel. Surtout, on ferait une erreur immense de rabattre l'histoire de l'État-nation à celle du racisme et à croire que la défense décompléexée de l'identité nationale relèverait de l'intégrisme. L'idée d'une communauté politique se définissant à partir d'une communauté de mémoire et de culture est au fondement de l'expérience démocratique moderne et on aurait tort de croire que l'idéal d'une participation civique véritable pourrait survivre à sa disparition. L'idée qu'un pays ne se laisse pas exclusivement définir comme un espace juridique ou comme un espace administratif ne fait finalement scandale que chez ceux qui refusent l'idée même de pays et qui n'ont plus une idée riche de la profondeur de chaque culture par lesquelles s'exprime la diversité humaine.

Si l'hospitalité est une valeur fondamentale, elle suppose quand même la reconnaissance des us et des coutumes de la société d'accueil, et vient avec le fait que sa culture ne saurait être qu'une culture parmi d'autres dans un grand bazar. Si l'ouverture est une vertu, on ne peut toutefois la pratiquer intelligemment si on ne fait pas à partir de quoi on s'ouvre. Si l'universalité est une idée phare de la modernité, héritière à bien des égards du christianisme, il faut éviter de la confondre avec une indifférenciation généralisée des cultures, qui deviendraient toutes parfaitement interchan-

geables, comme si chacune ne représentait pas une forme d'accès unique, et pour cela précieuse, à notre commune humanité. Autrement dit, le multiculturalisme n'a aucunement le monopole de l'hospitalité, de l'ouverture, de l'universalité ou de la tolérance. Il en propose plutôt une vision déformée qui déstructure progressivement les conditions mêmes d'une vie en commun dans la cité.

On peut en tirer une leçon politique. Si on veut répondre au multiculturalisme, il faudra éviter de se contenter de réponses strictement gestionnaires et timorées et s'opposer clairement à la vision de la société et de l'expérience historique occidentale qu'il met de l'avant. Il ne faudra pas, autrement dit, évoluer dans ses catégories et il faudra s'affranchir de son imaginaire politique, devenu hégémonique au fil du dernier demi-siècle. Cela suppose que les adversaires du multiculturalisme comprennent la nature des dangers que cette idéologie fait peser sur la démocratie occidentale et qu'ils sachent pour cela situer sa critique à la bonne hauteur : nous sommes devant une querelle portant sur la définition même de la démocratie et de l'émancipation humaine. Nous sommes dans une querelle portant sur la signification de l'expérience historique occidentale.

Mais les critiques du multiculturalisme ne devront pas se définir de manière exclusivement critique, toutefois. Cela suppose aussi que les adversaires du multiculturalisme sachent la valeur de ce qu'ils défendent et qu'ils se reconnectent aux sources les plus fécondes de la tradition politique occidentale. Cela implique de renouer avec une conception plus riche et plus nuancée de l'histoire de la civilisation occidentale, ce qui ne veut pas dire qu'elle sera pour autant exclusivement laudatrice. Cela implique d'en revenir à l'idéal de la démocratie et de la souveraineté populaire qui la fonde et qui connecte l'homme à la cité en lui permettant de faire

l'expérience du monde commun. Cela implique d'en revenir à l'État-nation, qui en est le fondement indispensable et qui associe intimement la citoyenneté démocratique et l'identité nationale. Cela implique d'en revenir aux exigences de la tolérance libérale, qui permet à une diversité humaine foisonnante de s'exprimer de manière foisonnante sans passer par l'ingénierie sociale et identitaire. Cela implique aussi de renouer avec une vision authentiquement créatrice du cosmopolitisme qui cherche à lier les cultures entre elles à partir de l'élan universel qui les traverse chacune plutôt qu'en étouffant ce qui fait leur singularité.

Cela implique, autrement dit, d'en revenir aux sources nombreuses d'une civilisation avec laquelle il faut renouer et dont la renaissance est impérieuse. □

CE QU'ONT EN COMMUN LA DROITE LIBERTARIENNE ET LA GAUCHE MULTICULTURELLE**

Depuis quelques années, certaines voix criardes réclament la mise en veilleuse de la question nationale. Face au déclin économique, aux défis écologiques, à la soi-disant montée de l'intolérance, le temps ne serait-il pas venu de s'occuper des « vraies affaires » et de se polariser autour d'un débat gauche/droite et d'ainsi tourner le dos aux sempiternels débats sur l'avenir politique du Québec ? Si les arguments de la droite libertarienne et de la gauche multiculturelle ne manquent pas de mordants, les nationalistes ne doivent pas se laisser intimider. J'aimerais montrer qu'ils ont plus en commun que ce qu'on pourrait penser.

À droite, le discours des libertariens est archiconnu, répété *ad nauseam* sur les ondes de certaines radios privées. Les Québécois seraient écrasés par les taxes, leur économie asphyxiée par une lourde dette, leurs syndicats trop puissants, le « modèle québécois » rigide à l'extrême, l'individualisme libéral du *self-made man* constamment dévalorisé. Les tenants de cette droite libertarienne sont convaincus que les élites québécoises, à tout le moins celles de la classe politique et des médias, seraient complètement acquises au collectivisme étatiste de la gauche ce qui expliquerait le

* Historien, professeur à la TÉLUQ.

** Résumé d'une allocution prononcée devant les membres fondateurs de Génération nationale à Québec, le 25 janvier 2013.

discrédit de leurs idées, frappées d'interdit, mises à l'index. Leur marginalité tiendrait en quelque sorte à un complot ourdi par des bien-pensants qui bénéficient le plus souvent des prébendes de l'État – pensons aux pensionnés des secteurs publics et parapublics ou aux artistes par exemple, l'une de leurs cibles préférées.

Parmi les adeptes d'une gauche multiculturelle, nombreux sont aussi ceux qui croient en l'existence d'un complot. Les maîtres du jeu adhéreraient cependant au credo de la droite néolibérale et contrôlèrent les principaux médias de masse – Pierre Karl Péladeau et l'Empire Québecor comptent parmi leurs cibles préférées. La grande cause de cette gauche est celle de la lutte au capitalisme sauvage, surtout depuis la crise financière de 2008. Écologiste et féministe, cette gauche a trouvé dans les minorités (sexuelles, ethniques, sociales) un prolétariat de remplacement; elle se méfie des valeurs occidentales de la «majorité silencieuse» qu'elle associe d'emblée à l'intolérance, voire à la xénophobie. Elle a eu honte de l'épisode d'Hérouxville et des audiences de la commission Bouchard-Taylor, et croit dure comme fer que le recentrement du Parti québécois sur la question identitaire a toutes les allures d'un «dérapage» dangereux.

Ces deux courants occupent une place non négligeable dans l'espace public. Devant la force de leurs convictions et la clarté de leurs idées, bien des nationalistes semblent gagnés par la mauvaise conscience. Ils en oublient parfois les raisons fortes de leur engagement.

Il est vrai que les Québécois d'aujourd'hui héritent d'une grande tradition de solidarité, bien antérieure à la Révolution tranquille. Pour affronter un continent hostile, les premiers colons ont dû se serrer les coudes. Cette vertu de l'entraide n'était pas nécessairement inscrite dans leurs gènes, elle

était plutôt le fruit de la nécessité. Si les habitants ne s'étaient pas minimalement entraïdés, s'ils avaient tourné le dos à la milice ou refusé les « corvées » du régime seigneurial, ils seraient rapidement disparus. Ce même sens de la solidarité anima les fondateurs du Mouvement Desjardins qui, au tournant du XX^e siècle, proposèrent aux Canadiens français le modèle coopératif qui permettait de développer les petites communautés et de mettre fin au pouvoir des usuriers dans les villages les plus reculés. Les révolutionnaires tranquilles poursuivirent cette tradition de solidarité, mais en investissant de grands espoirs dans un État qui allait combattre les inégalités sociales et mettre fin à l'infériorité économique des Canadiens français.

Qu'il faille débattre ou remettre en cause le fonctionnement de notre État-providence, j'en suis. Que notre économie ne soit pas plus performante ou que nos jeunes francophones n'aient pas davantage le réflexe de se lancer en affaire, je le déplore autant que les libertariens. Au final cependant, je crois que cette tradition de solidarité nous a bien servi, que ce sens de la communauté nous a permis de durer et de nous développer. Si les idées des libertariens ont une faible audience, ce n'est donc pas la faute des médias. Pour des raisons historiques qui me semblent évidentes, les Québécois ont toujours senti qu'une conception trop individualiste de la vie sociale ne pourrait que les desservir.

Les libertariens, c'est bien connu, vouent souvent un culte à des politiciens comme Ronald Reagan ou Margaret Thatcher qui mirent les syndicats au pas et dérèglèrent leurs économies respectives. Ce que nos libertariens oublient cependant de dire, c'est que ces personnages politiques étaient d'ardents patriotes qui, jamais, n'auraient bradé leur souveraineté nationale. Thatcher formula une critique virulente de l'Europe supranationale en train de se

construire. Elle était opposée à la monnaie unique et à la charte européenne des droits de l'homme qui restreindrait les pouvoirs du Parlement britannique. La Dame de fer fit la guerre pour quelques îles perdues au large de l'Argentine et refusa jusqu'à la fin de négocier avec l'IRA. Le noyau dur de la rhétorique reaganienne suintait également le patriotisme. Après l'humiliante prise d'otages à Téhéran, alors que l'Union soviétique s'apprêtait à installer des missiles au cœur de l'Europe, les États-Unis devaient relever la tête et combattre l'Empire du Mal. Quoi que l'on pense de cette rhétorique ou de ces politiques, un constat s'impose : les nations occupaient le centre de leurs préoccupations politiques. Ces deux héros de nos libertariens ne réduisaient pas le citoyen à un vulgaire contribuable. Ce qui, aux yeux de Thatcher et de Reagan, reliait les citoyens d'une communauté entre eux, c'était moins un État technocratique que le sentiment national d'un destin partagé.

Face à la gauche multiculturelle, les nationalistes ne sont pas non plus démunis. À celles et à ceux qui estiment que le projet indépendantiste devrait être assujéti à un projet de société plus anticapitaliste, écologiste, féministe, en un mot plus progressiste, je réponds que la liberté d'un peuple est un idéal en soi, que cette aspiration ne devrait jamais être soumise à une idéologie particulière. La souveraineté nationale n'a rien d'une médaille réservée au premier de classe. C'est une quête tout à fait légitime qui n'a pas à se draper dans une rhétorique vertueuse pour exister. Par ailleurs, un rapide retour sur l'histoire permet facilement de désamorcer l'argument de la soi-disant xénophobie des Québécois. Comme la répétition a parfois des vertus pédagogiques, je rappelle que le Bas-Canada a été la première colonie britannique à accorder aux Juifs les mêmes droits civiques ; que de nombreuses familles canadiennes-françaises, grâce au concours de l'Église, ont accueilli des orphelins irlandais au milieu

du XIX^e siècle – par respect pour leurs origines, ces enfants ont souvent conservé leur nom de famille; que le Québec du tournant du XX^e siècle a accueilli des Chinois victimes de l'intolérance des Britanno-Colombiens. Les Canadiens français ont aussi accueilli généreusement les Juifs qui fuyaient les pogroms de l'Europe de l'Est. Dans *Le Montréal juif d'autrefois*, un ouvrage publié en yiddish en 1947, Israël Medresh écrivait: «Durant la période de la grande migration, les Juifs fraîchement arrivés furent très bien accueillis par les francophones des villes et des bourgades de la province de Québec¹». Je rappelle enfin l'immense générosité des Québécois de toutes les régions du Québec à l'endroit des 7847 réfugiés vietnamiens de la fin des années 1970. Pendant un an, ces «*boat people*» furent parrainés par des gens généreux qui répondaient à l'appel de Jacques Couture, ministre de l'Immigration du gouvernement péquiste.

Il va de soi qu'un continent sépare la droite libertarienne de la gauche multiculturelle. Mais du point de vue des nationalistes, on peut dire qu'au moins deux choses les relie. Dans les deux cas, on sent une adhésion conditionnelle au Québec. À droite comme à gauche, on retrouve évidemment des gens qui se disent attachés au Québec. On sent cependant que ce qui prime chez eux, c'est l'idéologie. Ils rendent leur adhésion à la souveraineté du Québec conditionnelle au «projet de société» qui y serait rattaché.

Je note également une tentation, chez les adeptes les plus résolus des deux camps, de passer par Ottawa pour mettre au pas un peuple jugé trop à gauche... ou trop à droite. Dans l'histoire du XX^e siècle, il est arrivé que des doctrinaires rigides en appellent à un pouvoir étranger pour voir triompher des idées que leurs compatriotes ne voulaient pas.

¹ Israël Medresh, *Le Montréal juif d'autrefois*, Québec, Septentrion, 1997, p. 178.

Nul besoin d'être un analyste bien chevronné pour constater que la droite libertarienne est très pro-Harper, qu'elle compte sur ce gouvernement très peu représentatif pour imposer des idées dont les Québécois ne veulent pas – je pense ici aux mesures sur le registre des armes à feu, à la loi sur les jeunes contrevenants, à l'abolition du crédit d'impôt sur les REER du Fonds de solidarité, etc. Nul besoin d'une thèse en science politique non plus pour constater que la gauche multiculturelle s'accommode fort bien d'une charte des droits et libertés enchâssée dans la constitution canadienne sans l'accord du Québec. Aux yeux de cette gauche, cette charte protégerait les Québécois contre leurs pires instincts. À gauche comme à droite, on s'en remet donc à une force extérieure pour imposer des mesures qui n'arrivent pas à obtenir l'assentiment des gens d'ici. La légitimité démocratique compte moins que la finalité idéologique.

Les nationalistes doivent donc garder le cap sur l'essentiel. Préserver les acquis les plus fondamentaux de ce que nous sommes et viser le rassemblement plutôt que la dispersion. C'est cet esprit qui anime les jeunes de Génération nationale. Après les dérives festivières du « printemps érable », ce recentrement a de quoi rassurer! □

VENDREDI 25 OCTOBRE 2013

JEAN GARON AU LION D'OR



SOUPER-CONFÉRENCE ANNUEL DE L'ACTION NATIONALE

125 \$ repas gastronomique du Petit Extra, vin, taxes,
service et reçu pour fins fiscales de 75 \$

Billets en vente

- à la boutique
action-nationale.qc.ca
- par la poste
82, rue Sherbrooke Ouest Montréal H2X 1X3
- par téléphone
514-845-8533 ou 1-866-845-8533

À quoi sert mon argent ?

PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop



LOUIS BALTHAZAR

Nouveau bilan du nationalisme au Québec

vib éditeur

« Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis 1985. J'écrivais alors que les grandes clameurs nationalistes s'étaient tues; on parlait d'un déclin inexorable du sentiment national chez les Québécois. Les années suivantes ont fait mentir ce diagnostic... »

- Louis Balthazar

DEUX SIÈCLES DE NATIONALISME :
BILAN D'ÉTAPE

FALARDEAU SENSIBLE,
HUMAIN,
DÉLIBÉRÉMENT DÉTESTABLE
ET TOUJOURS INDIGNÉ.



vib éditeur

Une société de Québecor Média
editionsvib.com

DOSSIER

ART PUBLIC
ET GUERRE DE
PROPAGANDE :
LE CAS DE QUÉBEC

Dossier

ART PUBLIC ET GUERRE DE
PROPAGANDE :
LE CAS DE QUÉBEC

-Romain Gaudreault

78

Lire les essais

Lire les essais

ROGER PAYETTE ET JEAN-FRANÇOIS PAYETTE
Ce peuple qui ne fut jamais
souverain. La tentation du suicide
politique des Québécois

132

**ART PUBLIC
ET GUERRE DE
PROPAGANDE:
LE CAS DE QUÉBEC****

Le 12 juillet 1963, dans un parc de Québec, une bombe fait voler en éclats la tête de la statue de la reine Victoria. Le corps et les morceaux de la tête sont conservés précieusement. À l'approche du 400^e anniversaire de la fondation de la ville, en 2008, un ancien conseiller municipal suggère aux responsables de la fête de faire restaurer la statue et de la remettre en place. Il justifie sa démarche en ces termes : «Le régime britannique fait partie de notre histoire et je pense que nous sommes suffisamment matures pour le reconnaître et le commémorer» (*Le Devoir*, 13 décembre 2004).

Actions isolées d'obscur citoyens? En 2008, après une année de recherches et de consultations sur les «accommodements raisonnables» en matière religieuse, la très médiatisée commission Bouchard-Taylor remet son rapport au gouvernement du Québec. Parmi les nombreuses recommandations, celle de retirer le crucifix de la salle de l'Assemblée nationale entraîne une réaction immédiate des dirigeants politiques réunis : le crucifix restera là, déci-

* Ph. D., chercheur indépendant

** L'auteur désire remercier de leur aide précieuse les personnes suivantes : Annick Cassista, Frédérique Châlon-Corsiez, Maude Fréchette, Alain Gariépy, André Kirouac, Frédéric Lemieux, Martin Pelletier et Hélène Quimper. Il va de soi que l'auteur assume seul la responsabilité des idées exprimées dans le présent texte.

dent à l'unanimité la centaine d'élus présents! (*Le Devoir*, 23 mai 2008)

Ces conflits à propos de sculptures – le crucifix aussi est une sculpture – ont-ils une réelle importance aux yeux de nos contemporains préoccupés de problèmes politiques, économiques et culturels jugés autrement plus graves? Pour notre part, nous estimons qu'il s'agit d'escarmouches dans une guerre psychologique complexe et d'une très grande ampleur menée depuis longtemps au Québec.

Nous n'entreprendrons pas ici de décrire cette guerre psychologique, seulement de montrer comment elle se joue dans le domaine très circonscrit de l'art public de l'agglomération de Québec. Premièrement, nous formulerons quelques définitions et propositions sur lesquelles nous appuierons notre analyse. Deuxièmement, nous indiquerons les critères et les sources ayant servi à constituer notre corpus de sculptures publiques en hommage à des personnalités ou à des groupes qui ont marqué l'histoire du Québec et du Canada. Troisièmement, nous identifierons certaines caractéristiques des récits que produisent les sculptures publiques sélectionnées. Quatrièmement, nous tenterons d'expliquer deux paradoxes que nous avons relevés à propos de ces récits.

1. DÉFINITIONS ET PROPOSITIONS PRÉALABLES

Récit

Dans un récit courant, l'émetteur nous présente des faits sur lesquels il peut porter deux types de jugements: d'une part, des jugements de réalité et, d'autre part, des jugements de valeur. La vérité des énoncés émis est toujours sous-entendue, à moins que l'auteur du récit, ou narrateur, ne dise au

préalable que son récit est une fiction ou une hypothèse. Le narrateur peut aussi se tromper ou mentir, mais cela, il ne le dira pas. En plus des énoncés sur la réalité des faits, le narrateur émet des énoncés sur la valeur positive ou négative des faits pour lui-même, pour les personnes qui les ont vécus et pour les personnes qui l'écoutent. Pour les destinataires du récit, il est alors clair que tel acte est un méfait ou un bienfait et tel autre qui suit, une punition ou une récompense. Toutefois, de la même façon que le narrateur peut se tromper ou mentir à propos de la réalité des faits, il peut se tromper ou mentir quant à leur valeur.

La production et la transformation d'un récit par un narrateur font intervenir deux opérations de base, l'introduction et le retrait, et trois opérations dérivées, le remplacement, le déplacement et la permutation. Les éléments d'un récit sont introduits selon un certain ordre, dit «ordre narratif», distinct de l'ordre chronologique, ou ordre des événements racontés. Ils sont introduits aussi selon une certaine vitesse, dite «vitesse d'émission», distincte de la vitesse du récit. Par «vitesse d'émission», il faut entendre le nombre variable d'éléments du récit émis par le narrateur dans une unité de durée (par exemple, nombre de mots émis par un locuteur dans une minute ou nombre de sculptures installées dans une année), tandis que par «vitesse du récit», il faut entendre le nombre variable d'éléments d'un récit portant sur une unité de durée de l'histoire racontée (par exemple, nombre de sculptures portant sur tel siècle ou tel ensemble d'événements de l'histoire d'un pays par rapport à tel autre siècle ou tel autre ensemble d'événements de cette même histoire).

Le support d'un récit peut être à dominante verbale (un roman, un article de presse racontant un fait divers, un manuel d'histoire) ou iconique (une bande dessinée, un film, un ensemble de sculptures publiques installées par

une entité politique en hommage à de grands personnages de l'histoire d'un pays).

Le narrateur d'un récit peut être un sujet individuel ou un sujet collectif. Selon N. Wiener (1971 [1950, 1954]), tout comme un sujet individuel, un sujet collectif est constitué de trois types d'organes : des organes de commande, des organes d'exécution et des organes d'information (dits aussi « organes de contrôle », qui visent à vérifier qu'une tâche commandée a été exécutée). Une société commerciale, une association religieuse, un parti politique, un État sont des sujets collectifs. Les messages émis par les organes de commande et d'information sont conservés dans une mémoire. Toutefois, si personne ne doute de l'existence d'une mémoire chez un sujet individuel, il n'en va pas de même quand on parle d'un sujet collectif.

Mémoire d'un sujet collectif

L'expression « mémoire collective » est très répandue, mais personne ne s'accorde sur sa définition. Citons un historien québécois connu : « Il n'y a pas *une* mais *des* mémoires collectives, tellement innombrables d'ailleurs qu'il vaudrait mieux parler d'un enchevêtrement de mémoires individuelles, singulières, *potentiellement articulées* les unes aux autres, et constituant le fondement instable d'une infinité de mémoires communautaires, groupusculaires, etc. » (Létourneau, dans Mathieu 1986 : 99) Un peu plus loin (p. 107), l'auteur résume sa pensée en disant que « la notion de mémoire collective est peu opérationnelle ».

Fernand Dumont, sociologue québécois de grande réputation, se montre un peu plus positif, mais n'arrive tout de même pas à distinguer vraiment la mémoire d'un sujet collectif de celle d'un sujet individuel : « La mémoire collec-

tive n'existe pas que dans les livres d'histoire. Elle se trouve aussi plus au ras du sol, dans les traditions des familles et des mouvements sociaux, dans les discussions politiques» (Dumont 1997 [1995]: 106).

Tournons-nous vers Maurice Halbwachs, sociologue français le plus connu parmi ceux qui ont abordé la question de la mémoire collective :

Tel est le point de vue de l'histoire, parce qu'elle examine les groupes du dehors, et qu'elle embrasse une durée assez longue. La mémoire collective, au contraire, c'est le groupe vu du dedans, et pendant une période qui ne dépasse pas la durée moyenne d'une vie humaine. (Halbwachs 1997 [1950]: 140)

Il ressort de la citation précédente que la mémoire collective repose sur des mémoires individuelles, que chaque mémoire individuelle conserve un fragment de l'ensemble des souvenirs d'une génération d'êtres humains sur sa propre histoire et que cet ensemble de souvenirs ne survivra pas à cette génération, à moins que les historiens ne s'en emparent et ne les écrivent pour la postérité. Cependant, dans ce cas, on ne peut plus parler de «mémoire collective», selon Halbwachs.

Outre la définition ci-dessus, Halbwachs nous fournit un exemple que nous pourrions exploiter à notre tour. Selon le sociologue, les quatre documents appelés «Évangiles» chez les chrétiens forment «un ensemble de souvenirs communs à un groupe» (Halbwachs 1971 [1941]: 118). Ces documents ont servi de base à la localisation des lieux saints du christianisme et à l'instauration d'un culte pour les pèlerins. Ainsi, dès le IV^e siècle de notre ère, à Jérusalem et dans les environs, des empereurs, des évêques, des notables ont fait édifier des basiliques, des églises, des chapelles, des oratoires consacrés au culte des grands personnages de l'histoire du christianisme (Halbwachs 1971 [1941]: 150).

Une autre source nous apprend que les quatre Évangiles ont été écrits entre l'an 70 de notre ère et le début du deuxième siècle et que l'Église catholique ne les adoptés qu'au concile de Laodicée en 360 (Quéré 1983: 11-12). Jusqu'à ce concile, les quatre récits n'avaient pour auteurs que des sujets individuels. Après le concile, en tant que récits officiels des origines du christianisme, ils entrent dans la mémoire du sujet collectif appelé «Église catholique». Quant aux lieux de culte en Palestine, hormis les entreprises officielles des empereurs, chefs de l'État romain, tous résultent d'initiatives individuelles jusqu'au début du XIII^e siècle, moment où l'Église donne le mandat officiel aux Franciscains de s'occuper des lieux de pèlerinage en Terre sainte (voir la bibliographie à «Ordre des Franciscains»).

Or Halbwachs ne tient pas compte de ces faits, allant même jusqu'à citer les évangiles apocryphes, textes exclus de la liste officielle de 360. Nous devons donc reconnaître, avec Halbwachs lui-même d'ailleurs, que, par «mémoire collective», celui-ci entend simplement une collection de souvenirs de sujets individuels sur l'histoire d'un groupe.

Vu les limites actuelles de l'expression «mémoire collective», il vaut mieux abandonner celle-ci à l'usage courant et, dans le présent travail, parler de «mémoire d'un sujet collectif», expression qui prendra un sens très précis dans le cas d'un État, par exemple. Outre les lois et règlements conservés sous forme écrite dans une partie de sa mémoire, le sujet collectif «État» conserve une trace de son histoire sous deux formes: d'abord, dans le récit verbal que constitue le manuel d'histoire nationale adopté officiellement pour l'enseignement dans les écoles publiques; ensuite, dans le récit iconique le plus coûteux et le plus visible que constitue l'ensemble des sculptures publiques en hommage à des personnalités ayant joué un rôle particulièrement positif

dans l'histoire du pays. Dans le cas d'un récit iconique officiel constitué de sculptures, celles-ci sont distribuées en concentrations variables et dans des endroits centraux sur le territoire qu'occupe le siège du gouvernement ou sur le territoire d'une ville.

Nation et État

Une nation est un groupe humain constitué en partie des descendants d'ancêtres communs vivant sur un territoire donné et en partie d'étrangers qui se sont installés chez les premiers, parlent leur langue, adoptent dans une large mesure leurs coutumes, marient souvent leurs fils ou leurs filles, participent à diverses associations culturelles ou économiques et exercent ou revendiquent avec eux le droit de se gouverner selon ses propres lois. Selon cette définition, il existe deux types de nations : la nation autonome, c'est-à-dire «qui se régit par ses propres lois», selon le sens du mot grec originel, et la nation non autonome.

On sait que l'Organisation des Nations unies réserve le nom d'« État » à la nation autonome (Brossard (1995 [1976]: 84-86). En outre, certains qualifient de nations sans État les nations écossaise, catalane et québécoise (Guibernau 1999), ce qui respecte la définition de l'ONU. Or ces nations dites «sans État» ont pourtant plusieurs des caractéristiques des États reconnus officiellement par l'organisme international : un parlement, une administration et un pouvoir d'agir dans certains domaines.

Si nous adoptons une définition moins stricte que celle de l'ONU, il est possible de parler d'État dans le cas d'une nation qui a un parlement, une administration et un pouvoir d'agir dans certains domaines. Nous pouvons alors parler d'États associés, dans le cas de nations qui ont accepté

librement de confier certaines compétences à des organes communs (État fédéral ou confédéral) et d'États assujettis, dans le cas de nations qui n'ont pas adhéré librement à une association avec un autre État, dit alors « État dominateur ».

Prenons le cas de la Province de Québec. Dirigée par un gouverneur sous mandat du roi de France, cette ancienne colonie française a été dans une situation de dépendance par rapport à une mère patrie pourvoyeuse jusqu'à la conquête et à l'assujettissement par la Grande-Bretagne en 1760. Au cours des siècles qui ont suivi, à travers diverses vicissitudes, l'ancienne colonie française sous régime monarchique a pu acquérir toutes les caractéristiques d'un État assujetti : un parlement, une administration et un pouvoir d'agir limité par un État dominateur. Après le *British North America Act* voté par le Parlement de Londres en 1867, le nom officiel de cet État assujetti devient « Province of Quebec ». Le nom de « province » sert également à désigner toutes les autres subdivisions politiques du Canada depuis cette date. Cependant, une telle désignation masque la différence de nature entre ces subdivisions politiques et la Province de Québec. Les provinces canadiennes peuplées en majorité de descendants de Britanniques et de leurs alliés sont des États associés au sein de l'État canadien, tandis que la Province de Québec est un État assujetti à l'État canadien.

Comportements politiques individuels et collectifs

Après une analyse du comportement des sujets individuels et collectifs dans les pays conquis par l'Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale, Werner Rings (1981) distingue les résistances polémique, symbolique, défensive et offensive et les collaborations inconditionnelle, conditionnelle, neutre et tactique (voir un examen détaillé de ces notions dans Gaudreault 2010a). Pour qualifier les comportements

des sujets collectifs (État ou Ville) qui ont produit des récits iconiques constitués de sculptures publiques en hommage à de grands personnages de l'histoire du Québec et du Canada, dite «histoire nationale», nous aurons recours à la notion de résistance symbolique, de laquelle nous faisons dériver immédiatement celle de collaboration symbolique.

Identification des sujets collectifs politiques à Québec

Le territoire de la ville de Québec est situé au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles. Il comprend une partie haute, le Cap-aux-Diamants (près de 100 mètres d'altitude), qui se prolonge en un plateau, ainsi qu'une partie basse formée de la vallée de la rivière Saint-Charles et d'une étroite bande de terre entre le cap et le fleuve. La vieille ville historique comprend le sommet du cap, séparé du plateau par des remparts, et le pied du cap, c'est-à-dire les quartiers Champlain, en haut, et Petit-Champlain, en bas (Blais et coll. 2008: 476). Le boulevard Charest, une artère importante de la basse ville, s'étire parallèlement à la falaise qui longe le plateau de la haute ville et peut donc servir à repérer sur une carte les deux subdivisions territoriales de la ville (voir la carte plus loin). Nous appellerons «agglomération de Québec» l'ensemble des quelque 500 000 habitants et de leurs résidences dans la haute ville et la basse ville. Essentiellement de langue française, cette population participe au fonctionnement de trois sujets collectifs politiques: l'État canadien, l'État québécois et la Ville de Québec (avec un «v» majuscule).

Créé en 1867 par l'État britannique, l'État canadien est présent de plusieurs façons sur le territoire de l'agglomération de Québec. En premier lieu, dans la haute ville, Patrimoine Canada et la Commission des champs de bataille nationaux gèrent le parc des ChampsdeBataille, qui comprend les

plaines d'Abraham et le parc des Braves. En deuxième lieu, des effectifs de l'armée canadienne résident en permanence à la Citadelle, à l'entrée des plaines d'Abraham et à faible distance du Parlement, toujours dans la haute ville. En troisième lieu, Transports Canada gère le port de Québec par l'intermédiaire de l'Administration portuaire de Québec. Enfin, en quatrième lieu, dans la basse ville, Parcs Canada gère le parc Cartier-Brébeuf (cédé en 1957 par la Ville de Québec) et, dans la haute ville, le parc de l'Artillerie. Tous ces organismes de l'État canadien possèdent des terrains de dimensions variables: le plus grand, les plaines d'Abraham, a une superficie d'environ 100 acres, soit l'équivalent de 600 patinoires ou de 200 terrains de football (Mathieu et Kedl 1993: 216). Le gouvernement fédéral possède aussi une bonne partie du parterre à l'avant du Parlement (Malack 2003: 81-82).

L'État québécois possède une petite portion du territoire de l'agglomération de Québec depuis sa création en 1867, à faible distance des plaines d'Abraham et de la Citadelle. Sur ce terrain, outre quelques édifices secondaires, l'architecte Eugène Taché a fait construire l'Hôtel du Parlement, dont la conception rappelle celle du palais du Louvre à Paris (Noppen et Deschênes 1996: 56).

La Ville de Québec a été créée en 1833 par les autorités britanniques et possède tous les espaces publics qui n'appartiennent ni à l'État canadien ni à l'État québécois, notamment la vieille ville, sur le Cap-aux-Diamants, où se trouve l'Hôtel de Ville.

2. CONSTITUTION DU CORPUS D'ART PUBLIC ET CLASSEMENT DES PERSONNAGES ET GROUPES REPRÉSENTÉS

Nous avons sélectionné les œuvres d'art public selon trois critères. Premier critère: le corpus comprend uniquement des sculptures (statues, têtes, bustes, objets symboliques sculptés). Par conséquent, certaines œuvres d'art public sont exclues, notamment la pierre façonnée (obélisque de lord Dalhousie) installée près de la terrasse Dufferin et l'assemblage de pierres appelé « Inuksuk » installé devant le Parlement. Deuxième critère: les sculptures sont installées dans des lieux accessibles au public et appartiennent à l'un des trois sujets collectifs nommés plus haut. Troisième critère: les sculptures sont des hommages à des personnalités de l'histoire du Québec et du Canada.

La plupart des renseignements sur les sculptures et les personnages ou groupes représentés proviennent de sites Web appartenant aux trois sujets collectifs. Des agents de ces sujets collectifs ont confirmé ces renseignements (voir remerciements au début de cet article). Une partie des éléments biographiques provient du *Dictionnaire biographique du Canada* (Université Laval et Université de Toronto) et de l'*Inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France* (Centre interuniversitaire en études québécoises, Université Laval). Nous nous sommes aussi appuyé sur deux autres recherches d'importance, celles de Mathieu et Kedl (1993) et de Noppen et Deschênes (1996). Les annexes A, B et C contiennent l'ensemble des données recueillies.

Une fois vérifiés tous les éléments biographiques, les personnages représentés ont d'abord été classés en deux groupes, selon qu'ils appartenaient aux descendants de Français et à leurs alliés, dits aussi membres de la nation québécoise, ou aux descendants de Britanniques et à leurs alliés, dits aussi membres de la nation canadienne (abrégé

en « DFA » et en « DBA », respectivement, dans les tableaux et ailleurs dans le texte). Précisons, s'il faut à tout prix le préciser, qu'un descendant de Français peut être un membre de la nation canadienne tout comme un descendant de Britanniques, de Chiliens, de Vietnamiens, d'Haïtiens, etc. peut être un membre de la nation québécoise.

Ce premier classement achevé, à l'intérieur du groupe DFA, nous avons isolé les sculptures en hommage à des personnalités qui ont joué un grand rôle dans la diffusion du christianisme et dans l'organisation de l'Église catholique au Québec. Nous avons alors ajouté un astérisque à l'abréviation DFA. Par exemple, en tant que premier cardinal, Elzéar-Alexandre Taschereau est classé comme DFA*, tandis que l'hommage aux communautés religieuses enseignantes est classé comme DFA, sans astérisque, du fait que ces communautés sont honorées pour leur apport à l'enseignement et non pour leur rôle dans l'Église. Précisons que le monument Cartier-Brébeuf (tableau 1, n° 5) est classé comme DFA* en raison de l'hommage aux Jésuites et non en raison de l'hommage à Jacques Cartier.

3. RÉSULTATS

Cette troisième partie comprend six sections. Dans la première, nous montrons comment les trois sujets collectifs politiques de l'agglomération de Québec ont acquis leur collection de sculptures publiques liées à l'histoire nationale ou, autrement dit, ont produit les éléments de leur version du récit de l'histoire nationale. Nous présentons ensuite les récits de l'histoire nationale selon l'État canadien, l'État québécois et la Ville de Québec. Enfin, dans les deux dernières sections, nous étudions les diverses concentrations d'éléments de récit (ou de sculptures) sur le territoire de l'agglomération de Québec ainsi que les transformations des trois récits au fil des années.

Production des éléments des trois récits de l'histoire nationale

L'État canadien a financé 16 des 21 sculptures de sa collection, tandis que 5 lui ont été données : en 1910, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec lui a cédé le monument des Braves de 1760 ; en 1957, la Ville de Québec lui a cédé le parc Cartier-Brébeuf ainsi que la croix de Jacques Cartier et le monument Cartier-Brébeuf ; la statue équestre de Jeanne d'Arc est un don de la sculptrice elle-même, une résidente de New York ; une souscription publique a permis de financer la dernière, la Croix du sacrifice.

L'État du Québec semble avoir financé la totalité de sa collection de sculptures, sauf une, celle en hommage à François-Xavier Garneau, don de Georges-Élie Amyot, industriel et conseiller législatif.

Quant à la Ville de Québec, pour le financement ou la mise en place de sa collection, elle a travaillé en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec ou d'autres partenaires (dans 14 cas). Mentionnons une collaboration particulière avec l'État canadien, qui a fourni le terrain pour l'installation de la sculpture en hommage à Dugua de Mons.

Dans les trois sections suivantes, nous présentons des tableaux qui indiquent l'ordre d'émission des éléments des trois récits iconiques à l'étude. Pour chaque sculpture, nous montrons aussi le groupe national favorisé (descendants de Français et alliés, ou DFA, ou descendants de Britanniques et alliés, ou DBA), les hommages à l'Église catholique et à ses membres (DFA*), la date d'installation et la date des faits commémorés. Pour chacun des trois récits produits par les narrateurs collectifs définis au début, nous allons déter-

miner la vitesse d'émission des éléments du récit, la vitesse du récit lui-même, les domaines d'activité des personnages représentés, les hommages à l'Église catholique et à ses membres et les groupes nationaux favorisés.

Le récit de l'histoire nationale selon l'État canadien

Environ les trois quarts des sculptures appartenant à l'État canadien (15 sur 21) ont été mises en place au cours de la période 1849-2007, sans variation particulière de l'activité d'installation pendant ces 159 ans. Soudain, entre 2008 et 2012, l'activité s'intensifie: 6 sculptures sont installées en seulement 5 ans. Le récit insiste sur les batailles de 1759 et de 1760 qui ont eu lieu durant la guerre de Sept Ans en Amérique (6 sculptures sur 21), mais passe rapidement sur tout le reste. Les domaines d'activité des personnages représentés sont d'abord la guerre (11) et la politique (8, si nous incluons la sculpture Cartier-Brébeuf), puis la santé et le bien-être (2). L'État canadien possède une seule sculpture en hommage à des membres de l'Église catholique (sculpture Cartier-Brébeuf), et c'est parce que la Ville de Québec la lui a donnée avec le parc Cartier-Brébeuf en 1957. Enfin, les descendants de Britanniques et leurs alliés sont nettement favorisés par rapport aux descendants de Français et à leurs alliés (15 DBA contre 6 DFA). Parmi les 15 sculptures qui favorisent les DBA, 4 sont des hommages simultanés à des militaires britanniques et français de la guerre de Sept Ans en Amérique (sculptures n^{os} 3, 9, 19 et 21). Si ces hommages apaisent les vaincus, leur but principal est de célébrer les vainqueurs: une victoire n'est grande que si les vaincus sont eux aussi des héros. Le modèle de tous ces hommages simultanés aux vainqueurs et aux vaincus a été établi en 1828 par lord Dalhousie, gouverneur général du Canada, qui a fait ériger un obélisque en hommage à Wolfe et à Montcalm près de l'actuelle terrasse Dufferin à Québec.

TABLEAU 1. SCULPTURES PUBLIQUES LIÉES À L'HISTOIRE NATIONALE –
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC, ÉTAT CANADIEN

No	Sculpture	Groupe	Date d'installation	Date des faits commémorés
1	Wolfe	DBA	1849	1759
2	Wolfe	DBA	1850?	1759
3	Braves de 1760	DBA	1863	1760
4	Cartier, J.	DFA	1889	1536
5	Cartier, J. et Jésuites (« Cartier-Brébeuf »)	DFA*	1889	1535-1536 1625
6	Short et Wallick	DBA	1891	1889
7	Martin	DFA	1923	1589-1664
8	Croix du sacrifice	DBA	1924	1914-1918 1939-1945 1950-1953
9	Arc, Jeanne d'	DBA	1938	1759-1760
10	Garneau, J.-G.	DBA	1957	1908-1939
11	Rencontre de deux cultures	DFA	1987	1534
12	Royal 22e Régiment	DBA	1989	1914-1918 1939-1945 1950-1953
13	Voltigeurs	DBA	1990	1862
14	Marins québécois	DBA	2000	1939-1945
15	Croix celtique	DFA	2000	1847-1848
16	Grey	DBA	2008	1904-1911
17	Martin	DFA	2008	1589-1664
18	Todd	DBA	2008	1909-1913
19	Combattants de 1759-1760	DBA	2009	1759-1760
20	Bravoure	DBA	2010	2010
21	Lévis-Murray	DBA	2010	1760

Remarque : DFA + un astérisque signifie à la fois un hommage aux descendants de Français et à leurs alliés et un hommage à l'Église catholique.

Le récit de l'histoire nationale selon l'État québécois

La vitesse d'installation de sculptures par l'État québécois varie beaucoup plus que dans le cas précédent. Entre 1889 et 2012, nous distinguons quatre périodes de grande activité d'installation de sculptures : 1889-1895 (8 en 7 ans) ; 1912-1928 (12 en 17 ans) ; 1969 (7 en 1 an) ; 1999-2012 (11 en 14 ans).

Le récit accorde beaucoup d'importance à la Nouvelle-France au XVII^e siècle (14 sculptures sur 43), passe rapidement sur le XVIII^e siècle (6 sculptures sur 43) et accorde au XIX^e siècle une importance quasi égale à celle qu'il accorde au XVII^e siècle (12 sculptures sur 43). Par rapport à l'État canadien qui consacre 6 sculptures sur 21 aux faits de la guerre de Sept Ans en Amérique, l'État québécois en consacre moins en chiffres absolus (4) et encore beaucoup moins en chiffres relatifs (4 sur 43, soit 1/10 des sculptures). Pour le XIX^e siècle, l'État québécois accorde beaucoup moins d'attention à la rébellion de 1837-1838 (hommage à Papineau) qu'aux faits annonciateurs de la création du Canada en 1867 (hommages à Elgin, à Baldwin et à La Fontaine). Pour le XX^e siècle, depuis 1999, l'État québécois porte un intérêt particulier aux premiers ministres du Québec Godbout, Lesage, Johnson et Lévesque, chevilles ouvrières de ce qu'on a appelé la « Révolution tranquille ».

Peu remarquées jusque-là par les autorités, quatre femmes en politique sont honorées d'un seul coup en 2012 : Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Thérèse Casgrain et Marie-Claire Kirkland. Elles s'ajoutent à Marguerite Bourgeoys et à Marie Guyart, enseignantes du XVII^e siècle, elles-mêmes honorées tardivement en 1969. Peu remarquées également : les nations amérindiennes traditionnellement alliées des Français. Deux hommages leur ont tout

de même été rendus à la fin du XIX^e siècle (Famille de chasseurs amérindiens, 1889; Pêcheur amérindien, 1891).

Sans surprise, le domaine d'activité principal des person-nages représentés est la politique (29 sculptures sur 43). Viennent loin derrière la guerre (5) et la religion (4). Les domaines de l'éducation, des sciences, des arts et des lettres sont faiblement représentés (5 en tout).

Un petit nombre de sculptures de l'État québécois sont des hommages aux descendants de Britanniques et à leurs alliés (8 sur 43). Ces hommages ont été rendus surtout pendant les deux premières vagues d'installation (6 au cours des périodes 1889-1895 et 1912-1928). Nous classons l'hommage à Robert Bourassa (2006) parmi les hommages qui favorisent le groupe des DBA parce que ce premier ministre s'est allié au gouvernement canadien pour faire arrêter des centaines de militants indépendantistes lors de la crise d'Octobre 1970. Nous classons aussi parmi les hommages pro-DBA la sculpture installée en 2001 dans le cimetière de l'Hôpital général pour rendre hommage aux victimes françaises et britanniques de la guerre de Sept Ans en Amérique. Cela ne nous rappelle-t-il pas l'État canadien qui mêle vainqueurs et vaincus dans un même hommage? Là, tous héros; ici, tous victimes.

Dans le procès-verbal d'une réunion tenue le 16 août 2000 sous les auspices de la Commission de la capitale nationale du Québec, les promoteurs de l'hommage aux victimes de la guerre de Sept Ans en Amérique ont clairement exprimé leur désir de bonne entente avec les vainqueurs: «Le but du projet est de respecter les lieux tout en faisant connaître le cimetière du grand public comme lieu de mémoire et de réconciliation.» (Malack 2003: 195) Nous voyons ici à l'œuvre, en pleine lumière, ce que nous appelons plus

loin le « mensonge des deux peuples fondateurs ». Sait-on que le terme « réconciliation » ne peut s'appliquer qu'à des personnes libres – amis, membres d'une famille, voisins, collègues de travail, pays indépendants –, jamais entre un captif et son actuel ravisseur, entre une nation assujettie et une nation qui maintient cet assujettissement ?

TABLEAU 2. SCULPTURES PUBLIQUES LIÉES À L'HISTOIRE NATIONALE –
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC, ÉTAT QUÉBÉCOIS

No	Sculpture	Groupe	Date d'installation	Date des faits commémorés
1	Famille de chasseurs amérindiens	DFA	1889	1534
2	Frontenac	DFA	1890	1672-1682 1690-1698
3	Pêcheur amérindien	DFA	1891	1534
4	Elgin	DBA	1892	1847-1854
5	Salaberry	DBA	1894	1813
6	Wolfe	DBA	1894	1759
7	Montcalm	DFA	1894	1759
8	Lévis	DFA	1895	1760
9	Garneau, F.-X.	DFA	1912	1845-1849
10	Mercier	DFA	1912	1887-1891
11	Brébeuf	DFA*	1916	1649
12	Dorchester	DBA	1916	1768-1778 1786-1791
13	Talon	DFA	1916	1665-1672
14	Baldwin	DBA	1921	1842-1843 1848-1851
15	Marquette	DFA	1921	1673
16	La Fontaine, L.-H.	DBA	1921	1842-1843 1848-1851
17	Boucher	DFA	1922	1654-1667
18	La Vérendrye	DFA	1922	1731-1741
19	Iberville	DFA	1923	1686-1706
20	Jolliet	DFA	1928	1673

No	Sculpture	Groupe	Date d'installation	Date des faits commémorés
21	Crucifix	DFA*	1936	1936
22	Fréchette	DFA	1940?	1839-1908
23	Francœur	DFA	1942	1895-1941
24	Bourgeois	DFA	1969	1658-1693
25	Champlain	DFA	1969	1608
26	Laval	DFA*	1969	1674-1688
27	Maisonnette	DFA	1969	1642
28	Guyart	DFA	1969	1639-1672
29	Olier	DFA	1969	1642
30	Viel	DFA*	1969	1625
31	Duplessis	DFA	1977	1936-1939 1944-1959
32	Lemay	DFA	1980?	1867-1892
33	Johnson	DFA	1999	1966-1968
34	Lévesque	DFA	1999	1976-1985
35	Godbout	DFA	2000	1940-1944
36	Lesage	DFA	2000	1960-1966
37	Guerre de Sept Ans	DBA	2001	1756-1763
38	Papineau	DFA	2002	1825-1838
39	Bourassa	DBA	2006	1970-1976 1985-1994
40	Chauveau	DFA	2006	1867-1873
41	Letellier de Saint-Just	DFA	2006	1876-1879
42	Bédard	DFA	2010	1792-1812
43	Femmes en politique	DFA	2012	XX ^e siècle

Remarque : DFA + un astérisque signifie à la fois un hommage aux descendants de Français et à leurs alliés et un hommage à l'Église catholique.

Le récit de l'histoire nationale selon la Ville de Québec

La Ville de Québec possède 36 sculptures liées à l'histoire du Québec et du Canada, c'est-à-dire un peu moins que l'État québécois (43), mais beaucoup plus que l'État canadien (21). Elle a installé la plupart en deux vagues d'inégale intensité : 1898-1931 (11 en 34 ans) ; 1994-2012 (22 en 19 ans). Le début de la première vague (1898) est relativement proche de celui de la première vague de l'État québécois (1889). Le début de la deuxième (1994) précède de peu celui de la plus récente vague de l'État québécois (1999). L'État canadien s'est aussi mis de la partie ces dernières années (6 sculptures installées durant la période 2008-2012).

Pour mesurer la vitesse du récit iconique mis en place par la Ville de Québec, nous devons d'abord exclure de la collection de 36 sculptures les 6 installées en hommage à des groupes dont l'activité s'est étalée sur plus d'un siècle et supposer ensuite que la carrière de certains personnages honorés s'est déroulée surtout au XX^e siècle (des artistes, notamment). Cela fait, nous constatons que la Ville de Québec s'intéresse surtout au XX^e siècle (12 sculptures sur 30), un peu moins au XVII^e siècle et au XIX^e siècle (8 pour chaque siècle) et passe rapidement sur le XVIII^e siècle (hommage unique à Montcalm). La rapidité avec laquelle le récit passe sur la guerre de Sept Ans en Amérique (1 sculpture sur 30) contraste fortement avec l'insistance de l'État canadien sur cette même période (6 sculptures sur 21). Par contre, le récit de la Ville de Québec accorde proportionnellement presque autant d'importance à la Nouvelle-France du XVII^e siècle (8 sculptures sur 30) que l'État québécois (14 sculptures sur 43).

Comme dans le cas de l'État québécois, la politique est le plus important domaine d'activité des personnages honorés (14 sculptures sur 36). En deuxième position viennent les

arts et les lettres (10), fait étonnant par rapport à l'ensemble du corpus de l'agglomération. Ces hommages ont tous été rendus sous l'administration du maire JeanPaul L'Allier, au cours de la période 1994-2004, et concernent surtout des personnalités du XX^e siècle. Viennent ensuite la religion (4) et des domaines représentés chacun par 2 sculptures (santé et bien-être, économie, éducation, guerre). Aucun hommage n'est rendu à des personnalités du domaine des sciences et des techniques. Des personnages féminins sont honorés, mais toujours associés à des hommes : Communautés religieuses enseignantes, La Compassion, Dorimène et Alphonse Desjardins.

Le groupe national des descendants de Britanniques et de leurs alliés est proportionnellement presque autant favorisé dans le récit de la Ville de Québec (5 sculptures sur 36) que dans celui de l'État québécois (8 sculptures sur 43), mais nettement moins que dans le récit de l'État canadien (15 sculptures sur 21). Ces hommages pro-DBA ne sont pas concentrés au cours d'une période particulière (1905, 1920, 1954, 1961 et 1998). Par contre, la Ville a manifesté une certaine audace en rendant hommage au général de Gaulle, ce qui a suscité la colère des vétérans de l'armée canadienne (Malack 2003 : 84), ainsi qu'aux anti-conscriptionnistes de Québec mitraillés par les soldats de l'armée canadienne en avril 1918. Ces deux derniers hommages ont aussi été rendus sous l'administration L'Allier (1997 et 1998, respectivement).

TABLEAU 3. SCULPTURES PUBLIQUES LIÉES À L'HISTOIRE NATIONALE –
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC, VILLE DE QUÉBEC

No	Sculpture	Groupe	Date d'installation	Date des faits commémorés
1	Champlain	DFA	1898	1608
2	Braves de la guerre des Boers	DBA	1905	1899-1902
3	Laval	DFA*	1908	1674-1688
4	Montcalm	DFA	1911	1759
5	Durocher	DFA*	1912	1867-1876
6	Foi	DFA*	1916	1615
7	Hébert	DFA	1918	1617
8	Cartier, G.-É.	DBA	1920	1867
9	Taschereau, E.-A.	DFA*	1923	1886
10	Cartier, J.	DFA	1926	1534
11	Louis XIV	DFA	1931	1643-1715
12	Laurier	DBA	1954	1896-1911
13	Perrault, J.-F.	DBA	1961	1796-1804 1808-1810
14	Muses	DFA	1983	1608
15	Lemelin	DFA	1994	1919-1992
16	Communautés religieuses enseignantes	DFA	1997	XVII ^e -XX ^e siècles
17	Gaulle (de)	DFA	1997	1958-1969
18	Conférences de Québec	DBA	1998	1943-1944
19	Québec, printemps 1918	DFA	1998	1918
20	Richard	DFA	1998	1895-1982
21	Lemieux	DFA	1999	1904-1990
22	Pellan	DFA	1999	1906-1988
23	Envol (Frères éducateurs)	DFA	2000	XVII ^e -XX ^e siècles
24	Krieghoff	DFA	2001	1815-1872
25	Légaré	DFA	2001	1795-1855

No	Sculpture	Groupe	Date d'installation	Date des faits commémorés
26	Acadiens	DFA	2002	XVII ^e -XX ^e siècles
27	Gagnon	DFA	2002	1881-1942
28	Baillargé (famille)	DFA	2004	1726-1906
29	Nelligan	DFA	2004	1879-1941
30	Walker	DFA	2004	1858-1938
31	Chauveau	DFA	2005	1867-1873
32	Pompiers de Québec morts en service	DFA	2005	XIX ^e -XX ^e siècles
33	Compassion (religieux, hôpitaux)	DFA	2006	XVII ^e -XX ^e siècles
34	Dugua de Mons	DFA	2007	1608
35	Desjardins, A. et D.	DFA	2008	1900
36	Embarquement (Ville de Québec)	DFA	2008	1608

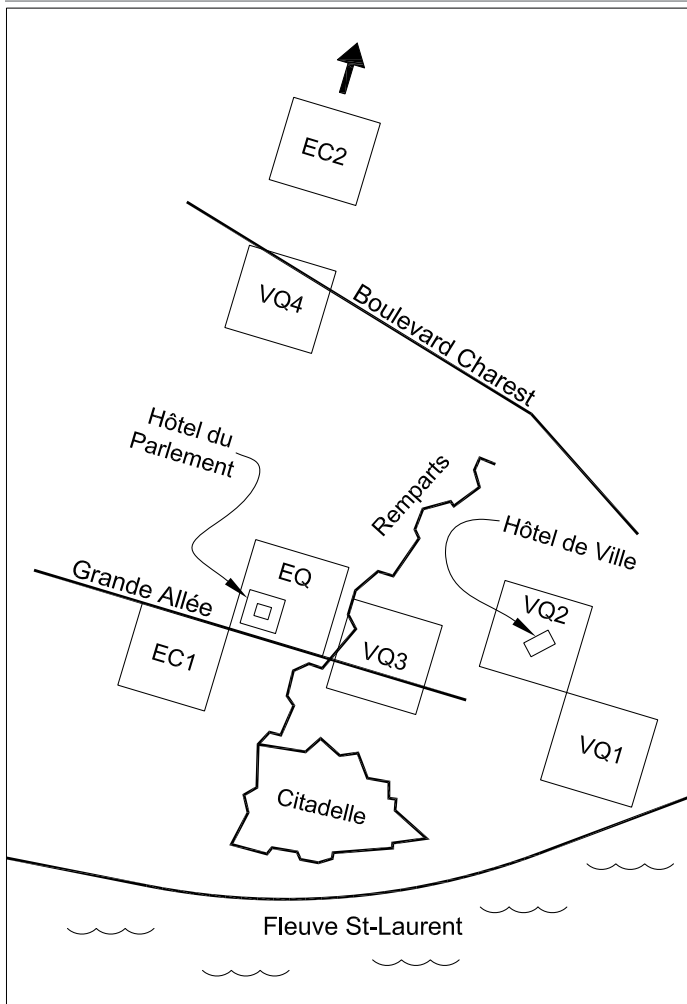
Remarque : DFA + un astérisque signifie à la fois un hommage aux descendants de Français et à leurs alliés et un hommage à l'Église catholique.

Distribution spatiale

Les éléments des trois récits de l'histoire nationale sont répartis dans certaines zones privilégiées de l'agglomération québécoise. Nous définissons ces zones comme des surfaces carrées de 250 mètres de côté contenant au moins trois sculptures.

La carte simplifiée jointe à notre étude (figure 1) montre que cinq zones privilégiées sur sept se trouvent dans la haute ville et deux seulement dans la basse ville, l'une près du boulevard Charest et l'autre près de la rivière Saint-Charles, à environ deux kilomètres dans la direction indiquée par la flèche sur la carte. Les sept zones privilégiées par les trois

FIGURE 1. CENTRE DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



récits contiennent près de la moitié des sculptures de l'ensemble du corpus (63 sculptures sur 142).

L'État canadien possède deux zones privilégiées, celle de la place George-V (EC1), à proximité de la Citadelle – La Bravoure, Short et Wallick, Voltigeurs et Royal 22^e Régiment

–, et celle du parc Cartier-Brébeuf (EC2) – J. Cartier, Cartier-Brébeuf, Rencontre de deux cultures au XVI^e siècle –, cédé par la Ville de Québec en 1957.

L'unique zone privilégiée par l'État québécois (EQ) est celle du Parlement et de son parterre, qui contient 41 sculptures. Seules échappent à cette concentration les sculptures en hommage à Daniel Johnson (édifice Marie-Guyart) et aux victimes de la guerre de Sept Ans en Amérique (cimetière de l'Hôpital général). Cette zone forme un contraste absolu avec les deux zones privilégiées par l'État canadien non seulement en raison de sa forte densité, mais aussi en raison de la distribution originale de la moitié des sculptures sur un plan vertical, celui de la façade du Parlement: 10 sculptures au rez-de-chaussée, 4 au premier étage, autant au deuxième étage, 2 au troisième étage et 2 dans la partie de la tour qui dépasse le toit du Parlement.

Selon les plans originaux de l'architecte Taché, une statue de Jacques Cartier devait être installée sur la corniche, au faite de la tour (Noppen et Deschênes 1996:153). Cela n'a jamais été fait, pas même en 1969, quand un comité spécial a installé sept sculptures dans les niches vides au-dessus du premier étage. La statue de Jacques Cartier aurait fait pendant aux statues en hommage aux nations amérindiennes qu'on peut voir actuellement juste en avant de l'entrée principale du Parlement, sur le plan horizontal, mais dans l'axe de la tour. Les mandataires de l'État québécois ont par contre réalisé d'autres symétries, notamment en posant les statues de Wolfe et de Montcalm côte à côte au premier étage, dans l'axe de la tour du Parlement.

En ce qui concerne la Ville de Québec (VQ), comme il fallait s'y attendre, trois de ses quatre zones se trouvent à proximité de l'Hôtel de Ville: VQ1 – Champlain, Laval, Hébert,

G.-É. Cartier, Lemieux, Louis XIV; VQ2 – L'Envol, Légaré, Taschereau; VQ3 – Conférence de Québec, Braves de la guerre des Boers, Nelligan. L'unique zone privilégiée à la basse ville (VQ4) contient trois hommages récents à des peintres (Pellan, Walker, Richard).

Transformation des récits iconiques de l'histoire nationale

Les récits comme ceux que nous étudions actuellement se transforment à chaque installation d'une nouvelle sculpture. D'autres transformations touchent les sculptures déjà installées: déplacements, retraits, réintroductions.

Le récit de l'histoire nationale selon l'État canadien n'a subi qu'une transformation passagère. En 1963, la sculpture en hommage à Wolfe a été renversée et détruite par un ou des inconnus. Elle a été remplacée par une réplique deux ans plus tard.

Du côté du récit mis en place par l'État québécois, les transformations sont dues à l'État lui-même et non à des protestataires individuels. En 1913, des statues de Victoria et d'Edward VII ont été installées dans la salle de l'Assemblée législative, puis retirées discrètement à une date indéterminée, mais non postérieure à 1945, selon une photo de l'époque (Noppen et Deschênes 1996: 158 et 176). En outre, en 1982, on a déménagé la statue de Louis-Hippolyte La Fontaine à Boucherville, lieu de naissance du personnage, puis ramené celle-ci au Parlement en 2003. Enfin, l'usure du temps a eu raison de deux autres sculptures situées sur le parterre du Parlement: celle en hommage aux arpenteurs-géomètres canadiens, installée en 1967 et remise en 2002, et celle qui célébrait le centenaire de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la confédération canadienne, installée en 1971 et remise en 2003 ou en 2004 (Lemieux 2012).

Le récit iconique déjà mis en place par la Ville de Québec a subi deux transformations importantes à quelques années d'intervalle. Première transformation : en 1957, la Ville cède le parc Cartier-Brébeuf à l'État canadien ainsi que les deux sculptures en hommage à Jacques Cartier (Cartier et Cartier-Brébeuf, à l'annexe A). La Ville ne possède maintenant plus qu'une sculpture en hommage à Jacques Cartier, et elle est remise durant les travaux exécutés sur le terrain de stationnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy (Châlon-Corsiez 2013). Comme l'État québécois ne possède aucune statue de ce personnage fondamental dans l'histoire du Québec, l'État canadien est maintenant le seul – temporairement, en principe – à rappeler l'action de Jacques Cartier et à lui rendre hommage. Ironie de l'histoire ! Deuxième transformation : en 1963, comme nous le disions au début, la statue de Victoria est retirée à la suite d'un attentat. Depuis ce temps-là, la Ville n'a pas jugé bon d'installer une réplique, comme l'État canadien l'a fait pour la sculpture en hommage à Wolfe, détruite également en 1963. Cependant, la statue de Victoria continue sa carrière d'une façon inattendue. Le Musée de la civilisation de Québec l'a en effet restaurée et prêtée jusqu'en 2014 au Musée québécois de la culture populaire de Trois-Rivières pour une exposition intitulée « Québec en crimes ». Revanche de Victoria ?

4. MISE EN PERSPECTIVE DES RÉSULTATS

Nous avons cherché ci-dessus à décrire de la façon la plus complète possible les trois récits iconiques mis en place par l'État canadien, l'État québécois et la Ville de Québec sur le territoire de l'agglomération de Québec. Pour prendre un peu de recul, peut-on comparer ces résultats à ceux d'autres études similaires au Québec ? Peut-on ensuite fournir quelques explications en ce qui concerne, d'une part, tous ces hommages rendus par les vaincus aux vainqueurs de

la guerre de Sept Ans en Amérique et, d'autre part, cette quantité non négligeable d'hommages rendus à des personnalités religieuses uniquement préoccupées des intérêts de l'Église catholique ?

Il y a une dizaine d'années, D.V. Malack a publié une étude sur 249 objets symboliques (plaques, statues, monuments) installés dans l'agglomération de Québec (Malack 2003). Toutefois, il est impossible de comparer les résultats obtenus par l'auteure avec les nôtres, étant donné que cette étude embrasse des objets trop divers et ne tient pas compte des différents domaines de responsabilité des trois sujets collectifs politiques en présence. Nous nous rabattons donc sur une étude similaire que nous avons menée dans une autre ville du Québec sur la période 1809-2005 (Gaudreault 2010b).

Comparaison avec la Ville de Montréal

À Montréal, sauf le buste de René Lévesque installé sur le terrain d'Hydro-Québec, société commerciale appartenant à l'État québécois, et quelques sculptures prêtées par des sociétés privées, la totalité des sculptures installées dans l'espace public relèvent d'un seul narrateur collectif, la Ville de Montréal.

Sur les 42 sculptures liées à l'histoire du Québec et du Canada, la grande majorité (35) ont été installées au cours des périodes 1895-1935 et 1986-2005. Ces données sont presque les mêmes que celles recueillies pour la Ville de Québec, c'est-à-dire 33 sculptures sur 36 installées au cours des périodes 1898-1931 et 1994-2012. La vitesse des deux récits diffère peu. Sur les 30 sculptures de la Ville de Québec qui ne font pas référence à des événements étalés sur plusieurs siècles (par exemple, l'hommage aux communautés

religieuses enseignantes), 8 concernent le XVII^e siècle, 8 le XIX^e siècle et 12 le XX^e siècle (total de 28 sur 30). À Montréal, si nous tenons compte de la faible taille des deux corpus, il n'y a pas d'écarts significatifs. Sur 42 sculptures, 6 sont consacrées au XVII^e siècle, 13 au XIX^e siècle et 18 au XX^e siècle (total de 37 sur 42). Il est remarquable qu'à Montréal comme à Québec, on n'insiste pas sur le XVIII^e siècle (celui de la Conquête).

Entre la Ville de Québec et la Ville de Montréal, la similitude n'est pas complète, loin de là. D'abord, la Ville de Québec consacre seulement 2 sculptures sur 36 à des personnages liés à la guerre, tandis qu'à Montréal, la proportion est de 10 sur 42. Il faut dire qu'à Québec, l'État canadien s'est chargé de rappeler cette réalité (11 sculptures sur 21 sont liées à la guerre). Ensuite, sur 36 sculptures, la Ville de Québec en a installé uniquement 5 qui favorisent les descendants de Britanniques et leurs alliés, alors que la Ville de Montréal en a installé 17 sur 42. Enfin, la Ville de Québec montre un net parti-pris en faveur de la religion en installant 4 sculptures en hommage à des membres de l'Église catholique. Par comparaison, la Ville de Montréal se montre peu intéressée: un seul hommage dans ce domaine, celui rendu en 1986 à André, frère de Sainte-Croix, thaumaturge.

Le mensonge des deux peuples fondateurs

Selon une opinion très répandue, et qu'a bien étudiée S. Paquin (1999), la création de l'État canadien en 1867 résulterait d'un pacte entre deux peuples fondateurs, les descendants de Français et les descendants de Britanniques habitant au nord des États-Unis. Un pacte suppose une égalité entre les partenaires et l'existence de relations amicales. C'est justement ce que prétendent les partisans

d'une «interprétation bon-ententiste» de l'histoire nationale, selon l'expression utilisée par l'historien M. Allard (2012 : 61). Les bon-ententistes ne se contentent pas d'interpréter l'histoire à leur façon : ils combattent les partisans de l'interprétation indépendantiste de l'histoire nationale. Ils justifient leur position en décrivant tous les bienfaits accordés par les Britanniques et leurs héritiers canadiens et en passant sous silence ou en minimisant le méfait initial, jamais réparé, l'assujettissement de la nation québécoise à la fin de la guerre de Sept Ans en Amérique. Les historiens bon-ententistes sont des collaborateurs de l'État canadien dominateur.

Les récits iconiques de l'histoire nationale que nous avons étudiés illustrent un phénomène connu sous le nom de «syndrome de Stockholm». Selon les spécialistes qui ont analysé une prise d'otages survenue à Stockholm en 1973 et dont nous avons déjà parlé (Gaudreault 2006), certains ravisseurs réussissent à établir des liens d'amitié avec leurs captifs en les séduisant au moyen de belles paroles et de petits bienfaits. Les captifs développent alors une «gratitude paradoxale» qui les amène même à prendre la défense de leurs ravisseurs contre une menace extérieure (la police à Stockholm).

En rendant hommage aux vainqueurs dans des récits sous forme de sculptures, versions 3D du mensonge des deux peuples fondateurs, les vaincus de 1760 ont aussi manifesté une gratitude paradoxale et se sont engagés dans une collaboration symbolique avec l'État dominateur. De plus, tout comme les captifs de Stockholm, ils se sont engagés dans une collaboration réelle avec leurs ravisseurs en les aidant à se défendre contre des menaces extérieures. Tout ennemi désigné par l'État britannique ou l'État canadien, héritier du conquérant britannique, devenait ainsi l'ennemi du peuple

vaincu : les Américains en 1775 et en 1812, les Boers en 1900 et tous les autres qui ont surgi jusqu'à aujourd'hui. Cette intoxication par le mensonge des deux peuples fondateurs n'a pas atteint tous les vaincus, qu'on songe par exemple à ceux qui ont lutté contre la conscription au cours de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, mais elle en a atteint un grand nombre, notamment les historiens bon-ententistes mentionnés plus haut (à moins que ceux-ci ne soient parfaitement conscients du mensonge).

L'ingérence politique de l'Église

Le monopole religieux exercé par l'Église catholique en Nouvelle-France s'effondre au moment de la conquête britannique en 1760. L'Église mise alors sur une alliance avec les nouvelles autorités. Elle prêche la collaboration avec le Conquérant pour repousser les envahisseurs américains en 1775 et en 1812, puis pour lutter contre les rebelles québécois de 1837-1838 (Thério 1998).

Pour les services rendus, l'Église obtient en 1841 le monopole de l'enseignement dans les écoles de langue française. Puis elle consolide son emprise dans ce milieu jusqu'en 1875 : droit exclusif de choisir le personnel enseignant et les manuels scolaires, création d'écoles de formation d'enseignantes, nomination d'un «surintendant» payé par l'État québécois, mais relevant en fait de l'Église (Milot 2002). Cette même année 1875, les évêques de la province ecclésiastique de Québec publient une lettre dans laquelle ils affirment : «La société civile se trouve indirectement, mais véritablement, subordonnée; car non seulement elle doit s'abstenir de tout ce qui peut mettre obstacle à la fin dernière et suprême de l'homme, mais encore, elle doit aider l'Église dans sa mission divine et au besoin la protéger et la défendre.» (Lacoursière 1996 : 300)

L'apogée du pouvoir politique de l'Église survient en 1936, au moment où l'État québécois manifeste l'alliance conclue avec elle par un geste symbolique, l'installation d'un crucifix dans la salle de réunion de l'Assemblée nationale (sculpture incluse dans le corpus à l'étude). Quelques années plus tard, en 1941, l'Église pose un nouveau jalon dans sa collaboration avec l'État canadien, héritier du conquérant britannique depuis 1867: le cardinal Rodrigue Villeneuve se prononce en faveur du soutien à l'effort de guerre du Canada (Lacoursière 1997: 276).

Comme nous l'avons vu au début, les commissaires Bouchard et Taylor ont réclamé en 2008 le retrait du crucifix installé dans la salle de réunion de l'Assemblée nationale, symbole de l'alliance entre l'Église et l'État québécois. Cependant, ils n'ont pas dit un mot des autres symboles de cette alliance présents dans l'espace public. Incohérence de leur part? Non, car les commissaires voulaient simplement remplacer le pouvoir d'un monopole religieux par un pouvoir religieux multiple:

Les Québécois canadiens-français gardent un mauvais souvenir de l'époque où le clergé exerçait un pouvoir excessif sur les institutions et les personnes. Or il serait injuste que cela les amène à retourner contre l'ensemble des religions le sentiment douloureux hérité du passé catholique.»
(Bouchard et Taylor 2008: 21)

L'Assemblée nationale au grand complet s'est empressée d'affirmer solennellement qu'elle maintiendrait le crucifix à l'Assemblée nationale. Si la démocratie est un régime fondé sur le pouvoir exclusif du peuple, sans ingérence de quelque pouvoir étranger, naturel ou surnaturel, comment les démocrates québécois qui ont déconfessionnalisé le système d'enseignement public en 1998 ont-ils pu adopter une telle position? Sans compter que ces mêmes démocrates avaient

une autre raison de se débarrasser d'un symbole de l'ingérence politique de l'Église: la collusion de celle-ci avec le conquérant britannique et son successeur canadien. Après le paradoxe déjà mentionné de la gratitude des vaincus envers les vainqueurs, voilà le second paradoxe, la gratitude des démocrates envers l'Église.

Conclusion

Dans l'art public de Québec se joue un drame paradoxal où un peuple vaincu continue de rendre hommage aux responsables de son malheur et à un clergé catholique qui, pour remplir une prétendue «mission divine», n'a jamais perdu une occasion de s'allier aux vainqueurs ou aux plus forts parmi les vaincus. Les habitants de l'agglomération de Québec participent au fonctionnement de trois sujets collectifs politiques sur leur territoire: l'État canadien, l'État québécois et la Ville de Québec. Ces trois sujets collectifs ont chacun dans leur mémoire un récit de l'histoire du Québec et du Canada sous la forme d'un ensemble de sculptures publiques en hommage à des personnalités dont ils jugent l'action exemplaire.

La mise en place des éléments des récits iconiques ne s'est pas faite à la même vitesse chez chacun des narrateurs collectifs. L'État québécois et la Ville de Québec se sont activés surtout au cours de deux périodes: la première commence à la toute fin du XIX^e siècle et s'arrête vers 1930; la seconde commence à la toute fin du XX^e siècle et dure toujours. Par contre, du côté de l'État canadien, la mise en place du récit s'est faite sans enthousiasme particulier, sauf à partir de 2008.

Comme cela est naturel de la part d'un État dominateur, l'État canadien s'intéresse beaucoup plus que les deux autres narrateurs collectifs aux événements de la guerre de Sept

Ans en Amérique qui sont à l'origine de son pouvoir actuel. S'il est difficile de diagnostiquer un rejet du traumatisme de la Conquête hors de la mémoire de l'État québécois et de la Ville de Québec, nous pouvons sans nous tromper parler d'une occultation de l'œuvre de Jacques Cartier, «découvreur du Canada», dans la mémoire de l'État québécois.

Les domaines d'activité des personnages représentés sont surtout la guerre, pour l'État canadien, et la politique, pour l'État québécois. La Ville de Québec se singularise toutefois en manifestant un intérêt remarquable pour les personnalités des arts et des lettres. Hormis l'hommage rendu à l'historien François-Xavier Garneau par l'État québécois, les trois narrateurs collectifs ne s'intéressent pas à la science ni aux techniques. Quant à la religion, elle occupe une place assez importante dans les hommages de l'État québécois et de la Ville de Québec, ce qui ne manquera pas d'étonner les démocrates québécois qui cherchent à séparer la religion et l'État.

Non contents de maintenir des hommages paradoxaux à une Église imbue de la supériorité de ses lois divines et opposée à la démocratie et à ses lois civiles, l'État québécois et la Ville de Québec maintiennent des hommages tout aussi paradoxaux aux vainqueurs britanniques de 1760, à leurs successeurs canadiens et à leurs collaborateurs québécois, notamment Robert Bourassa, un «bâtitteur tranquille» selon certains, un «tricheur» selon d'autres, en tout cas un fédéraliste avéré qui s'est rendu complice de la répression canadienne durant la crise d'Octobre 1970.

Les trois narrateurs collectifs ont concentré beaucoup d'éléments de leurs récits dans la petite partie de la haute ville où le pouvoir se rend visible. En premier, la Citadelle, bras armé de l'État canadien et menace perpétuelle. En deuxième, le

Parlement québécois, où s'agitent des politiciens intoxiqués par le mensonge des deux peuples fondateurs et pétrifiés par la peur de l'Église. En troisième, l'Hôtel de Ville, où se manifeste parfois un maire qui honore un jour le général de Gaulle, auteur d'un retentissant «Vive le Québec libre!» à Montréal en 1967, et, l'autre jour, les anticonscriptionnistes mitraillés par l'armée canadienne en avril 1918. Si le Québec pouvait compter sur un plus grand nombre de citoyens de la trempe de Jean-Paul L'Allier, il aurait des chances d'en finir avec le mensonge des deux peuples fondateurs, et peut-être même avec la collusion entre l'Église et l'État. □

Bibliographie

- ALLARD, Michel, «L'enseignement de l'histoire nationale (18311873). Du premier manuel au premier programme», p. 23-70, dans BOUVIER, Félix, ALLARD, Michel, AUBIN, Paul, LAROUCHE, MarieClaude, *L'histoire nationale à l'école québécoise. Regards sur deux siècles d'enseignement*. Québec: Les éditions du Septentrion, 2012. 518 p.
- BLAIS, Christian, GALLICHAN, Gilles, LEMIEUX, Frédéric, SAINT-PIERRE, Jocelyn. *Québec. Quatre siècles d'une capitale*. Québec: Les Publications du Québec, 2008. XI + 692 p.
- BOUCHARD, Gérard, TAYLOR, Charles. *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Québec: Gouvernement du Québec, 2008. 307 p.
- BROSSARD, Jacques. *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec. Conditions et modalités politicojuridiques*. 2^e éd. [1^{re} éd. 1976]. Suivi de *Supplément*, par Daniel Turp (1995). Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1995. 853 p.
- CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES, UNIVERSITÉ LAVAL. *Inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France*. [En ligne] www.memoirenf.cieq.ulaval.ca (document consulté le 17 avril 2013).
- CHÂLON-CORSIEZ, Frédérique, Arts et patrimoine – Toponymie, Service de la culture, Ville de Québec, correspondance personnelle, avril 2013.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. «Réalizations», «Monuments, plaques et œuvres d'art». [En ligne] www.capitale.gouv.qc.ca (document consulté le 17 avril 2013).
- COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX, GOUVERNEMENT DU CANADA. «Plaines d'Abraham», «Histoire», «Un site rassembleur». [En ligne] www.ccbn-nbc.gc.ca (document consulté le 17 avril 2013).

- DUMONT, Fernand. *Raisons communes*. 2^e éd. [1^{re} éd. 1995]. Montréal: Les Éditions du Boréal, 1997. 261 p.
- GAUDREAU, Romain, «Résistance et collaboration en pays conquis», *L'Action nationale* C (7), septembre 2010a, p. 35-56.
- GAUDREAU, Romain, «Reflet des tensions nationales dans l'art public de Montréal», p. 463-479, dans HÉBERT, Louis, GUILLEMETTE, Lucie (dir.). *Performance et objets culturels. Nouvelles perspectives*. Québec: Les Presses de l'Université Laval (collection «Vie des signes», série «Actes»), 2010b. XV + 521 p.
- GAUDREAU, Romain, «Le Québec sous l'Empire: comment se défaire du syndrome de Stockholm», *L'Action nationale* XCVI (2), février 2006, p. 1329.
- GUIBERNAU, Maria Montserrat. *Nations without States. Political Communities in a Global Age*. Cambridge (Royaume-Uni) / Malden (Massachusetts, États-Unis), Polity Press / Blackwell, 1999. VI + 216 p.
- HALBWACHS, Maurice. *La topographie légendaire des Évangiles en Terre sainte. Étude de mémoire collective*. 2^e éd. augmentée d'une mise à jour de la bibliographie [1^{re} éd. 1941]. Préface de Fernand Dumont. Paris: Presses Universitaires de France, 1971. X + 173 p.
- HALBWACHS, Maurice. *La mémoire collective*. Édition critique établie par Gérard Namer, préparée avec la collaboration de Marie Jaisson [1^{re} éd. 1950]. Préface de Jean Duvinlaud. Introduction de J. Michel Alexandre. Paris: Albin Michel, 1997. 297 p.
- LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec*, t. III, *De 1841 à 1896*. Préface d'André Champagne. Ville Saint-Laurent, Québec: Édition du Club Québec Loisirs, 1997. 495 p.
- LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec*, t. IV, *De 1896 à 1960*. Préface de Jean Hamelin. Ville Saint-Laurent, Québec: Édition du Club Québec Loisirs, 1998. 413 p.

- LEMIEUX, Frédéric, historien, Service de la recherche, Assemblée nationale du Québec, correspondance personnelle, 2012.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn, « Historiens, sociogrammes et histoire: l'interaction complexe entre mémoire collective, mémoire individuelle, passé construit et passé vécu », p. 99108, dans MATHIEU, Jacques (dir.) *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XX^e siècle. Approches multidisciplinaires*. Sainte-Foy, Québec: CELAT, Université Laval, 1986. 320 p.
- MALACK, Dominique-Valérie. *Identités, mémoires et constructions nationales. La commémoration extérieure à Québec, 1889-2001*. Thèse de doctorat. Québec: Université Laval, 2003. 223 p. [<http://ariane2.bibl.ulaval.ca/ariane/>]
- MATHIEU, Jacques, KEDL, Eugen (dir.). *Les Plainnes d'Abraham: le culte de l'idéal*. Sillery, Québec: Les éditions du Septentrion, 1993. 319 p.
- MILOT, Micheline. *Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec*. Turnhout, Belgique: Brepols, 2002. 181 p.
- NOPPEN, Luc, DESCHÊNES, Gaston. *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*. Sainte-Foy, Québec: Les Publications du Québec, 1996. X + 204 p.
- ORDRE DES FRANCISCAINS. Custodia terræ sanctæ. « About Us », « History of the Custody ». [En ligne] www.custodia.org (document consulté le 17 avril 2013).
- PAQUIN, Stéphane. *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*. Montréal: VLB Éditeur, 1999. 174 p.
- QUÉRÉ, France. *Évangiles apocryphes*. Réunis et présentés par F. Quéré. Paris: Éditions du Seuil, 1983. 187 p.
- RINGS, Werner. *Vivre avec l'ennemi 1939-1945*. Traduit de l'allemand [*Leben mit dem Feind. Anpassung und Widerstand in Hitlers Europa 1939-1945*]. Paris: Éditions Robert Laffont, 1981. 333 p.

THÉRIO, Adrien. *Un siècle de collusion entre le clergé et le gouvernement britannique. Anthologie des mandements des évêques (1760-1867)*. Ville Saint-Laurent, Québec: XYZ éditeur, 1998. 267 p.

UNIVERSITÉ LAVAL ET UNIVERSITÉ DE TORONTO.
Dictionnaire biographique du Canada en ligne. www.biographi.ca (document consulté le 17 avril 2013).

WIENER, Norbert. *Cybernétique et société. L'usage humain des êtres humains*. Édition synoptique fondée sur la traduction française des deux éditions anglaises de 1950 et de 1954. Paris: Union Générale d'Éditions, 1971. 511 p.

Annexe A

Personnages et groupes représentés dans les sculptures publiques liées à l'histoire du Québec et du Canada Agglomération de Québec, État canadien

ARC, Jeanne d' (v.1412-1431). « Comme emblème du patriotisme et de la vaillance des héros de 1759-1760 » (inscription sur le socle). Statue. Avenue Laurier (1938).

BRAVES DE 1760. Statue de Bellone, déesse romaine de la guerre. Deux plaques au nom de François-Gaston de Lévis (1719-1787) et de James Murray (1721-1794), généraux qui se sont affrontés à Sainte Foy en 1760. Parc des Braves (1863).

BRAVOURE (LA). Soldats canadiens en mission dans le monde. Couronne surmontant deux épées croisées, une ancre de marine et deux ailes superposées. Place George V (2010).

CARTIER, Jacques (1494-v.1554). Érection d'une croix à Québec en signe de prise de possession du territoire au nom du roi de France (1536). Croix. Parc Cartier-Brébeuf (1889).

CARTIER-BRÉBEUF. Premier hiver de Jacques Cartier et de ses compagnons à Québec (1535-1536); mission des Jésuites (1625). Sculpture qui représente des parties de navires. Parc Cartier-Brébeuf (1889).

COMBATTANTS DE 1759 ET DE 1760. Combattants militaires et civils qui ont pris part aux batailles de 1759 et de 1760. Stèle surmontée d'un parchemin en aluminium gravé, symbolisant une page de l'histoire du Québec. Plaines d'Abraham (2009).

CROIX CELTIQUE. Familles de Québec et des environs qui ont adopté une soixantaine de jeunes Irlandais (1847-1848). Parc de l'Artillerie (2000).

CROIX DU SACRIFICE (LA). Soldats canadiens morts durant la Première Guerre mondiale (1914-1918), la Seconde

Guerre mondiale (1939-1945) et la guerre de Corée (1950-1953). Croix recouverte d'un glaive. Entrée principale des plaines d'Abraham, Grande Allée (1924).

GARNEAU, sir Jean-George (1864-1944). Maire de Québec (1906-1910). Premier président de la Commission des champs de bataille nationaux (1908-1939). Buste. Avenues George VI et Garneau (1957).

GREY, Albert Henry George, lord (1851-1917). Gouverneur général du Canada (1904-1911). Promoteur de la transformation des plaines d'Abraham en parc. Buste. Terrasse Grey (2008).

LÉVIS-MURRAY. François-Gaston de Lévis (1719-1787) et James Murray (1721-1794), généraux qui se sont affrontés à Sainte-Foy en 1760. Bustes. Parc des Braves (2010).

MARINS QUÉBÉCOIS DE LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE PERDUS EN MER PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1939-1945). Statue d'un jeune marin. Pointe-à-Carcy, port de Québec (2000).

MARTIN, Abraham (1589-1664). Pilote du roi. S'établit en Nouvelle-France en 1620. Fait paître ses troupeaux sur des terres qui ont été désignées sous le nom de « plaines d'Abraham ». 1) Globe terrestre. Rues Abraham-Martin et Dalhousie (1923). 2) Bas-relief. Kiosque des Gouverneurs, secteur du Cap-aux-Diamants (2008).

RENCONTRE DE DEUX CULTURES AU XVI^e SIÈCLE. Deux stèles comportant gravures et découpes, dont l'une représente des Amérindiens et l'autre, Jacques Cartier et ses navires. Parc Cartier-Brébeuf (1987).

ROYAL 22^e RÉGIMENT. Soldats québécois morts pour le Canada durant les guerres de 1914-1918, de 1939-1945 et de 1950-1953. Bas-relief. Place George-V (1989).

SHORT, major Charles John et WALLICK, sergent George. Soldats britanniques morts en combattant l'incendie qui a ravagé le quartier Saint-Sauveur (1889). Bustes. Place George-V (1891).

TODD, Frederick-Gage (1876-1948). Architecte-paysagiste responsable du plan d'aménagement des plaines d'Abraham (1909-1913). Buste. Avenue GeorgeVI (2008).

VOLTIGEURS. Régiment créé à Québec en 1862. Statue d'un soldat. Place George-V (1990).

WOLFE, James (1727-1759). Général britannique. Vainqueur de la bataille des plaines d'Abraham (1759). 1) Casque d'officier romain et glaive. Avenues Wolfe et GeorgeVI (1849). Remplacée par une réplique (1913). Renversée et détruite (1963). Remplacée par une réplique (1965). 2) Représentation du puits dans lequel on aurait puisé de l'eau pour désaltérer le général Wolfe mourant. Avenues Wolfe et GeorgeVI (milieu du XIX^e siècle).

Annexe B**Personnages et groupes représentés dans les sculptures publiques liées à l'histoire du Québec et du Canada
Agglomération de Québec, État québécois**

BALDWIN, Robert (1804-1858). Premier ministre de la province Ouest [aujourd'hui l'Ontario] du Canada-Uni (1842-1843 ; 1848-1851). Statue. Façade (1921).

BÉDARD, Pierre-Stanislas (1762-1829). Député (1792-1812). Chef du parti canadien (1804-1812). Fondateur du journal *Le Canadien* (1806). Buste. À l'intérieur du Parlement (2010).

BOUCHER, Pierre (1622-1717). Gouverneur de Trois-Rivières (1654-1667). Statue. Façade (1922).

BOURASSA, Robert (1933-1996). Premier ministre du Québec (1970-1976 ; 1985-1994). Statue. Parterre (2006).

BOURGEOYS, Marguerite (1620-1700). Première enseignante de Ville-Marie [aujourd'hui Montréal] (1658-1693). Statue. Façade (1969).

BRÉBEUF, Jean de (1617-1649). Missionnaire tué par des Iroquois. Statue. Façade (1916).

CHAMPLAIN, Samuel de (v.1567-1635). Fondateur de Québec (1608). Statue. Façade (1969).

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier (1820-1890). Premier ministre du Québec (1867-1873). Buste. Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (2006).

CRUCIFIX. Fondateur du christianisme et de l'Église catholique. Statue fixée sur une croix latine. Salle de réunion de l'Assemblée nationale du Québec (1936).

DORCHESTER, Guy Carleton, lord de (1724-1808). Gouverneur de la Province de Québec au nom de la monarchie britannique (1768-1778 ; 1786-1791). Statue. Façade (1916).

- DUPLESSIS, Maurice Le Noblet (1890-1959). Premier ministre du Québec (1936-1939; 1944-1959). Statue. Parterre (1977).
- ELGIN, James Bruce, lord (1811-1863). Gouverneur du Canada-Uni [aujourd'hui le Québec et l'Ontario] (1847-1854). Statue. Façade (1892).
- FAMILLE DE CHASSEURS AMÉRINDIENS. En hommage aux nations amérindiennes. Statues. Parterre (1889).
- FEMMES EN POLITIQUE. Idola Saint Jean (1880-1945), Marie LacosteGérinLajoie (1867-1945) et Thérèse Casgrain (1896-1981), militantes féministes engagées notamment dans la lutte pour le droit de vote des femmes. Marie-Claire Kirkland, première femme élue comme députée à l'Assemblée nationale (1961-1973), ministre dans plusieurs cabinets. Statues. Parterre (2012).
- FRANCOEUR, Louis (1895-1941). Journaliste. Bas-relief. À l'intérieur du Parlement (1942).
- FRÉCHETTE, Louis (1839-1908). Écrivain. Buste. Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (1940?).
- FRONTENAC, Louis de Buade, comte de (1622-1698). Gouverneur de la Nouvelle-France (1672-1682; 1690-1698). Statue. Façade (1890).
- GARNEAU, François-Xavier (1809-1866). Historien. Auteur d'une *Histoire du Canada* célèbre en son temps (1845-1849). Statue. Parterre (1912).
- GODBOUT, Adélard (1892-1956). Premier ministre du Québec (1940-1944). Statue. Parterre (2000).
- GUERRE DE SEPT ANS (Mémorial de la). Victimes de la guerre de Sept Ans (1756-1763). Bustes de deux hommes émergeant de deux murs de pierre brisés et se soutenant mutuellement. Boulevard Langelier, à l'intérieur du cimetière de l'Hôpital général (2001).

- GUYART, Marie, autrement appelée Marie de l'Incarnation (1599-1672). Religieuse et enseignante de Québec (1639-1672). Statue. Façade (1969).
- JOHNSON, Daniel (1915-1968). Premier ministre du Québec (1966-1968). Buste. Édifice Marie-Guyart (1999).
- IBERVILLE, Pierre Lemoine d' (1661-1706). Marin et soldat du roi (1686-1706). Fondateur de la Louisiane (1701). Statue. Façade (1923).
- JOLLIET, Louis (1645-1700). Découvre le Mississippi avec le père Jacques Marquette (1673). Statue. Façade (1928).
- LA FONTAINE, Louis-Hyppolyte (1807-1864). Premier ministre de la province Est [aujourd'hui le Québec] du Canada-Uni (1842-1843; 1848-1851). Statue. Façade (1921). Déplacée à Boucherville (1982). Ramenée à Québec. Parterre (2003).
- LAVAL, François Montmorency, monseigneur de (1623-1708). Premier évêque de Québec (1674-1688). Statue. Façade (1969).
- LA VÉRENDRYE, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de (1685-1749). Explorateur de la partie ouest de l'Amérique du Nord jusqu'aux Montagnes Rocheuses (1731-1741). Statue. Façade (1922).
- LEMAY, Pamphile (1837-1918). Écrivain. Premier directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (1867-1892). Buste. Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (1980?).
- LESAGE, Jean (1912-1980). Premier ministre du Québec (1960-1966). Statue. Parterre (2000).
- LETELLIER DE SAINT-JUST, Luc (1820-1881). Lieutenant-gouverneur du Québec (1876-1879). Buste. Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec (2006).
- LÉVESQUE, René (1922-1987). Premier ministre du Québec (1976-1985). Statue. Parterre (1999).

- LÉVIS, François-Gaston de (1719-1787). Général français. Vainqueur de l'armée britannique à la bataille de Sainte-Foy (1760). Statue. Façade (1895).
- MAISONNEUVE, Paul Chomedey, sieur de (1612-1676). Fondateur de VilleMarie [aujourd'hui Montréal] (1642). Statue. Façade (1969).
- MARQUETTE, Jacques (1637-1675). Participe à la découverte du Mississipi avec Louis Jolliet (1673). Statue. Façade (1921).
- MERCIER, Honoré (1840-1894). Premier ministre du Québec (1887-1891). Statue. Parterre (1912).
- MONTCALM, Louis-Joseph, marquis de (1712-1759). Général français. Commandant de l'armée en Nouvelle-France (1756-1759). Mort à la bataille des plaines d'Abraham (1759). Statue. Façade (1894).
- OLIER, Jean-Jacques (1608-1657). Participe à la fondation de Montréal (1642). Statue. Façade (1969).
- PAPINEAU, Louis-Joseph (1786-1871). Chef du Parti patriote. Président de l'Assemblée législative du Bas-Canada (1825-1838). Statue. Parterre (2002).
- PÊCHEUR AMÉRINDIEN. En hommage aux nations amérindiennes. Statue. Parterre (1891).
- SALABERRY, Charles-Michel d'Irumberry de (1778-1829). Commandant de la troupe des Voltigeurs canadiens, au service de l'armée britannique. Vainqueur de l'armée américaine à la bataille de la rivière Châteauguay (1813). Statue. Façade (1894).
- TALON, Jean (1625-1694). Premier intendant de la Nouvelle-France (1665-1672). Statue. Façade (1916).
- VIEL, Nicolas (?-1625). Missionnaire tué par des Amérindiens. Statue. Façade (1969).
- WOLFE, James (1727-1759). Général britannique. Vainqueur de la bataille des plaines d'Abraham (1759). Statue. Façade (1894).

Annexe C

Personnages et groupes représentés dans les sculptures publiques liées à l'histoire du Québec et du Canada
Agglomération de Québec, Ville de Québec

ACADIENS (XVII^e-XX^e siècles). Étoile posée sur un phare aux couleurs du drapeau acadien. Rues Prévost et De Claire-Fontaine (2002).

BAILLARGÉ. Famille d'artistes et d'artisans qui ont contribué pendant quatre générations à façonner le visage de Québec. Jean (1726-1805), François (1759-1830), Thomas (1791-1859), Charles-Philippe-François (1826-1906). Sculpture non figurative. Chaussée des Écossais, devant le Morrin College (2004).

BRAVES DE LA GUERRE DES BOERS. Soldats québécois morts durant cette guerre menée par la Grande-Bretagne en Afrique du Sud (1899-1902). Statue d'un soldat. Parc de l'Esplanade, rues Saint-Louis et d'Auteuil (1905).

CARTIER, George-Étienne (1814-1873). Député du Bas-Canada (1848). Participe à la création du Canada (1867). Statue. Parc Montmorency, dans la côte de la Montagne (1920).

CARTIER, Jacques (1494-v.1554). Prend possession du Canada au nom du roi de France (1534). Statue. Place Jacques-Cartier (1926).

CHAMPLAIN, Samuel de (v.1567-1635). Fondateur de Québec (1608). Statue. Terrasse Dufferin (1898).

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier (1820-1890). Premier ministre de la Province de Québec (1867-1873). Buste. Avenue Chauveau (2005).

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ENSEIGNANTES (XVII^e-XX^e siècles). Main tenant une plume. Place des Tourangelles (1997).

COMPASSION (LA). Communautés religieuses qui ont œuvré dans les hôpitaux du Québec (XVII^e-XX^e siècles). Statues

représentant une religieuse et un religieux qui soutiennent un vieillard. Extrémité nord du boulevard Langelier, devant l'entrée de l'Hôpital général (2006).

CONFÉRENCES DE QUÉBEC. Conférences de W. Churchill et de F. Roosevelt tenues à Québec (1943-1944). Bustes. Rue Saint-Louis et côte de la Citadelle (1998).

DESJARDINS, Alphonse (1854-1920) et Dorimène (1858-1932). Couple fondateur des caisses populaires Desjardins (1900). Statues. Promenade Desjardins (2008).

DUGUA DE MONS, Pierre (1558-1628). Lieutenant-général d'Henri IV pour la Nouvelle-France. Fait de Champlain son lieutenant et rend possible la fondation de Québec en 1608. Buste. Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons (2007).

DUROCHER, Flavien (1800-1876). Premier curé de Saint-Sauveur (1867-1876) à Québec. Statue. Place Durocher (1912).

EMBARQUEMENT (L'). Fondation la ville de Québec (1608). Barque. Marché du Vieux-Port (2008)

ENVOL (L'). Frères éducateurs (XVII^e-XX^e siècles). Visage et flamme. Rues PierreOlivierChauveau et Sainte-Anne (2000).

FOI (LA). Arrivée des premiers missionnaires Récollets (1615). Statue d'une femme qui symbolise la Foi. Place d'Armes (1916).

GAGNON, Clarence (1881-1942). Peintre. Buste. Rues du Marché-Champlain et Dalhousie (2002)

GAULLE, Charles de (1890-1970). Président de la République française (1958-1969). Établissement de liens fructueux entre la France et le Québec. Statue. Cours du Généralde-Montcalm (1997).

HÉBERT, Louis (1575-1627). Premier colon de Québec (1617). Accompagné de Marie Rollet, son épouse, et de Guillaume Couillard, son gendre. Statues. Parc de l'HôteldeVille (1918). Monument déplacé au parc Montmorency (1977).

- KRIEGHOFF, Cornélius (1815-1872). Peintre. Buste. Grande Allée (2001).
- LAURIER, sir Wilfrid (1841-1919). Premier ministre du Canada (1896-1911). Statue. Boulevard Langelier (1954).
- LAVAL, monseigneur François Montmorency de (1623-1708). Premier évêque de Québec (1674-1688). Statue. Côte de la Montagne (1908).
- LÉGARÉ, Joseph (1795-1855). Peintre. Buste. Côte de la Fabrique (2001).
- LEMELIN, Roger (1919-1992). Écrivain. Buste. Rue Christophe-Colomb (1994).
- LEMIEUX, Jean-Paul (1904-1990). Peintre. Buste. Côte de la Montagne (1999).
- LOUIS XIV (1638-1715). Roi de France (1643-1715). Ses politiques ont permis l'expansion de la Nouvelle-France. Buste. Place Royale (1931).
- MONTCALM, Louis-Joseph, marquis de (1712-1759). Général français. Commandant de l'armée en Nouvelle-France (1756-1759). Mort à la bataille des plaines d'Abraham (1759). Statue. Cours du Général-de-Montcalm (1911).
- MUSES. Fondation de la ville de Québec (1608). Statues. Place d'Youville (1983).
- NELLIGAN, Émile (1879-1941). Poète. Buste. Rue d'Auteuil (2004).
- PELLAN, Alfred (1906-1988). Peintre. Buste. Jardin de Saint-Roch (1999).
- PERRAULT, Joseph-François (1753-1844). Député du Bas-Canada (1796-1804; 1808-1810). Buste. Chemin Sainte-Foy (1961).
- POMPIERS DE QUÉBEC MORTS EN SERVICE (XIX^e-XX^e siècles). Bustes d'un pompier et de deux enfants. Boulevard Henri-Bourassa et 18^e Rue (2005).

QUÉBEC, PRINTEMPS 1918. Citoyens et citoyennes opposés à la conscription décidée par le gouvernement canadien. Fleur. Rues SaintVallier, Saint-Joseph et Bagot (1998).

RICHARD, René (1895-1982). Peintre. Buste. Jardin de Saint-Roch (1998).

TASCHEREAU, monseigneur Elzéar-Alexandre (1820-1898). Premier cardinal canadien (1886). Statue. Place de la Basilique (1923).

WALKER, Horatio (1858-1938). Peintre. Buste. Jardin de Saint-Roch (2004).

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet

www.action-nationale.qc.ca

La pensée québécoise en essais

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture* de L'Action nationale, un périodique entièrement consacré à la recension des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 36 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

PROCHAIN NUMÉRO : 15 NOVEMBRE 2013

LIRE LES ESSAIS

Lire les essais

Lire les essais

ROGER PAYETTE ET JEAN-FRANÇOIS PAYETTE
Ce peuple qui ne fut jamais
souverain. La tentation du suicide
politique des Québécois

130

ROGER PAYETTE ET JEAN-FRANÇOIS PAYETTE

Ce peuple qui ne fut jamais souverain. La tentation du suicide politique des Québécois, Montréal, Fides, 2013, 276 pages

Le Québec tourne en rond, incapable de se projeter. Velléitaire et timoré, il n'est pas davantage décidé à s'assumer. Porté par l'air du temps ou prisonnier de lui-même? Les Payette, père et fils, signent un livre pour décrire sa cage, identifier les principes qui charpentent l'architecture de cet étrange édifice de peur et d'indéterminé dans lequel ils le voient se flétrir. Le sous-titre de *Ce peuple qui ne fut jamais souverain. La tentation du suicide politique des Québécois*, nomme le mal qui le ronge et la crainte qui a poussé les auteurs à revenir, après tant d'autres, sur la conduite erratique qui dévoile dans la pratique politique québécoise une culture de l'échec expliquant aussi bien les résultats des référendums que la passivité devant les coups de force fédéraux ou l'élection de potiches du NPD qui ne parlent pas notre langue et font carrière à nous enfermer dans le Canada.

À ceux-là qui connaissent leurs classiques, l'ouvrage n'apprendra pas grand-chose même s'il leur offre une synthèse nouvelle et une mise à jour bien documentée. Le livre a néanmoins le mérite de mettre de l'ordre dans le magma des événements. Pour l'essentiel, le cadre conceptuel reste celui qu'a magistralement exposé Jean Bouthillette dans

Le Canadien français et son double, lui-même relayant *La fatigue culturelle du Canada français* d'Hubert Aquin. Les auteurs l'enrichissent des travaux qui ont paru depuis, en particulier ceux de Fernand Dumont et de sa magistrale *Genèse de la société québécoise*. Aux lecteurs moins férus d'érudition qui abordent cet ouvrage, le livre fera découvrir l'angoissante richesse d'une thèse qui pose l'enfermement dans une logique de survivance comme force inhibitrice de l'action et façonnement d'un cadre culturel et psychique produisant le défaitisme et le consentement à l'impuissance.

Passant en revue les grands moments historiques qui ont produit les nœuds d'une mentalité de dépendant qui, depuis toujours, étouffe le peuple québécois non pas au point de le faire mourir, mais tout simplement de l'entretenir dans un état de sous-oxygénation permanent, les Payette y lisent un refus du politique conçu comme agir pour soi. Ils reprennent et approfondissent la thèse, puissante et dure, de Maurice Séguin. Ils décrivent et dissèquent cette matrice culturelle qui dresse autour du destin de notre peuple une paroi étanche, mais confortable, l'enveloppant dans le bon-ententisme et le confort douillet de l'attente que le Canada le reconnaisse enfin. Et soulèvent tout le paradoxe d'une existence historique marquée par le refus de s'assumer comme peuple tout en se construisant dans ce refus même. Notre peuple? Certainement pas tout notre peuple, même si l'on reconnaît avec les auteurs qu'une frange importante de l'électorat et de nombreuses couches sociales est toujours à la recherche du compromis qui lui rendrait acceptable le statut de minoritaire non confrontant.

Le recours à l'arsenal conceptuel de la sociologie d'Émile Durkheim et à la philosophie politique de Hannah Arendt, s'il est d'un intérêt académique indéniable, alourdit néanmoins beaucoup la démonstration. Certes, on comprend

l'intention des auteurs qui veulent bien faire saisir les fondements théoriques – et non pas strictement locaux – de l'analyse, mais le propos reste assez lourdaud, obscur et maladroit par moment, en raison, surtout d'une certaine déficience dans la qualité de la langue et de l'expression. La principale lacune de cet effort de synthèse ne réside pas là cependant. Elle tient dans la difficulté qu'éprouvent les auteurs à faire comprendre le caractère dynamique du modèle d'enfermement qu'ils décrivent.

En dépit de ce que l'incapacité à se saisir dans le politique donne à notre société son centre de gravité, il n'en demeure pas moins que de puissants courants tentent de s'arracher à toutes ces formes de consentement à l'impuissance, au flottement identitaire et au renoncement à la responsabilité pleine et entière. Le Québec, les Québécois restent certes encore dramatiquement vulnérables au jugement de l'Autre *canadian*, à son pouvoir et à ses jugements, mais il n'en demeure pas moins que la volonté d'émancipation est là, même si elle est mal outillée, mal servie par une élite et des partis qui restent beaucoup trop attirés par les forces de gravité du consentement à se laisser porter par les événements – forme sociale du suicide politique. On aurait aimé que l'ouvrage les nomme, les jauge, soupèse leur force et leur influence. Il n'y parvient guère. La conclusion et l'épilogue s'épuisent dans les généralités et les bons sentiments. L'analyse tourne court, la lecture proposée du printemps érable et les esquisses programmatiques pour en appeler à une prise collective sur le réel restent bien superficielles.

Les appels au dépassement restent ici sans écho dans l'espace des possibles. Et ce n'est pas fortuit. S'arracher à soi-même, se dépasser ne sont pas que des injonctions morales, ce sont des nécessités politiques qui ne trouvent à s'incarner que dans la réalité d'un combat où les Québécois ne boxent

pas avec leur ombre, mais avec des forces qui cherchent à les briser en exploitant ce qui, en eux, peut servir à saper leurs forces et leur moral. C'est bien là toute la difficulté et l'âpreté du combat pour l'indépendance. Il ne suffit pas de vaincre sa peur du conflit, il faut créer les situations dans lesquelles la victoire sur cette peur peut améliorer la capacité de faire face à un État qui ne recule devant rien pour normaliser ce qu'il n'a jamais cessé de considérer comme un vestige folklorique.

Poussière sur le continent, nous sommes condamnés à vivre dangereusement. Et c'est tant mieux ainsi. Le courage n'est pas l'absence de peur, mais bien victoire sur elle. Condition nécessaire au combat politique, il n'en garantira jamais l'issue. La tentation du suicide politique que les auteurs dénoncent et craignent ne disparaîtra jamais, car notre destin restera toujours lié à cette étrange victoire sur l'improbable qui marque notre parcours en Amérique. De se savoir mortels ne doit pas nous faire perdre de vue que c'est ultimement la volonté de vivre qui donne à cette conscience sa place et son sens.

Robert Laplante

IVAN CAREL, ROBERT COMEAU ET JEAN-PHILIPPE WARREN (DIR.)

Violences politiques. Europe et Amériques, 1960-1979, LUX, 2013, 336 pages

SAMUEL ARCHIBALD

Le sel de la terre, Montréal, Atelier 10, 2013, 87 pages

DANIEL BÉLAND ET ANDRÉ LECOURS

Nationalisme et protection sociale, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2012, 288 pages

CHANTAL THÉRY (DIR.)

Jeanne Lapointe. Artisane de la Révolution tranquille, Tryptique, 2013, 107 pages

MICHELINE DUMONT

Pas d'histoire, les femmes!, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2013, 223 pages

RÉJEAN PORLIER

Pilleurs d'héritage, confessions douces et amères d'un Hydro-Québécois., M Éditeur, Collection Militantisme, 2013, 188 pages

CLAUDE BELLAVANCE, JEAN ROY, YVAN ROUSSEAU
Histoire du Centre-du-Québec, PUL, Collection Les régions
du Québec, 2013, 1030 pages

SAMUEL DE CHAMPLAIN ET ÉRIC THIERRY
Espion en Amérique 1598-1603, Septentrion, Collection V,
2013, 224 pages

ROGER PAYETTE ET JEAN-FRANÇOIS PAYETTE
*Ce peuple qui ne fut jamais souverain. La tentation du suicide
politique des Québécois*, Fides, 2013, 280 pages

STÉPHANIE BÉREAU ET JEAN TANGUAY
*Les Wendats du Québec. Territoire, économie et identité, 1650-
1930*, Québec, Éditions GID, 2013, 338 pages

JOSIANE BOULAD-AYOUB (DIR.)
Rationalité pénale et démocratie, PUL, Collection Mercure
du Nord, 2013, 238 pages

**STÉPHANIE GAUDET, NATHALIE BURLONE, MAURICE LÉVESQUE
(DIR.)**
*Repenser la famille et ses transitions. Repenser les politiques
publiques*, PUL, 2013, 314 pages

LOUIS BALTHAZAR
Nouveau bilan du nationalisme au Québec, VLB, 2013,
320 pages

PIERRE FALARDEAU
Résistance. Chroniques 2008-2009, VLB, 2013, 176 pages

MOURAD ALI-KHODJA (DIR.)
Des apories de l'universalisme aux promesses de l'universel,
PUL, 2013, 168 pages

CLAUDE VAILLANCOURT

Différence et contrôle social. Le syndrome de Procuste,
 Tryptique, 2013, 235 pages

FRÉDÉRIC CYR

Paul Levi. Rebelle devant les extrêmes, PUL, 2013, 212 pages

PAULE-MONIQUE VERNES, JOSIANE BOULAD-AYOUB (DIR.)

*La vision nouvelle de la société dans L'Encyclopédie
 méthodique. Volume III - Économie politique, suivi des
 Observations sur la Virginie de Th. Jefferson,* PUL, 2013,
 560 pages

MAUDE ROUX-PRATTE

*Le Bien public (1909-1978). Un journal, une maison
 d'édition, une imprimerie,* Septentrion, 2013, 328 pages

CLAUDE VILLENEUVE PRÉFACE DE FRÉDÉRIC BACK

Est-il trop tard? Le point sur les changements climatiques,
 Multimondes, 2013, 342 pages



Souveraineté du Québec
 Langue française
 Fête nationale
 Assurance-vie

ssj Société
 Saint-Jean-Baptiste
 de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
 819-375-4881 - 1-800-821-4881

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- par la boutique internet*
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement contient le numéro SPC marchand de la Ligue d'action nationale et votre numéro d'abonné vous permettant ainsi de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Autorisation de prélèvement annuel

L'avis de renouvellement vous donne également l'occasion de signer une autorisation de prélèvement annuel de votre abonnement sur carte de crédit.

Chaque abonné est important pour nous.

* VISA et MASTERCARD acceptées

Campagne de financement 2013

Chers amis indépendantistes,

Nous vivons une période floue où la mémoire de ce que nous sommes semble prendre des chemins de traverse.

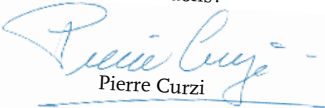
Pour éviter que nos convictions et nos certitudes ne soient envahies par le doute, il faut maintenir la parole, continuer les débats et les analyses, se raccrocher fermement à la rigueur intellectuelle, à l'indépendance de l'esprit et à la liberté du cœur.

Depuis cent ans, *L'Action nationale* est ce phare dont la lumière récurrente rassure les voyageurs de l'histoire et les navigateurs du pays.

Ayons la sagesse de contribuer généreusement pour que *L'Action nationale* soit pérenne et qu'elle demeure sans attaches et sans dettes.

Rien n'est jamais acquis, ni la langue ni l'indépendance, mais tout est toujours possible tant que les femmes et les hommes se reconnaissent mutuellement une identité collective et une volonté citoyenne et démocratique. L'indépendance est une marche quotidienne et le pays se fait pas à pas, geste après geste.

Contribuons!



Pierre Curzi

Faire votre don à la boutique internet
de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca

Faire votre don au téléphone avec votre carte
de crédit VISA ou MASTERCARD
514-845-8533 ou sans frais 1-866-845-8533

Faire votre don par la poste (chèque ou carte de crédit)
L'Action nationale, 82 rue Sherbrooke Ouest, Montréal QC H2X 1X3

L'Action nationale *en héritage*

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s: Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

(514) 845-8533 ou, sans frais, au 1-866-845-8533

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Robert Ascah	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Bernard Landry
Paul Banville	Denis Lazure †
Jean-François Barbe	Richard Leclerc
François Beaudoin	Laurent Mailhot
Gaston Beaudry †	Clément Martel
Dominique Bédard †	Jacques-C. Martin
Yvan Bédard	Yvon Martineau
Henri Blanc	Roger Masson
David Boardman	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin †
Jean-Paul Champagne	Reginald O'Donnell
Jean-Charles Claveau	Arthur Prévost †
Roch Cloutier	Ghislaine Raymond-Roy
Robert Comeau	René Ricard
Richard Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Dominique Richard †
Gérard Deguire	Jacques Rivest
Bob Dufour	Jean-Denis Robillard
Yves Duhaime	Ivan Roy
Nicole Forest	Paul-Émile Roy
Léopold Gagnon	Michel Taillefer
Henri-F. Gautrin †	Claudette Thériault
Claude Ghanimé	Serge Therrien
Paul Grenier	Marcel Trottier †
Michel Grimard	Réal Trudel
Yvon Groulx	Cécile Vanier †
	André Verronneau
	Claude-P. Vigeant
	Madeleine Voora
	André Watier

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Patrick Sabourin

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Anne-Michele Meggs

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Mathieu Bock-Côté

Jean-Louis Bourque

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Catherine Dorion

Henri Laberge

Josée Lacourse

Tania Longpré

Danic Parenteau

Joëlle Quéryn

Guillaume Rousseau

Michel Sarra-Bournet

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Membres honoraires

Pierre de Bellefeuille, Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Gilles Rhéaume, Paul-Émile Roy

Tarifs 2013

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	80 \$ <i>(70,22 \$ + taxes)</i>	140 \$ <i>(122,89 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	45 \$ <i>(39,50 \$ + taxes)</i>	80 \$ <i>(70,22 \$ + taxes)</i>
Institution	140 \$ <i>(122,89 \$ + taxes)</i>	235 \$ <i>(206,28 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	55 \$ 48,28 \$ + taxes	95 \$ 83,39 \$ + taxes

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113